



---

# Installations et transmission en agriculture : potentialités et dynamiques à horizon 2035

---

## Rapport d'étude

Rapport final

- Août 2014 -

Etude n° 13-08

---

Alexandra Rossi, Anaïs Hanus, Yannick Arama

---

Cette étude a été financée par le programme ministériel (programme 215) du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Le rapport relève de la responsabilité de ses auteurs et ne saurait en aucun cas constituer le point de vue du MAAF ni de la DRAAF.

## NOTE AU LECTEUR

Le présent rapport a été rédigé dans le cadre de l'étude prospective « Installations et transmission en agriculture : potentialités et dynamiques à horizon 2035 ». Cette démarche prospective a été impulsée par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de Bourgogne et la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre. Devant le constat d'exploitations agricoles à la taille croissante et d'un nombre d'installations faible, ces institutions et les acteurs du monde agricole du territoire se sont réunis pour construire une réflexion commune autour d'un exercice de prospective. Ce rapport présente les principales productions de l'étude.

Après une rapide introduction, la **méthodologie** de la démarche prospective est présentée (partie 1) et détaille les étapes suivies et les personnes mobilisées. La suite du rapport présente les éléments de l'**état des lieux** dressé en phase de « pré-analyse » (partie 2), les **variables prospectives** définies par le groupe prospectif ainsi que les hypothèses d'évolution de ces variables (partie 3), les **scénarios** prospectifs (partie 4) et enfin, des **orientations stratégiques** concernant l'agriculture et l'installation (partie 5).

## TABLE DES MATIERES

<b>Note au lecteur</b>	<b>2</b>
<b>Table des matières</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1 Méthodologie</b>	<b>7</b>
1.1 Définition du problème et choix de l'horizon	8
1.2 La construction du système et l'identification des variables clé	9
1.3 Le recueil de données et l'élaboration des hypothèses	9
1.4 La construction de futurs possibles	9
1.5 L'élaboration d'une stratégie	10
<b>2 Variables prospectives</b>	<b>11</b>
2.1 Les débouchés commerciaux	12
2.2 Politiques publiques en agriculture	17
2.3 Accès au foncier agricole	21
2.4 Accès au financement	25
2.5 Accompagnement à la construction du projet d'installation	29
2.6 Attractivité du métier d'agriculteur sur le territoire	33
2.7 Système de production	36
<b>3 Scénario prospectifs</b>	<b>40</b>
3.1 Scénario 1 : Poursuite des tendances	42
3.2 Scénario 2 : Le Bio structuré	45
3.3 Scénario 3 : Le rebond après le broutard	47
3.4 Scénario 4 : Le sursaut citoyen	50
3.5 Scénario 5 : Des espaces de conservation	54
3.6 Scénario 6 : Dérégulation	57
3.7 Eléments de comparaison entre scénarios	59
<b>4 Installation et transmission en agriculture : vers une action politique</b>	<b>61</b>
4.1 Un socle de base	61
4.2 Stratégie A : Maintenir une dynamique d'installation de nouveaux agriculteurs	62

<b>4.3</b>	<b>Stratégie B : le bio d'abord</b>	<b>63</b>
<b>4.4</b>	<b>Stratégie C : Vers une agriculture diversifiée et résiliente</b>	<b>64</b>
<b>4.5</b>	<b>Stratégie D : Des liens forts entre agriculteurs et société</b>	<b>65</b>
<b>4.6</b>	<b>Stratégie E : La nature, une richesse</b>	<b>67</b>
<b>4.7</b>	<b>Positionnement F : A la recherche d'une stratégie pour l'agriculture</b>	<b>68</b>
	<b>Conclusion</b>	<b>70</b>

	<i>Figure 1 - Exemple d'illustration d'une démarche prospective (source : auteurs)</i>	8
	<i>Figure 2 - Interaction des variables influençant l'installation et la transmission en agriculture</i>	11
	<i>Figure 3 - Evolution du taux directeur européen (Source : tradingeconomics.com)</i>	27
	<i>Figure 5 - Evolution du nombre d'exploitation par orientation technico-économique (Source : Recensement agricole 2010)</i>	37
	<i>Figure 6 - Evolution de la surface moyenne par exploitation et par orientation technico-économique (Source RA)</i>	38
	<i>Figure 7 - Evolution de la surface moyenne par unité de travail (UTA) et par orientation technico-économique (Source RA)</i>	38
	<i>Figure 8 - Nombre d'exploitations agricole en 2035 en Nièvre par scénario</i>	59
	<i>Figure 9 - SAU moyenne par exploitation en 2035 en Nièvre par scénario</i>	60
	<i>Figure 10 - Evolution du nombre annuel d'installations par scénario</i>	60
	<i>Figure 24. Pyramide des âges des exploitants en Bourgogne en 2000 et 2010 – Recensements agricoles 2000 et 2010</i>	xviii
	<i>Figure 25. Répartition des exploitations à transmettre et de leur potentiel économique selon leur destination (source: Agreste Bourgogne n°124, déc. 2011 – 20 ans d'installations en région Bourgogne)</i>	xviii
	<i>Tableau 1 - Tableau de synthèse des variables et des descripteurs</i>	12
	<i>Tableau 2 - Synthèse des objectifs et des axes stratégiques par scénario prospectif</i>	69

## **Contexte**

Depuis plusieurs décennies, on observe une diminution de la population agricole active. Cette évolution observée au niveau national l'est également dans la région bourguignonne. Le recensement agricole de 2010 est venu confirmer cette tendance. Cette diminution de la population agricole est étroitement liée à son vieillissement dû à un « renouvellement limité des générations », autrement dit, à un faible nombre d'installations de nouveaux agriculteurs. Une dynamique d'agrandissement des exploitations également observée entraîne des contraintes fortes sur le fonctionnement des exploitations, la charge de travail ainsi que la viabilité et la « vivabilité » du métier d'agriculteur sur les exploitations les plus grandes.

## **Objectifs**

Dans ce contexte, une réflexion sur les dynamiques en cours menant à cet agrandissement des exploitations et à un nombre limité d'installations est une étape préalable au choix d'orientations et d'actions politiques. En Bourgogne, la Nièvre est particulièrement concernée par des tailles d'exploitations agricoles importantes. Ainsi, l'étude s'est focalisée sur ce département.

La démarche prospective a été retenue afin de faire émerger différentes images possibles de l'installation et de la transmission à l'avenir. L'objectif de cette étude n'est pas seulement de proposer des orientations politiques. L'ambition est de sensibiliser les acteurs du monde agricole en général et de l'installation en particulier aux enjeux liés aux dynamiques observées actuellement et ainsi de les impliquer autant que possible dans la réalisation de l'étude. Cette démarche de prospective a ainsi donné une large place à la concertation et à la mobilisation des acteurs du territoire, permettant :

- De **sensibiliser** les acteurs et **mobiliser leurs connaissances** et expertises ;
- D'assurer **une appropriation effective** des enjeux, résultats et incertitudes de la démarche prospective élaborée ;
- Globalement, de **co-construire et faire émerger un cadre collectif d'actions** et d'intervention à l'échelle du territoire, de la Nièvre et plus largement de la Bourgogne, base d'une politique adaptée aux évolutions (possibles, probables, souhaitables) de l'agriculture et de la société.

## ***Pourquoi une démarche prospective pour traiter de la question de l'installation et de la transmission ?***

Dans son guide méthodologique sur la démarche prospective<sup>1</sup>, Hugues de Jouvenel rappelle les grands principes à l'origine de cette démarche.

La démarche prospective n'a pas pour ambition de prédire l'avenir. Il s'agit plutôt d'apporter une aide pour construire l'avenir, pour le bâtir. La question du déterminisme et de la liberté pourrait nous amener à débattre longuement pour finalement aboutir à la conclusion que l'avenir n'est pas totalement prédéterminé et pourtant, nous ne sommes pas totalement libres. La prospective repose

---

<sup>1</sup> Revue futuribles (n°247, novembre 1999), mise à jour 2002

sur les postulats suivants : l'avenir est un domaine de **liberté**, l'avenir est un domaine de **pouvoir** et l'avenir est un domaine de **volonté**. L'avenir est quelque chose « à décider ». « L'avenir est pour l'homme, en tant que sujet connaissant, domaine d'incertitude, et pour l'homme agissant, domaine de liberté et de puissance » (Bertrand de Jouvenel).

Même s'il n'est pas possible de connaître le futur, on peut admettre que plusieurs futurs sont possibles. Ainsi, l'avenir est plein d'incertitudes que l'homme (sujet connaissant) n'a de cesse de réduire en recherchant des invariants (dans l'ordre de la nature ou dans l'ordre social). Ces invariants existent mais l'avenir demeure largement indéterminé. Ainsi, le sujet agissant a-t-il **l'opportunité de saisir ces espaces de liberté**.

Talleyrand disait « Quand il est urgent, c'est déjà trop tard ». Agir dans l'urgence, c'est se priver de la **possibilité de choisir** des options, des voies qui auraient été souhaitables. L'anticipation est la clé permettant de ne plus seulement gérer les urgences, mais d'engager des actions et des changements en profondeur. Il faut bien reconnaître qu'à l'horizon des mois, voire des quelques années à venir, les marges de manœuvre en matière d'installation et de transmission en agriculture sont limitées. Si l'ambition n'est pas de subir ou réagir à un phénomène que l'on aurait « regardé » venir, c'est vers l'attitude prospective visant à **préparer un changement anticipé et agir pour provoquer un changement souhaitable** qu'il faut se tourner. On peut alors décider de dessiner les contours un **projet**, une direction vers laquelle on estime qu'il est préférable de se diriger. La démarche prospective n'a de sens que si l'on a une **intention**, un projet à long terme à réaliser. Le bénéfice futur sera mis en balance avec le bénéfice actuel comme critère principal de **décision**. Car c'est bien vers la décision et l'action qu'une démarche prospective prend tout son sens. Dans le cadre de la présente étude, le comité de pilotage n'a pas souhaité se prononcer sur une situation souhaitable et ne permet pas d'aboutir à la formulation d'une intention ou d'un projet. Il a ainsi été proposé d'établir des options stratégiques qui devront être retravaillées une fois que le cap défini.

La démarche prospective est une démarche **pluridisciplinaire** qui s'appuie sur l'**analyse systémique**. Les phénomènes sont considérés dans leur ensemble en tenant compte des facteurs influençant l'objet d'étude et les interrelations (facteur-objet d'étude ou facteur-facteur). Elle intègre la dimension du **temps long**, aussi bien dans le passé que dans l'avenir, en tenant compte de l'inertie de certaines variables et les variations rapides d'autres. Les travaux à une échelle de temps long permettent d'appréhender des changements en profondeur. Enfin, la démarche intègre des **ruptures**, c'est-à-dire des changements de trajectoires, en admettant que les variables ont évolué d'une certaine manière dans le passé et pourront évoluer autrement dans le futur.

## 1 METHODOLOGIE

Cette partie méthodologique s'attache à décrire les différentes étapes de la démarche suivie au cours de cette étude.

La démarche prospective par scénarios comprend 5 étapes (H. de Jouvenel, 2002) :

- La définition du problème et le choix de l'horizon
- La construction du système et l'identification des variables clé
- Le recueil de données et l'élaboration des hypothèses
- La construction de futurs possibles
- Les choix stratégiques

Pour répondre à l'objectif d'implication des acteurs du territoire, un groupe prospectif<sup>2</sup> constitué d'acteurs du territoire, du monde agricole et de l'accompagnement de l'installation a été créé. Le groupe prospectif était entre autre composé de techniciens des chambres d'agriculture (de la Nièvre et de la Bourgogne), syndicats agricoles, chercheur, DRAAF, DDT de la Nièvre, etc. La composition du groupe présentée en annexe. Ce groupe s'est réuni à 4 reprises entre décembre 2013 et mars 2014.

La première étape du travail du groupe prospectif a été **d'identifier des variables clé** influençant l'état de l'installation et de la transmission en agriculture dans la Nièvre, et de caractériser les liens existant entre elles. La caractérisation et l'analyse de l'évolution de ces variables par le passé a permis dans une deuxième réunion d'imaginer **l'évolution future possible** pour ces différentes variables. Ces futurs possibles constitueront des micro-scenarios qui seront **assemblés en scenarios** de futurs « globaux » lors du troisième atelier. In fine, six scenarios ont été conçus. La dernière réunion du groupe prospectif a eu pour objectif de réfléchir à **différentes orientations stratégiques** pour le futur.

Au cours de cette démarche, le groupe prospectif a eu pour rôle de proposer et prioriser les idées de base (variables clé, hypothèses d'évolution, construction des scénarios contrastés, stratégies d'action). A partir bases établies lors des ateliers, le prestataire a rédigé les fiches variables, les scénarios ainsi que les stratégies. Tous les documents ont été validés et amendés par le groupe de travail.

Le schéma ci-dessous illustre de manière schématique un exemple de démarche prospective.

---

<sup>2</sup> La composition du groupe prospectif est présentée en annexe.

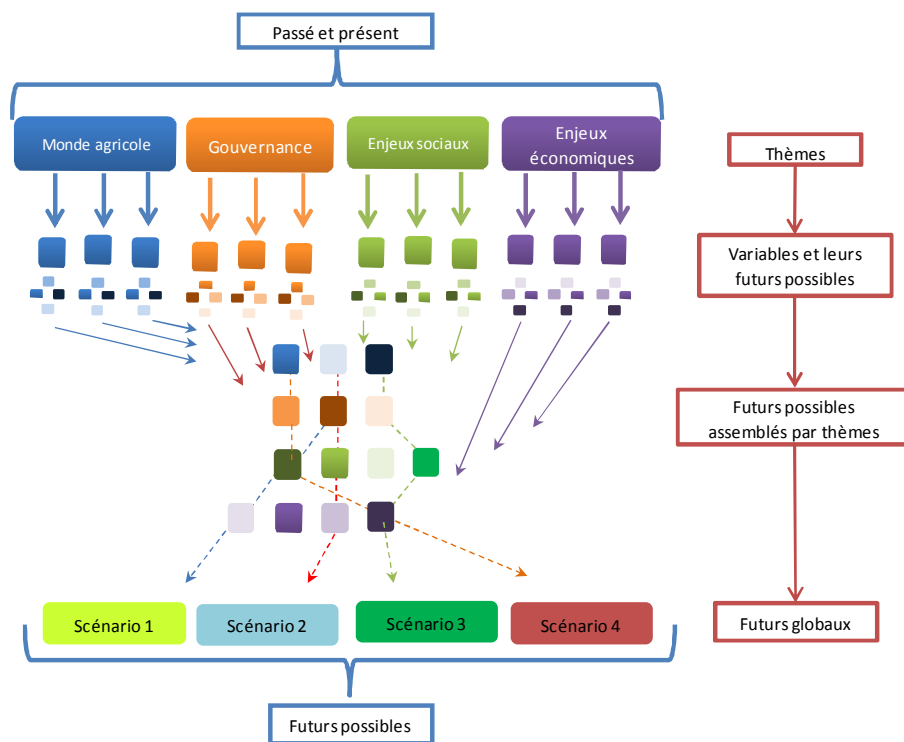


Figure 1 - Exemple d'illustration d'une démarche prospective (source : auteurs)

## 1.1 Définition du problème et choix de l'horizon

Les objets d'étude proposés sont « l'installation et la transmission ».

On définit **l'installation** comme le fait pour une personne de démarrer une activité agricole en devenant chef d'exploitation ou associé. On exclut de cette définition les salariés agricoles. On exclut également le cas des conjoints d'agriculteurs qui deviennent chef d'exploitation au départ à la retraite de leur conjoint. Cette définition

La **transmission** en agriculture est le fait, pour un exploitant agricole qui part à la retraite ou qui change d'activité, de céder son entreprise agricole à un nouvel agriculteur. L'entreprise agricole recouvre tout ou partie des ressources mobilisées dans l'exploitation agricole comme le foncier, le troupeau, les bâtiments, le parc de machines agricoles, etc. Ces ressources peuvent être vendues. Concernant le foncier, les fermages ne peuvent être transmis qu'avec l'accord du propriétaire.

La principale question posée est de savoir **comment vont évoluer l'installation et la transmission** dans les années à venir et comment il serait possible de les influencer dans le futur. L'installation et la transmission sont indissociables de la **question plus générale de l'avenir de l'agriculture** et des systèmes de production développés sur le territoire.

L'horizon temporel proposé dans un premier temps était 2025. Au regard des évolutions passées concernant l'agriculture ainsi que l'installation et la transmission, il a semblé opportun de placer l'horizon temporel dix années plus tard, c'est-à-dire en **2035**. Le déplacement de l'horizon temporel de 10 ans dans le futur nécessite, dans le cadre d'une démarche prospective, d'étudier le passé 10 ans « plus tôt ». On a donc cherché, dans la mesure du possible, à collecter de l'information depuis 1995. Toutefois, un certain nombre de données n'a pu être obtenu que pour la période 2000-2015.



## 1.2 La construction du système et l'identification des variables clé

---

Afin de permettre une première approche de la problématique, une étape préalable d'état des lieux rapide a donné lieu à une mobilisation des ressources existantes ainsi qu'aux premières rencontres avec les acteurs de l'agriculture et de l'installation. Les résultats de cette étape ont abouti à une note de « préanalyse ». Elle se trouve dans sa version complète en annexe, ainsi que les affiches proposées lors de la première réunion du groupe prospectif. Cette étape a permis de souligner les enjeux liés à l'installation et la transmission en agriculture dans le département nivernais.

La première réunion du groupe prospectif a permis de balayer un grand nombre de variables qui influencent l'installation et la transmission, mais aussi l'agriculture. Suite au brainstorming, un premier tri a été réalisé par le groupe prospectif, pour retenir les variables les plus importantes. Afin de préserver la compréhension du système « installation et transmission », 7 « macro-variables » ont finalement été retenues et étudiées. Pour chacune d'elles, plusieurs indicateurs ont été identifiés.

## 1.3 Le recueil de données et l'élaboration des hypothèses

---

Sur la base de cette liste de variables, des entretiens et des recherches bibliographiques ont été réalisées afin de définir chacune des variables, recueillir des informations sur ses évolutions passées et caractériser la relation entre la variable et « l'installation et la transmission ». Ces travaux ont aussi visé à caractériser les liens entre les variables. Ces informations ont permis de rédiger des fiches synthétiques sur chacune des variables.

A partir de ces fiches et des évolutions tendancielle observées dans le passé et projetées dans le futur, le groupe prospectif a réfléchi aux inflexions et ruptures éventuelles qui pourraient intervenir. Il a ainsi imaginé des évolutions possibles pour chacune de ces variables. Chacune de ces hypothèses est brièvement décrite dans les fiches variables. L'hypothèse tendancielle correspond à la projection future tendancielle pour chaque variable, les autres constituant les hypothèses de rupture.

Les productions de cette phase de travail sont présentées dans la partie 2 (Variables prospectives).

## 1.4 La construction de futurs possibles

---

L'élaboration d'images des futurs possibles est réalisée sous la forme de scénarios. L'idée est de décrire les grandes tendances de chacun des futurs. Les informations décrites dans chacun des scénarios sont approximatives et donnent le sens de « l'histoire » envisagée.

Le scénario se compose de la base, le cheminement et l'image finale. La base est la représentation du temps présent. Le cheminement est construit sur la base d'une combinaison d'hypothèses d'évolution des variables identifiées précédemment. Les dynamiques de ces variables font évoluer notre système d'étude, « l'installation et la transmission », en étroit lien avec l'agriculture du territoire. L'image finale est obtenue, à l'issue du cheminement supposé, à l'horizon de l'étude, dans notre cas en 2035.

On soulignera le fait que le cheminement est tout aussi important que l'image finale. En effet, la démarche prospective et la rédaction des scénarios permet de faire apparaître l'ordre de grandeur des

phénomènes et de les situer dans le temps. Les scénarios proposés sont des scénarios exploratoires. Ils sont destinés à explorer le champ des possibles.

## 1.5 L'élaboration d'une stratégie

---

L'ensemble de la démarche vise à anticiper l'avenir et à construire un projet.

Toutefois, le prospectiviste ne saurait proposer des recommandations sur les choix à adopter. Son rôle est de fournir aux décideurs, **à qui appartient le choix d'un cap et la mise en œuvre d'une politique, des éléments de réflexion pour alimenter ce choix.**

Malgré les éléments développés lors de la réflexion prospective, le comité de pilotage de l'étude et le groupe prospectif **n'ont pas souhaité se prononcer** sur un scénario et une stratégie jugés « souhaitables » laissant cette mission aux décideurs politiques. En revanche, ils ont choisi d'identifier les objectifs politiques qui seraient cohérents avec chacun des scénarios et de proposer des stratégies et des leviers répondant à ces objectifs. Ces stratégies sont ainsi des outils mobilisables par les décideurs qui choisiraient de tendre vers un scénario particulier. Ainsi, pour chaque scénario, des objectifs et orientations politiques ont été proposés concernant l'agriculture, l'installation et la transmission. Ces positionnements stratégiques, cohérents avec des évolutions futures possibles ne choisissent pas de cap à ce stade de projet.

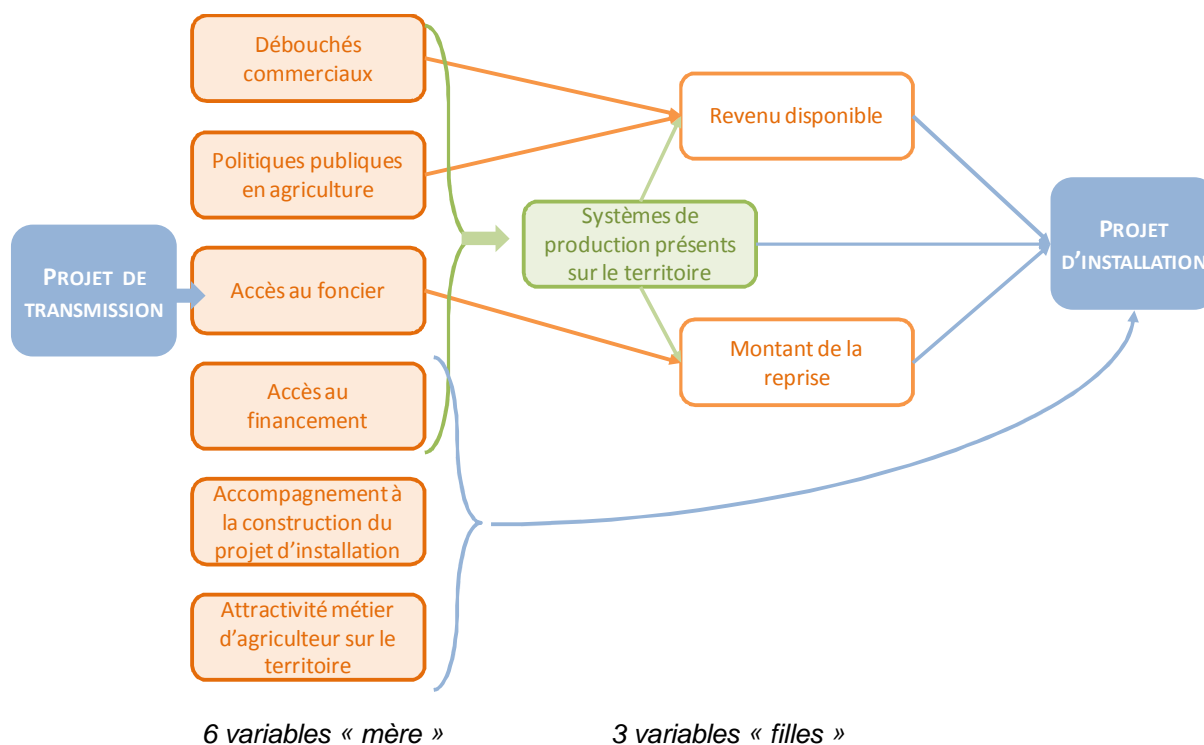
On a donc proposé 6 orientations stratégiques accompagnées de propositions de leviers d'actions et d'actions qui ont émergé des travaux du groupe prospectif. Ces dernières, proposées à titre illustratif, pourront servir de source d'inspiration pour l'élaboration d'un plan d'action futur pour l'installation et la transmission en agriculture.

Ce choix de proposer des stratégies « qui vont dans le même sens » que le futur proposé ne permet donc pas de se poser la question de la situation que l'on souhaiterait atteindre ni, en conséquence, de la manière dont on pourrait influencer une situation que l'on considère non souhaitable.

## 2 VARIABLES PROSPECTIVES

Un travail de définition des variables proposées ainsi qu'une réflexion sur les liens entre les variables permettent d'aboutir à 6 macro-variables « mères » et 3 variables « filles ». Les variables filles sont définies comme des variables que l'on peut déduire de variables « mères ». Les variables retenues sont celles qui semblent les plus importantes du point de vue de l'influence au final sur nos objets d'étude : l'installation et la transmission. Une relative simplification de la complexité de la réalité a été nécessaire. Nous avons toutefois veillé à conserver les variables les plus pertinentes au vu des objectifs de l'étude. Les propositions issues du premier atelier ont été soumises aux commentaires des participants et à leur validation lors du deuxième atelier du 19 décembre 2013.

Les variables retenues sont présentées sur le schéma ci-dessous. Pour ne pas alourdir la représentation, seuls les principaux liens d'interactions sont présentés.



**Figure 2 - Interaction des variables influençant l'installation et la transmission en agriculture**

La variable « systèmes de production présents sur le territoire » a un statut particulier, car c'est une variable qui va influencer les projets d'installation et de transmission et est elle-même influencée par ces projets.

Des variables sociologiques et culturelles ont été abordées, mais la complexité de leur analyse et de leur place au sein du système de variables, ainsi que le choix de travailler en priorité sur des variables « leviers » (sur lesquelles une action publique est possible) a amené le groupe à choisir de ne pas en faire une variable mère. Toutefois, les aspects sociologiques et culturels sont considérés au travers d'autres variables, notamment l'attractivité du métier sur le territoire.

Il est proposé dans le tableau ci-après des descripteurs, autrement dit des indicateurs permettant de caractériser les variables, ou des éléments de définition.

Tableau 1 - Tableau de synthèse des variables et des descripteurs

Variable	Descripteur
<b>Débouchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandes sociétales en produits et services</li> <li>- Echelles et acteurs des échanges commerciaux</li> <li>- Cours des marchés des produits</li> </ul>
<b>Politiques publiques en agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PAC : orientations, type de dispositifs</li> <li>- Niveau de territorialisation des politiques</li> <li>- Orientations principales et type d'actions</li> </ul>
<b>Accès au foncier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre en foncier agricole (surfaces, organisation, statut, prix)</li> <li>- Pression et concurrence sur le foncier agricole</li> <li>- Politiques de régulation des transactions foncières</li> </ul>
<b>Accès au financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nature des financements</li> <li>- Durée des financements</li> <li>- Conditions d'accès</li> </ul>
<b>Accompagnement à la construction du projet d'installation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porteur(s) de l'accompagnement</li> <li>- Bénéficiaire(s) de l'accompagnement</li> <li>- Degré d'adaptabilité aux spécificités des projets et des candidats</li> </ul>
<b>Attractivité du métier d'agriculteur sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attractivité intrinsèque du métier : reconnaissance sociale, liberté d'action</li> <li>- Opportunités professionnelles des autres secteurs sur le territoire</li> <li>- Accueil des porteurs de projets issus d'autres milieux/régions sur le territoire</li> </ul>
<b>Système de production</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAU</li> <li>- Type de production (Bovin allaitant, polyculture, etc.)</li> <li>- Niveau d'intensification des systèmes</li> <li>- Organisation du temps de travail</li> <li>- Part de diversification</li> </ul>
<b>Projet de transmission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif de la transmission (maximisation du gain, vente ou rente "à vie")</li> <li>- Choix du cessionnaire par le cédant (ouverture aux HCF, jeunes installés, etc., ou à un agriculteur en place)</li> <li>- Anticipation de la cession</li> </ul>
<b>Revenu disponible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant du revenu disponible</li> </ul>
<b>Montant de la reprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant de la reprise (foncier et/ou bâtiment, cheptel, matériel)</li> </ul>
<b>Projet d'installation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille, type de production, etc.</li> <li>- Profil du porteur de projet</li> </ul>

## 2.1 Les débouchés commerciaux

### 2.1.1 De quoi parle-t-on ?

#### 2.1.1.1 Définition

Les débouchés commerciaux sont les **marchés économiques** sur lesquels un producteur **peut et cherche à vendre ses produits**. Dans le domaine agricole, la commercialisation peut être organisée par des structures intermédiaires (coopératives, sociétés, négociants...) qui achètent les productions aux agriculteurs en vue de les vendre sur un marché identifié ; du point de vue de l'exploitant, les débouchés sont alors davantage constitués par ces **structures intermédiaires** que par les marchés

qu'elles visent. Pour des productions demandant à être transformées (bêtes grasses abattues...), les débouchés dépendent aussi de l'existence **d'outils de transformation**. Par ailleurs, la **proximité** de ces outils ou intermédiaires de la commercialisation est déterminante pour en faire des débouchés pour les productions d'un territoire : un éleveur n'ira pas porter ses bêtes à l'abattoir s'il se situe à une distance trop importante et génératrice de coûts élevés. Enfin, un débouché en est un s'il permet de dégager suffisamment de **valeur ajoutée**.

### **2.1.1.2 Descripteurs de la variable**

L'existence de débouchés commerciaux dépend en grande partie de la **demande sociétale** pour des produits et services. Les échanges commerciaux peuvent impliquer des **acteurs** variés et concerner différentes **échelles**, du circuit de proximité aux échanges internationaux. Des acteurs intermédiaires comme les coopératives ou les marchands jouent un rôle particulier en permettant aux productions du territoire non directement vendues aux consommateurs d'atteindre les marchés. Selon l'histoire de leur territoire et leur caractère plus ou moins favorable au coopératisme, les professionnels peuvent ainsi s'être plus ou moins organisés afin de faciliter, voire construire des débouchés pour leurs productions, en bâtissant des chaînes de collecte, de transformation et/ou de commercialisation, et en orientant la production en fonction de marchés porteurs. Quant à la valorisation des débouchés commerciaux, elle est notamment liée aux **cours des produits** sur les marchés agricoles (qui influencent aussi les stratégies de production), à la valeur et à la fluctuation, mais aussi au niveau d'organisation des filières qui peut permettre un meilleur contrôle sur les prix.

On décrira donc la variable « débouchés » au travers des indicateurs suivants :

- Demandes sociétales en produits et services
- Echelles et acteurs des échanges commerciaux
- Cours des marchés des produits

### **2.1.2 Quelle influence sur l'installation et la transmission ?**

L'existence de débouchés accessibles et valorisables sur un territoire peut orienter **le choix des productions** dans le projet d'installation. D'une part, s'installer avec une production pour laquelle des circuits de commercialisation et l'appui technique sont déjà développés et identifiables **facilite et sécurise le projet** d'installation. L'existence avérée de débouchés rassure également les accompagnateurs à l'installation qui peuvent se montrer plus prudents au sujet des résultats économiques de productions moins référencées. De plus, la valorisation des débouchés contribue au niveau de **revenu disponible** atteignable pour une production et la rend donc plus ou moins attractive pour le porteur de projet. D'autre part, l'existence de certains débouchés peut expliquer la nature des systèmes présents sur le territoire à un instant t. Or, les **modèles d'exploitations en place** influencent le choix des systèmes dans les projets d'installation, notamment chez les cadres agricoles.

Les débouchés non commerciaux et les autres activités que la production agricole valorisables (accueil par exemple) ont également une influence sur l'installation, mais peut-être moindre que celle des débouchés commerciaux. On se focalise donc sur les débouchés commerciaux pour cette variable.

### 2.1.3 Quelle évolution de la variable ?

Deux productions dominent aujourd'hui dans la Nièvre : l'élevage bovin allaitant et les grandes cultures. Les débouchés associés à ces productions impliquent des acteurs intermédiaires bien implantés sur le territoire et sont donc accessibles pour les producteurs nivernais.

#### 2.1.3.1 Grandes cultures : demande et cours en hausse sur le marché mondial

L'essentiel des débouchés en grandes cultures est assuré par une **poignée d'acteurs**, coopératives et sociétés. Axereal, la plus grosse **coopérative** de France, constitue le principal intermédiaire sur le département de la Nièvre. Elle collecte 255 000 tonnes de colza et de céréales (blé, orge) chaque année dans la Nièvre, soit 55% des céréales du département. Ce débouché a été construit au fil des ans par les acteurs de la filière. La Nièvre, enclavée, était défavorisée pour exporter ses productions. Axereal a alors choisi d'investir dans des outils de **transformation** afin de développer un autre débouché. Aujourd'hui, Axereal possède ses propres filières de transformation en France : meuneries (pour le blé meunier), malteries (pour l'orge brassicole), usines de production d'alimentation animale (blé de qualité moindre). Les céréales qu'elle collecte sont achetées au prix du marché par ses usines, mais le blé peut aussi être vendu à d'autres meuneries si le prix proposé est plus intéressant. Le colza est en grande partie vendu à une usine de production de diester en France et le maïs à des amidonneries françaises. Il y a vingt ans, seuls les surplus étaient exportés. Face à une **hausse de la demande** en céréales au Maghreb et en Europe, la coopérative a depuis entrepris de développer un négoce international, offrant un débouché supplémentaire. Axereal **exporte** aujourd'hui 50% des volumes collectés, notamment vers l'Espagne, l'Italie et l'Algérie, où la demande est importante.

Toute la production des agriculteurs nivernais peut être vendue, mais le prix dépend de la **qualité**, essentielle à la transformation donc à la valorisation des produits. Le prix des céréales est aussi impacté par le coût élevé du transport. Si, il y a vingt ans, l'Etat intervenait sur les cours des marchés en stockant et en garantissant un **prix minimum**, ce mécanisme a disparu et les cours des marchés en grandes cultures ont baissé depuis les années 2000. Après avoir fluctué de 2006 à 2009, ils sont de nouveau **en hausse**. Aujourd'hui, à l'inverse des années 90, 75% des volumes sont vendus **à prix ferme** : les agriculteurs négocient le prix de vente avec les coopératives ou sociétés avant la récolte et peuvent prendre des « options » qu'ils activent suite à la récolte. Ce système leur permet de mieux maîtriser la commercialisation que s'ils vendaient leurs productions au prix du marché au moment de la moisson. Certains producteurs vendent directement leurs produits sur le marché à terme via des courtiers. Par ailleurs, le stockage à la ferme et la vente en hiver (à de meilleurs prix) se développe.

#### 2.1.3.2 Bovins viande : un débouché historique mais fragile

Le **débouché italien** pour les bovins maigres existe depuis les années 70 et explique en partie l'orientation de l'élevage bovin nivernais vers la production de maigre. Pays « **engraisseur** » et non « naisseur », l'Italie achète 80% des bovins maigres nivernais. Sa demande a cependant baissé au cours des dernières années, notamment en raison de la baisse de la consommation de viande en Italie (-16% en 5 ans). Cette tendance pointe la **fragilité d'un unique débouché** qui pourrait se rétrécir à l'avenir. Si des tentatives de développer d'autres débouchés ont été initiées dans les dix dernières années, elles ont peu porté leurs fruits : la Turquie est devenue moins intéressante après avoir instauré des taxes, et l'Algérie est difficile à satisfaire en raison des normes contraignantes.

La prédominance d'un unique débouché limite aussi les possibilités de valorisation des produits. Les prix des bovins maigres ont augmenté jusqu'à 2007, puis ont baissé depuis, impactés notamment par

un épisode de fièvre catarrhale ovine en 2008 et 2009. Ils n'ont que **faiblement monté** à partir de 2011. Les bêtes sont vendues sur des marchés (deux dans la Nièvre) ou ramassées directement en ferme, par des groupements (Cyalin, Bourgogne Elevage...) ou des marchands privés. La moindre importance de structures commerciales intermédiaires organisées contraint les éleveurs à se conformer à un prix qu'ils **maîtrisent peu** et qui se trouve impacté par les coûts de transport.

Des débouchés existent en France pour les **bêtes engraisées**, en lien avec une demande pour une viande d'origine française. La commercialisation se fait via des groupements et coopératives comme les Eleveurs Bio de Bourgogne. La localisation des **abattoirs** (Cosnes sur Loire, Corbigny, Luzy) et leur taille relative expliquerait selon certains le manque d'intérêt des éleveurs pour ce débouché.

### **2.1.3.3 Des débouchés en question pour les productions minoritaires**

Une combinaison de facteurs (demande, organisation des filières, cours des produits) rend les débouchés moins évidents pour les autres productions.

Le débouché du **lait** est aujourd'hui encore (mais plus pour longtemps) caractérisé par l'existence de **quotas**. La hausse de la demande mondiale en lait a conduit à relever ces quotas en 2008, ce qui a renforcé la baisse du prix du lait observée depuis les années 2000. Depuis 2008, le prix du lait **fluctue**. En 2013, il est compris entre 0.299 et 0.366€/L. Par ailleurs, il n'existe plus aucun collecteur de lait sur le département, les acteurs intermédiaires étant des marchands privés limitrophes ou des coopératives comme Biolait. Ces deux facteurs font du lait un débouché incertain dans la Nièvre.

La demande en **ovins, porcs et volailles**, ne semble pas être le facteur explicatif de la faible place de ces productions dans la Nièvre. Trois groupements collectent la viande d'agneau, qui est également vendue sur un marché ovin dans le Cher. Une chaîne d'abattage a été réinstallée à l'abattoir de Migennes (Yonne). Si les cours de la viande ovine ont baissé jusqu'en 2008, ils augmentent depuis.

Le **maraîchage** a quant à lui vu se développer la vente en **circuits courts et de proximité** ces dix dernières années, en lien avec une hausse de la demande en **produits locaux** et frais sur le territoire. Des systèmes de paniers, marchés, boutiques de producteurs, voient le jour autour de Nevers et en milieu rural. Ils permettent souvent aux producteurs de mieux maîtriser leurs prix. La demande locale en produits frais ne semble pas satisfaite mais devrait rester limitée par la faible densité de population. La demande extérieure est difficile à atteindre du fait de l'absence de filière structurée sur le territoire.

### **2.1.3.4 Projection future**

Les **tendances** qui se dessinent sur les débouchés des produits agricoles sont davantage en faveur des grandes cultures que de l'élevage. Avec une hausse de la demande mondiale en céréales, les coopératives devraient poursuivre leur dynamique **d'accroissement des volumes exportés** et maintenir ou développer le débouché existant pour les producteurs nivernais. Si la poursuite de la hausse des cours est possible, la concurrence accrue avec d'autres pays producteurs pourrait la remettre en cause. Les débouchés pour les **oléo-protéagineux** pourraient également se développer via la production accrue d'agro-carburants. En bovins maigres, la baisse amorcée de la consommation de viande en Italie pourrait s'accompagner d'une réduction (encouragée par la PAC) de la culture de maïs destinée à l'alimentation animale dans la plaine du Pô, et **impacter négativement la demande** en bovins français. Ce phénomène entraînerait sans doute une **baisse des cours** du maigre. La hausse de la consommation de viande dans les pays émergents et sa baisse mesurée en France pourraient ouvrir une **fenêtre d'opportunités** pour les bovins gras, mais la faible structuration de la filière dans la Nièvre limitera les possibilités d'export. La fin des quotas laitiers devrait quant à elle

entraîner une hausse de la production et une **baisse du prix** du lait. L'organisation des producteurs sera nécessaire dans ce contexte et la France devra développer de nouveaux outils de valorisation du lait produit. Les débouchés pour la viande ovine pourraient se maintenir, mais la pérennité des acteurs intermédiaires sur le territoire est à interroger. En maraîchage enfin, la hausse de la demande en produits locaux, notamment dans les villes, offrira un débouché **nouveau mais limité**. En circuits courts, les prix de vente devraient pouvoir être maintenus à un niveau intéressant.

## **2.1.4 Hypothèses d'évolution**

### **H1. Hypothèse tendancielle**

Le principal débouché pour les bovins allaitants, l'Italie, se maintient. Néanmoins, une crise sanitaire animale fait baisser les prix qui connaissent des fluctuations. Les cours des céréales fluctuent de manière importante, mais sont globalement en hausse, faisant des cultures céréalières un investissement intéressant à long terme.

### **H2.L'effondrement du marché italien**

Le marché italien pour les bovins maigres s'effondre. Plusieurs facteurs y contribuent : la succession de crises sanitaires en Europe pénalise la viande européenne et la libéralisation du marché européen permet de faire entrer les produits carnés sud-américains en Europe. La concurrence joue en faveur de ces derniers, dont les prix sont inférieurs, et la viande italienne ne se vend plus. En amont, les éleveurs de bovins maigre sont pénalisés. Les céréales sont aussi impactées par la libéralisation. D'autres débouchés se développent mais restent limités pour les animaux finis.

### **H3.Des débouchés qui se relocalisent**

La hausse du coût de l'énergie, de la demande en produits locaux et la hausse du pouvoir d'achat permet aux productions de la Nièvre de trouver des débouchés en France et dans le département. Les industries agro-alimentaires françaises et les Grandes et Moyennes Surfaces locales ou parisiennes sont demandeuses de produits diversifiés et de qualité, notamment de viande. Les animaux finis trouvent un nouveau débouché, ainsi que les productions innovantes. Cette nouvelle dynamique amène les petits abattoirs à se restructurer. De plus, les échanges entre céréaliers et éleveurs nivernais se multiplient et les activités de services portées par l'agriculture se développent.

### **H4.L'essor des grandes filières bio organisées**

La demande en produits issus de l'agriculture biologique augmente fortement, soutenue par une baisse des prix et une communication accrue. Les politiques européennes appuient aussi ce développement. Les coopératives céréalières implantées dans la Nièvre saisissent cette opportunité et mettent en place une filière « bio » au sein de leur groupe. La filière viande se structure aussi autour de ce nouveau débouché. Des grandes filières « bio » organisées naissent sur le territoire. Par ailleurs, le débouché des agro-carburants se renforce, lui aussi soutenu par les politiques publiques.



## **H5. Vers de nouveaux marchés internationaux**

L'Italie n'est plus le principal débouchés pour la production de bovins viande. Les événements politiques et économiques amènent une stabilisation politique et un essor économique de pays Méditerranéen. Dans ces pays, la demande en viande bovine augmente fortement.

## **2.2 Politiques publiques en agriculture**

---

### **2.2.1 De quoi parle-t-on ?**

#### **Définition**

Les politiques publiques occupent une place importante en agriculture. Elles orientent les productions, influencent la productivité des exploitations agricoles et accompagnent la structuration de certaines filières.

La première politique agricole est la Politique Agricole Commune (PAC), développée au niveau européen. D'abord orientée vers un objectif de sécurité alimentaire européenne, la PAC vise aujourd'hui, non seulement à soutenir le revenu des agriculteurs et les productions mais aussi le développement rural et les dispositifs agro-environnementaux. La PAC s'articule autour de deux piliers. Le premier pilier a pour objectif d'apporter un appui à la production agricole. Le deuxième pilier a un objectif d'apporter un appui au développement rural. Il comprend notamment les dispositifs agro-environnementaux.

Mais les politiques publiques en matière d'agriculture ne s'arrêtent pas là. Les collectivités territoriales, de la Région aux communautés de communes, développent des actions en faveur de l'agriculture. Construites à des échelles locales, ces politiques ont l'ambition d'apporter des réponses adaptées aux enjeux agricoles de leur territoire.

#### **Descripteurs de la variable**

Les éléments qui permettront de décrire cette variable sont les suivants :

- Le niveau de territorialisation des politiques (européen, national, régional, etc.)
- Les orientations principales et le type d'action

Les deux descripteurs sont en fait liés. Les politiques européennes ou nationales donnent des orientations globales. Elles visent généralement à développer le potentiel de production de l'ensemble du territoire. Leurs déclinaisons nationales permettent une adaptation aux particularités du territoire. Dans cette fiche, nous nous intéresserons aux éléments de politiques publiques européenne et française qui influencent l'agriculture nivernaise. Quand on descend à une échelle territoriale plus fine (département ou pays), les orientations et les dispositifs prennent en compte les particularités du territoire. Elles laissent une place plus importante aux innovations et aux initiatives locales.

### **2.2.2 Quelle influence sur l'installation et la transmission ?**

Les politiques publiques en agriculture ont un impact sur le « visage » de l'agriculture. Elles ont pendant de nombreuses années orienté les productions et conditionnent la santé financière de

certaines exploitations. Les modalités d'attribution et de « transmission » des « droits » à aide ont-elles aussi un impact sur l'installation et la transmission. Le niveau de couplage des aides PAC sera à mettre en lien avec la production concernée. D'autre part, la réglementation concernant la transmission de droit à prime peut influencer sur l'évolution de la taille des exploitations<sup>3</sup>.

### **2.2.3 Quelles tendances d'évolution de la variable ?**

#### **2.2.3.1 La politique agricole commune**

La Politique Agricole Commune européenne a été conçue pour accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique et en garantissant les prix des produits agricoles. Ces objectifs atteints, la réforme de 1992 a entraîné une baisse des prix garantis et la mise en place du gel d'une partie des terres. On voit se dessiner une politique de l'environnement avec l'instauration de mesures agro-environnementales.

C'est en 2000 qu'est mise en place une politique intégrée de développement rural durable (le deuxième pilier). Des aides directes sont mises en place. L'objectif n'est plus de compenser la baisse des prix garantis. Les aides à la production de céréales sont couplées à 100% ainsi que les aides à l'élevage allaitant. Les programmations successives voient la part d'aides consacrée à l'agriculture diminuer<sup>4</sup>

En 2003, une nouvelle réforme est adoptée et va dans la continuité des précédentes. Pour se mettre en conformité avec les prescriptions de l'Organisation Mondiale du Commerce, la nouvelle PAC introduit le découplage des aides. Pour un certain nombre de productions définies, les aides ne sont plus liées aux productions de l'exploitation, mais à une référence historique. La mise en place du découplage en France est intervenue en 2006. Une autre nouveauté de cette réforme est l'introduction de la conditionnalité des aides dont l'octroi est désormais subordonné au respect de 18 normes relatives à l'environnement notamment. On notera également la baisse des prix garantis pour certains produits comme le lait et le beurre (qui concerne peu la région).

Les aides à l'élevage allaitant restent couplées jusqu'en 2010. A partir de cette date, ces aides seront découplées partiellement (à 25%).

Aujourd'hui, les aides à destination des cultures sont découplées de la production. Elles sont toutefois basées sur des références historiques. Les droits à primes pour les cultures sont donc différents d'une exploitation à l'autre, d'une zone géographique à l'autre. Dans la réforme de la PAC 2014 une harmonisation des droits à paiement unique (DPU) est prévue au niveau national. Cette harmonisation sera mise en place de manière progressive.

La Prime au Maintien du Troupeau Allaitant est couplée à hauteur de 75%. Les droits à prime ainsi que les DPU sont transmissibles lors de l'installation d'un jeune ou de la reprise de l'exploitation pour un agrandissement à condition que 85% minimum de l'exploitation soit reprise<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Les règles de transmission des références (notamment pour les droits à PMTVA) imposent des transmissions de 80% de la surface, sinon, les références sont réévaluées, souvent en défaveur des repreneurs.

<sup>4</sup> [http://ec.europa.eu/budget/reform2008/issues/article\\_5957\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/budget/reform2008/issues/article_5957_fr.htm)

<sup>5</sup> « La superficie agricole de l'exploitation cédée ne doit pas avoir été réduite de plus de 15 % dans les trois années précédant la cession. Le repreneur s'engage à continuer la production pour laquelle les droits sont transférés sur l'exploitation qu'il reprend au moins pendant 3 ans. » <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/les-droits-prime-au-maintien-des-a1317.html> (consulté le 12/02/2014)

La Prime Herbagère Agro-environnementale est largement contractée dans le département, en raison des chargements limités des systèmes bovins allaitants développés. Des aides à l'agriculture biologique encouragent les conversions. Par ailleurs les orientations politiques en matière d'agriculture biologique encouragent le développement de cette agriculture (le Grenelle de l'environnement fixe un objectif de 5% des surfaces en AB et 20% des produits et menus servis dans la restauration collective issus de l'agriculture biologique, d'ici 2020).

### **2.2.3.2 La territorialisation des politiques publiques en matière d'agriculture**

Depuis plusieurs années, des échelles plus localisées (Région, Département, Communauté de Communes ou Pays) prennent en compte l'agriculture dans leurs politiques. Les compétences en matière d'agriculture ne sont pas clairement définies, ainsi, aucun échelon n'est spécialisé dans ce domaine ou dans un domaine connexe. On notera toutefois que les départements jouent un rôle dans le financement des remboursements agricoles et en matière de prophylaxie animale. Quant aux régions, elles jouent un rôle dans l'équipement des établissements d'enseignement agricole notamment. Les mesures relatives à l'agriculture représentent environ un quart du total des mesures des conseil généraux et le tiers de celles des conseils régionaux (Berriet-Sollicet et al., 2006). Les collectivités locales consacrent environ 5% de leurs financements à l'agriculture (incluant les contributions de l'Union européenne et de l'Etat français).

Capt et al. (2012) ont relevé que les politiques des collectivités s'orientent prioritairement vers le renforcement de la compétitivité des exploitations agricoles ou de réduction des effets externes négatifs. Il semble toutefois que les marges de manœuvre au niveau territorial sont limitées, notamment en raison du fonctionnement du monde agricole exposé à la libéralisation des marchés et à la prégnance sectorielle de sa régulation. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la Bourgogne dont les productions sont tournées vers les marchés internationaux.

Les politiques locales agissent de manière privilégiée à l'échelle de leur territoire et s'appuient sur leurs particularités. Capt et al.(2012) ont identifié différents objectifs politiques que l'on retrouve dans la région bourguignonne. Le premier est l'amélioration de la compétitivité des exploitations bien souvent orientée vers la consolidation des filières dominantes. La Région Bourgogne, le Conseil général de la Nièvre ainsi qu'un certain nombre de Pays interviennent notamment sur la transmission et la reprise des exploitations agricoles (voir autres fiches variable). Des actions sont aussi développées dans le but de différencier les productions (deuxième objectif). On retrouve dans cet objectif l'amélioration de la qualité des produits ainsi que la diversification et la promotion des circuits courts. Certains projets se concrétisent de diverses manières par la création de marque territoriale ou le développement de lieux de vente directe. Le troisième grand objectif est la gestion des externalités environnementales.

La place de l'agriculture dans les politiques locales est de plus en plus importante, même si les ambitions affichées peinent à se concrétiser dans les niveaux les plus infra.

### **2.2.3.3 Projection des tendances dans le futur**

Dans la prochaine programmation, les droits à primes d'une part seront étendus aux surfaces en herbe et d'autre part seront harmonisés au niveau national. Cette harmonisation se fera de manière progressive. Une surprime sera appliquée aux 52 premiers hectares.

La surprime aux premiers hectares pourrait progressivement se transformer à un soutien au revenu.

Des aides aux prairies permanentes menées de manière extensive seront mises en place lors de prochaine programmation. Les modalités d'application ne sont pas encore établies. La tendance est au maintien voire au développement des dispositifs agro-environnementaux.

La gestion du deuxième pilier de la PAC est déléguée aux Régions. Concernant les politiques territoriales agricoles, elles prendront une place grandissante dans le paysage des politiques publiques. Toujours axées sur la valorisation des particularités locales et s'appuyant sur des dispositifs favorisant la mise en relation d'acteurs, les ambitions et les réalisations s'affirment et se confirment.

## **2.2.4 Hypothèses d'évolution**

### ***Hypothèse tendancielle - une PAC forte, en appui au revenu***

Les aides de la PAC sont progressivement découplées de toutes les productions. Les primes à l'élevage allaitant subissent un découplage progressif (50% en 2015, 75% en 2020). Dans un deuxième temps, le montant des aides s'harmonise au niveau régional puis national pour aboutir à un soutien au revenu. Le soutien à une agriculture moins productiviste entraîne une baisse de l'export. Les politiques régionales se développent progressivement, mais restent minoritaires par rapport aux politiques européenne et nationale.

### ***H2. Régionalisation des politiques***

Les aides de la PAC sont maintenues, mais diminuent progressivement. La décision, la gestion des fonds sont transférées aux collectivités. Les territoires (régions, communautés de communes...) prennent donc de plus en plus de place et accentuent fortement leurs politiques vers la diversification. Il peut en résulter des distorsions de concurrence entre régions.

### ***H3 : Des politiques agricoles axées sur l'environnement***

Les enjeux environnementaux prennent une place de plus en plus importante et permettent de justifier le maintien d'un budget important pour une agriculture. On voit le montant des aides allouées au deuxième pilier augmenter ainsi que les dispositifs agro-environnementaux se développer (en nombre et en montant d'aide). Lors de la programmation de 2021-2027, des paiements pour service environnementaux sont mis en place.

### ***H4. Réduction de toutes les aides pour l'agriculture***

L'agriculture n'est plus vue comme un secteur stratégique et les politiques à toutes les échelles réduisent progressivement les aides.

## 2.3 Accès au foncier agricole

---

### 2.3.1 De quoi parle-t-on ?

#### 2.3.1.1 Définition

L'accès au foncier est la possibilité, pour un porteur de projet, **d'exploiter du foncier agricole**, acquis ou loué, en tant que support de son activité de production.

#### 2.3.1.2 Descripteurs de la variable

L'accès au foncier agricole dépend avant tout de **l'offre en foncier agricole disponible** sur le territoire, représentant une part plus ou moins importante de la **SAU** totale du territoire. L'offre est aussi liée au nombre d'exploitations, à la démographie agricole et aux politiques de régulation des transactions foncières. L'accès au foncier dépend aussi des **politiques de préservation** du foncier agricole. Accéder à l'offre sous-entend d'en avoir **connaissance** (de manière suffisamment anticipée) et d'avoir l'opportunité de prétendre à son acquisition ou à sa location. Le niveau de pression et de **concurrence** sur l'offre de foncier influence la possibilité d'y accéder et les **politiques de régulation des transactions** peuvent intervenir en instaurant des règles de priorité dans ce contexte concurrentiel. Les **projets de transmission** des cédants ont un poids important : leur stratégie peut les amener à privilégier certains profils de repreneurs, un mode de faire-valoir plutôt qu'un autre, à accepter ou non de diviser ses surfaces, à chercher plus ou moins de rentabilité... In fine, l'accès au foncier agricole peut impliquer différents **modes de faire-valoir** (propriété, fermage à un ou plusieurs bailleurs, autre contrat de location...), un certain niveau de **prix**, de **surfaces**, l'existence de **bâti**...etc.

On décrira la variable « accès au foncier agricole » à l'aide des indicateurs suivants :

- **Offre en foncier agricole (surfaces, organisation, statut, prix)**
- **Pression et concurrence sur le foncier agricole**
- **Politiques de régulation des transactions foncières**

### 2.3.2 Quelle influence sur l'installation et la transmission ?

L'accès au foncier agricole est déterminant pour **concrétiser le projet d'installation** et peut dépendre du mode de faire-valoir proposé : la location est souvent plus accessible aux porteurs de projets que l'acquisition, qui nécessite un financement. Le coût du foncier fait partie du **coût global de la reprise**<sup>6</sup> sans en être le principal élément, car le bâti est souvent le plus onéreux ; l'existence de pratiques type « pas de porte » pèse aussi sur le coût de la reprise. L'accès aux financements permet d'assumer ces coûts et conditionne ainsi l'installation. L'anticipation du porter à connaissance et de la mise en relation des cédants et des repreneurs peut **faciliter l'installation**, en permettant de faire correspondre le projet d'installation et le projet de transmission. L'accès au foncier des candidats à l'installation est de fait corrélé à l'accès au foncier des candidats à l'agrandissement : le rapport entre

---

<sup>6</sup> A titre d'information, en 2012, le montant moyen des investissements pour une installation en Bovin viande était d'environ 250 000€. (Source : ASP).

ces deux composantes, d'une part, et la taille des exploitations transmises et reprises d'autre part, ont donc un impact sur la **dynamique d'agrandissement** sur le territoire.

Les caractéristiques du foncier disponible influencent le **système d'exploitation** pouvant y être développé. La nature et la taille des surfaces à reprendre orientent le choix des productions par les porteurs de projet (productions plus ou moins consommatrices de foncier) ou le choix entre les candidats à la reprise ; l'existence de bâtiments d'élevage impose et conditionne la mise en place d'un système d'élevage. Par ailleurs, l'acquisition de foncier en propriété impose de dégager des marges importantes par la suite, ce qui peut se traduire par le choix de certains systèmes jugés plus rentables (infrastructures importantes...). Dans un contexte concurrentiel, **l'adaptabilité du projet** du candidat aux caractéristiques du foncier disponible est d'autant plus déterminante de ses **possibilités de reprise**, parfois même inévitable. De même, la localisation et le statut du foncier disponible imposent souvent ceux du projet d'installation.

### **2.3.3 Quelle évolution de l'état de la variable ?**

#### **2.3.3.1 L'offre en foncier agricole**

La SAU totale sur le département de la Nièvre représente 370 203ha en 2010, soit à peine 0.7% de moins qu'en 2000 et 3% de moins qu'en 1988. L'offre en foncier agricole mise sur le marché et rendue disponible peut être approchée via les **demandes d'autorisation d'exploiter**, effectuées pour la plupart des biens nouvellement acquis ou loués en vue d'être exploités. Depuis dix ans, les surfaces concernées par ces demandes ont sensiblement **baissé** dans la Nièvre: après un pic à plus de 28 000ha en 2006, la diminution a été d'environ 2 500ha par an, jusqu'à atteindre une **offre deux fois inférieure à celle de 2006**. En 2013, 14 612ha de foncier agricole ont été concernés par des demandes, soit 3.9% de la SAU du département.

La majeure partie de ces biens (environ 90%) est reprise en **fermage** (souvent sans division), dont une bonne partie auprès d'un membre de la famille. Cela permet aux exploitants de générer un revenu complémentaire à leur retraite. Environ la moitié des surfaces agricoles **vendues** sont « amenées » sur le marché par la SAFER (très variable selon les années), par **acquisition-rétrocession** ou par préemption dans une minorité des cas. L'intervention de la SAFER, qui s'est accrue les cinq dernières années, porte aussi sur la recherche de fermier et sur de la gestion temporaire, via une convention de mise à disposition suivie d'une location. Les bâtiments sont quant à eux généralement vendus et les logements conservés par les cédants. Enfin, le **coût du foncier** dans la Nièvre est **faible** relativement à la Bourgogne et à la France: 2320 à 2990€/ha en 2010 hors viticulture. Il a **augmenté de 32%** depuis 2000, ce qui est supérieur à la moyenne régionale mais inférieur à la moyenne nationale. Les fermages reviennent presque aussi chers, avec une valeur pour 2013-2014 comprise entre 54,70 (minimum pour potentiel de rendement médiocre) et 144 ,62€/ha/an (maximum pour fort potentiel de rendement) pour les terres et les prés.

#### **2.3.3.2 Pression et concurrence sur le foncier agricole**

Du fait d'une offre en foncier inférieure et d'un nombre plus important de porteurs de projets, la **pression sur l'offre a augmenté** et met aujourd'hui davantage en **concurrence** les candidats à la reprise de biens agricoles. En 2013, 25% des demandes d'autorisation d'exploiter étaient en concurrence pour 10% dix ans auparavant. Mise à part une baisse en 2012, cette proportion n'a cessé d'augmenter au cours de cette période. En 2012, **trois candidats** en moyenne se sont présentés sur

chaque bien vendu par la SAFER. Les rétrocessions SAFER ont autant bénéficié aux candidats à l'installation qu'à l'agrandissement, mais les surfaces acquises pour des projets d'installation ont été légèrement supérieures. Bien que les installations sur des biens acquis concernent surtout des épouses et enfants d'exploitants, la proportion de **transmissions familiales** a **diminué** ces cinq dernières années, le schéma de transmission était moins « bien tracé » que par le passé. Toutefois, les porteurs de projet **hors-cadre familial** se positionnent encore majoritairement sur des **baux**. De plus en plus, des apporteurs de capitaux privés et des structures comme Terre de Liens acquièrent du foncier pour le louer à des candidats à l'installation, ce qui peut leur faciliter l'accès. Par ailleurs, dans un contexte d'agrandissement des exploitations, la concurrence est d'autant plus forte aujourd'hui entre des projets plus ou moins **consommateurs de foncier**.

### **2.3.3.3 Politiques de régulation des transactions foncières**

La transmission des terres soumises à une autorisation d'exploiter est régie par le **Schéma Départemental Des Structures (SDDS)**, dont plusieurs lois ont fait évoluer les modalités depuis quinze ans. Déjà dans les années 2000 et encore aujourd'hui, le SDDS définit des **règles de priorité** d'accès au foncier agricole cédé ou mis à bail : d'abord les expropriés, puis les installations et enfin les agrandissements. La mise en société peut permettre de contourner ces règles et commence à s'observer dans la Nièvre. Lorsque la SAFER intervient sur les ventes, **l'arbitrage** entre les candidats se fait au sein d'un Comité Technique, en fonction de la viabilité du projet et de son adaptation à l'offre. Lors d'une cession sans intervention de la SAFER, c'est le choix du cédant qui prime. De fait, les exploitants préfèrent souvent céder à un **cadre agricole local**.

Les cédants **anticipent peu** la transmission. Depuis plus de vingt ans, le **Répertoire Départ Installation** permet aux cédants et aux porteurs de projets de se faire connaître, mais les exploitants déjà en place bénéficient d'autres canaux d'information (notaire, voisins...). Les candidats ont 15 jours pour déposer un dossier abouti quand la SAFER publie une notification de vente.

### **2.3.4 Projection future**

L'évolution de l'offre de foncier disponible résulte de la **combinaison de deux tendances** : la **baisse du nombre d'exploitations** et leur **agrandissement** d'une part, et le **vieillessement** de la population agricole (donc la hausse de la proportion d'exploitations à reprendre) d'autre part. Les projections démographiques pour la Nièvre<sup>7</sup> laissent présumer d'un maintien du nombre d'exploitations à reprendre jusqu'en 2020 et d'une **baisse** par la suite. Les **surfaces transmises** à chaque cession devraient toutefois **augmenter**, étant donné l'agrandissement des exploitations. Les projections tendanciennes envisagent une hausse de 75% de la SAU moyenne par exploitation dans la Nièvre d'ici 2030. Finalement, bien que les surfaces de foncier disponible soient à la baisse depuis dix ans, une **libération de foncier** pourrait advenir d'ici 2030. Les unités transmises seront plus grandes, à moins de les diviser. Le choix de la location par les cédants devrait se poursuivre. Quant au coût du foncier, il devrait **augmenter progressivement**, contrôlé en partie par l'intervention des SAFER.

Ce phénomène, couplé à un maintien du nombre de candidats à l'installation et de la dynamique d'agrandissement, pourrait donc **faire baisser la pression** sur l'offre durant les vingt prochaines

---

<sup>7</sup> Projections réalisées par Alice Lorge, Transmission et installation en Bourgogne État des lieux préalable à une étude prospective, 2013

années. La concurrence deviendrait moins rude, bien que toujours existante **entre installations et agrandissements**, et entre systèmes plus ou moins **consommateurs de foncier** dans un contexte où les surfaces transmises seront importantes. Une légère ouverture vers les hors-cadre familial est envisageable, avec une préférence maintenue pour les systèmes dominants.

La loi d'avenir pour l'agriculture (en cours de rédaction en 2014) énonce que les SAFER ont pour mission d'assurer la transparence du marché foncier rural, de favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles, ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations. Les SAFER doivent contribuer au développement durable des territoires ruraux. Leurs interventions doivent concourir à la diversité des paysages et des systèmes de production, notamment ceux permettant de combiner les performances économique, sociale et environnementale et ceux relevant de l'agriculture biologique. Ces prérogatives pourraient donc faire évoluer le rôle et les orientations prises par les SAFER à l'avenir, et les systèmes de production des nouvelles exploitations. De plus, les SAFER pourront acquérir des parts dans des sociétés ayant pour objet l'exploitation ou la propriété agricole.

La loi amène aussi la création, dans chaque département, d'une commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, présidée par le préfet, qui associe des représentants de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des professions agricole et forestière, des chambres d'agriculture et des organismes nationaux à vocation agricole et rurale, des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement et des fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs.

Par ailleurs, des dispositifs de mise en relation anticipée des cédants et candidats à l'installation pourraient être mis en œuvre par les acteurs de l'installation dans le futur.

### **2.3.5 Hypothèses d'évolution**

#### ***H1. Hypothèse tendancielle – diminution SAU et dynamique d'agrandissement***

La SAU globale sur le territoire diminue très lentement. Les nombreux départs à la retraite d'ici 2020 libèrent des surfaces importantes : l'offre en foncier agricole disponible augmente dans un premier temps, avant de se stabiliser. Les demandes d'installations et la dynamique d'agrandissement se maintiennent ; il en résulte une baisse de la pression et de la concurrence exercée sur l'offre d'ici 2020, suivie d'une remontée par la suite. Par ailleurs, le rôle de la SAFER et de la CDOA est renforcé et la priorité réaffirmée en faveur des installations.

#### ***H2. Les terres agricoles et la production d'énergie gagnent du terrain***

L'agrandissement se poursuit dans le secteur agricole et la forêt recule au profit de terres cultivées, conduisant à une hausse de 1% par an de la SAU. De nouvelles terres sont mises sur le marché et exploitées, comme des friches, des terres périurbaines... Par ailleurs, la hausse du prix de l'énergie crée une demande croissante pour l'utilisation de foncier agricole à des fins de production d'énergie sur certains territoires. Les surfaces sont donc convoitées et les prix grimpent. Les familles



d'exploitants gardent des terres dans une logique de rentabilité future. Une bulle spéculative n'est pas à exclure. Le marché foncier n'est plus régulé et le nombre d'installations diminue.

### ***H3. Dynamique contrastée selon les territoires : entre déprise et pression***

Tandis que la déprise agricole frappe certains secteurs du territoire nivernais, la pression augmente sur d'autres zones de par la poursuite des agrandissements. Dans les zones de déprise, des terres agricoles sont abandonnées et seules les meilleures terres sont reprises, à faible coût. Chaque année, 1% de la SAU disparaît.

### ***H4. Face à la concurrence accrue, la régulation se renforce***

Le développement d'usages concurrentiels à l'agriculture (urbanisation, usage environnemental de terres dans le Morvan...) exerce une pression sur la SAU, qui diminue lentement. Par ailleurs, le recul de l'âge de départ à la retraite des agriculteurs contribue à réduire l'offre en foncier agricole disponible pour les jeunes installés. La concurrence est rude sur les terres à vendre ou à louer. Les politiques de régulation des transactions foncières se renforcent, avec l'instauration de surfaces maximales autorisées. De nouvelles modalités de transmission se mettent en place pour favoriser les installations : divisions, transmission des sociétés, location-vente, adaptation des baux avec une période « d'essai », transparence et délais plus longs.

## **2.4 Accès au financement**

---

### ***2.4.1 De quoi parle-t-on ?***

#### ***2.4.1.1 Définition***

Cette variable recouvre les sources de financements (subvention ou prêt) dans la cadre de la mise en œuvre d'un projet d'installation d'une part ou de transmission d'autre part. Les sources de financement viennent principalement du dispositif d'aide de l'Etat et de l'Europe à l'installation. Ce dispositif est une subvention aux candidats à l'installation qui répondent à certaines conditions précisées ci-dessous. L'accès à cette aide donne droit à une subvention de l'Etat sous la forme de bonification de prêt. Pour les candidats à l'installation qui ne répondent pas aux conditions, des aides des collectivités locales (Conseil général de la Nièvre et Conseil régional de Bourgogne) ont été mises en place en faveur de l'installation.

#### ***2.4.1.2 Descripteurs de la variable***

Les éléments utilisés pour décrire et qualifier cette variable sont les montants auxquels peuvent avoir accès les candidats à l'installation, l'accessibilité des financements qui conditionnera et modèlera de manière importante les projets d'installation qui se concrétiseront.

Les descripteurs de cette variable sont :

- **Nature des financements**
- **Durée des financements**
- **Conditions d'accès**

## **2.4.2 Quelle influence sur l'installation et la transmission ?**

Les conditions d'accès aux financements ont une grande importance sur leur octroi et donc la concrétisation du projet. Pour développer cette partie, nous nous appuyons sur la description de l'état actuel des dispositifs d'aide à l'installation. Ainsi les limites d'âges sont rédhibitoires. Ensuite, le montage du dossier financier du projet d'installation est à l'avantage des candidats qui reprennent l'exploitation de leurs parents sans changement de système ou qui s'installent avec eux en s'agrandissant. Cela favorise plutôt l'agrandissement et assez peu l'innovation. Le critère du niveau de revenu minimum dès le démarrage de l'activité ne permet pas les installations dites progressives qui seraient l'occasion de s'installer progressivement sur de petites surfaces au départ puis de s'agrandir ou encore de tester différentes techniques de production au cours des premières années d'activité.

Des aides sont destinées aux candidats qui ne répondent pas aux conditions de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) ou qui ont des systèmes innovants d'avoir un appui financier. Cet appui est toutefois limité au regard de la DJA et de la bonification des prêts.

## **2.4.3 Quelle évolution de l'état de la variable ?**

### **2.4.3.1 Le dispositif DJA**

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) a pour objectif d'appuyer financièrement les agriculteurs qui s'installent. Pour avoir accès à la DJA, le candidat à l'installation doit répondre à certaines conditions. Il doit avoir entre 18 et 40 ans, être de nationalité française, pouvoir certifier de capacités professionnelles (c'est-à-dire avoir un bac pro minimum et un Plan de Professionnalisation Personnalisé validé, cf. variable construction du projet d'installation). Le revenu évalué dans le plan prévisionnel doit être compris entre 1 et 3 SMIC (dès les premières années d'activité). Pour ce point, on notera que pour les reprises d'exploitations, la simulation économique repose sur les références de l'exploitation existante. Les entretiens ont montré que pour de nouvelles productions ou modification du système, les références économiques pour les productions sont généralement minorées, pour « limiter les risques ». A cela s'ajoute une exigence supplémentaire sur le candidat qui s'installe dans une société existante (avec ses parents par exemple). Il doit y avoir une modification de consistance de l'exploitation (c'est-à-dire, l'ajout d'un atelier ou un agrandissement). La décision d'attribution de la DJA est donnée après avis de la CDOA. L'aide est versée en une fois et une évaluation économique a lieu au bout de 5 ans.

Le montant de la DJA équivaut à la rémunération du jeune installé pendant la première année. Le montant de la DJA dépend de la zone d'installation (zone de plaine, zone défavorisée, zone de montagne). Il y a des fourchettes qui sont prévues : en zone de plaine, 8k€ à 17k€, en zone défavorisée de 10k€ à 22k€, en zone de montagne 16k€ à 35k€. Jusqu'à un passé proche, le versement de la DJA se faisait en deux fois : une première fois à l'installation puis, une évaluation économique avait lieu 3 ans après l'installation et la deuxième partie de l'aide était alors versée, le cas échéant.

La bonification de prêt de l'Etat est conditionnée par l'obtention de la DJA. Les conditions prises en compte pour l'octroi d'un prêt est i) la viabilité économique et ii) l'apport initial et/ou les garanties. La personnalité du candidat ou des parents peut influencer la décision de l'établissement bancaire. Ces derniers retravaillent généralement le dossier de simulation économique pour s'assurer de la viabilité

du projet. Au-delà du prêt bonifié, les candidats à l'installation peuvent contracter des prêts classiques si leur dossier le permet (même critère de viabilité de projet et d'apport/garanties pris en compte).

### 2.4.3.2 Un taux d'emprunt historiquement bas

Le financement des projets est majoritairement fourni par les prêts bancaires. Ces prêts permettent de financer l'installation, c'est-à-dire l'acquisition (généralement d'une partie seulement) du foncier de l'exploitation, les installations, le matériel et éventuellement le logement sur l'exploitation ou à proximité. Les prêts sont caractérisés par le montant emprunté, le taux d'emprunt ainsi que la durée.

Les taux de prêts bancaires sont relativement bas ces dernières années. Cela permet aux candidats à l'installation d'avoir accès à des prêts bonifiés de montants importants.

Précédemment, l'Etat garantissait un taux bonifié sur un montant de prêt maximal. Aujourd'hui, l'Etat octroie une subvention fixe qui permet de bonifier un taux de prêt. Ainsi, le montant du prêt bénéficiant d'un taux bonifié dépend des taux de prêt du marché.

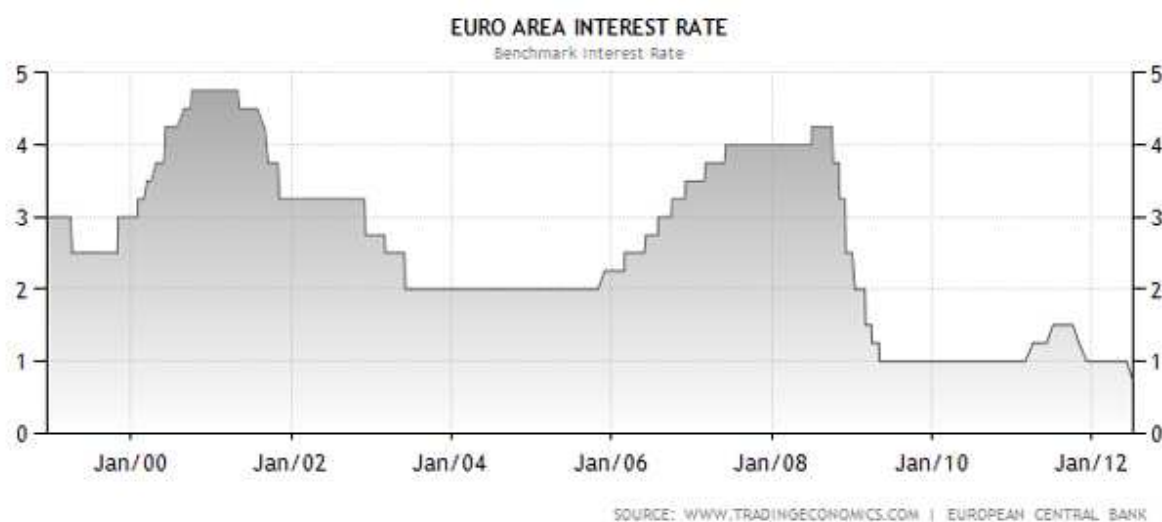


Figure 3 - Evolution du taux directeur européen (Source : tradingeconomics.com)

Les éléments déterminants dans le choix d'octroyer un prêt ou pas sont :

- **La viabilité du projet**
- **L'apport initial et les garanties**
- **La personnalité de la du candidat**

La viabilité d'un projet est étudiée au travers de l'étude prévisionnelle avec la Chambre d'agriculture. La banque se prononce ensuite au vu du dossier et des garanties. Ce dernier point est d'ailleurs un problème pour les candidats à l'installation « hors cadre familial ». La banque a un regard sur la fiabilité de l'étude.

Les personnes souhaitant s'installer « hors cadre familial » (HCF) bénéficient d'une garantie (sur l'emprunt) de la part des parents plus modeste que les personnes issues de familles d'agriculteurs, alors même que la reprise des exploitations agricoles classiques de la région nécessite des capitaux

importants<sup>8</sup>. Par ailleurs, leur expérience professionnelle est estimée plus limitée. Ces éléments constituent des freins dans l'accès aux prêts bancaires pour les HCF.

### **2.4.3.3 Les autres dispositifs de financement**

Le Conseil régional et le Conseil général ont mis en place des dispositifs d'aides aux candidats à l'installation des HCF. En 2007, la région a pris la direction avec le PIDIL : programme Etat/région pour la période 2007-2013. Le PIDIL apporte un complément à la DJA pour les HCF, ou ceux qui n'ont pas eu la DJA : 4 000 à 12 000€. Les bénéficiaires peuvent être agriculteurs à titre principal ou secondaire. Il y a une majoration pour les producteurs en AB. (16 dans la Nièvre de 2007 à 2012). Le PIDIL prévoit notamment une aide aux agriculteurs qui cèdent leur exploitation à des candidats « hors cadre familial ».

Une source de finances complémentaires est celle d'apporteurs de capitaux. Ces apporteurs de capitaux souhaitent investir dans le foncier et mettre le foncier en fermage. Pour le moment, ces démarches sont relativement limitées et n'ont pas d'effet sur les prix du foncier. A noter que la fédération nationale ovine a mis en place un système de ce type. Une structure intermédiaire est associée avec des banques et apporte des fonds pour des personnes qui souhaitent s'installer en ovin.

### **2.4.3.4 Projection des tendances dans le futur**

Même si les dispositifs de financement de l'installation semblent plutôt favorables aux installations dans le cadre familial et que les critères d'attribution des aides de l'Etat sont relativement contraignantes, il semble qu'une prise de conscience pourrait amener les à l'assouplissement des conditions d'accès permettant ainsi des installations sur des systèmes de production diversifiés.

## **2.4.4 Hypothèses d'évolution**

### **H1 : Hypothèse tendancielle – taux d'emprunt bas**

Les taux d'emprunt bancaires restent bas (2,5% pour le taux de prêt bonifié), permettant aux agriculteurs souhaitant s'installer d'avoir accès à des prêts de montants conséquents (de 500 à 800k€) sur des durées allant de 7 à 15 ans. Les critères d'attribution de la DJA s'assouplissent progressivement mais restent contraignants et favorables aux systèmes pratiqués.

### **H2 : Envolée des taux de prêt bancaire**

Les taux de prêt bancaires augmentent fortement. La durée de la bonification de l'Etat est réduite. Les montants empruntables par les agriculteurs diminuent et les durées d'emprunt s'allongent. Les garanties bancaires sont en outre de plus en plus contraignantes. La seule source de financement reste les aides de l'Etat (DJA) et des collectivités. Les offres de financement alternatif ne se développent pas.

---

<sup>8</sup> A titre indicatif, le montant d'une reprise d'une exploitation en élevage allaitant se situe entre 250 et 600k€. Il peut même s'élever à 1M€ si l'achat de foncier est conséquent. (Source entretien M. Aourousseau).

### **H3 : Financements alternatifs citoyens**

Les taux de prêt bancaire augmentent progressivement et les aides publiques à l'installation se réduisent. Les offres de financement alternatif portées par la société civile (citoyens, associations...) se développent, concrétisant ainsi le besoin de lien entre producteurs et consommateurs.

### **H4 : Financements par les apporteurs de capitaux**

En plus des aides publiques à l'investissement productif provenant des collectivités locales, des apporteurs de capitaux (urbains ou étrangers) financent l'accès au foncier. On voit par exemple se développer des entreprises dont les capitaux sont alimentés par les citoyens et dont le but est d'acquérir du foncier pour le louer ou le mettre à disposition de jeunes agriculteurs développant des productions innovantes.

## 2.5 Accompagnement à la construction du projet d'installation

---

### 2.5.1 De quoi parle-t-on ?

#### 2.5.1.1 Définition

On entend par accompagnement à la construction du projet d'installation, l'ensemble des actions permettant d'aider un porteur de projet à **faire évoluer son idée jusqu'à un projet clair, structuré et solide**. La construction du projet signifie la réflexion et le choix du système d'exploitation, des modalités d'installation, l'analyse et la mise en œuvre des conditions nécessaires à l'installation (acquisition des compétences, évaluation économique du projet...).

#### 2.5.1.2 Descripteurs de la variable

L'accompagnement à la construction du projet d'installation peut tout d'abord être décrit au travers des **acteurs qui proposent** l'accompagnement : techniciens des Chambres d'agriculture, formateurs et enseignants, professionnels agricoles... Par ailleurs, il peut concerner des **publics** plus ou moins larges, s'adresser à des profils spécifiques ou non : diplômés de l'enseignement agricole, cadres agricoles ou hors-cadre familial, porteurs de projets en-dessous d'un certain âge, originaires ou non du territoire... Si l'accompagnement peut prendre des formes variées, un aspect déterminant quant à l'installation concerne le **degré d'adaptabilité** de l'accompagnement aux **spécificités des projets**, des candidats, de leurs besoins : il peut encourager les innovations ou au contraire orienter les choix, considérer plus ou moins la « soutenabilité » du projet (travail, vie de famille...), il peut être construit de manière plus ou moins personnalisée et permettre de prendre plus ou moins en considération les besoins propres à chacun, être modulable ou non en durée...

On décrira la variable « accompagnement à la construction du projet d'installation » par les indicateurs :

- **Porteur(s) de l'accompagnement**
- **Bénéficiaire(s) de l'accompagnement**
- **Degré d'adaptabilité aux spécificités des projets et des candidats**

## 2.5.2 Quelle influence sur l'installation et la transmission ?

L'accompagnement à la construction du projet influence l'installation à différents niveaux. Tout d'abord, il peut permettre à de potentiels candidats à l'installation (notamment non issus du milieu agricole) de découvrir ou d'approfondir leur connaissance du métier d'agriculteur et donc de susciter, consolider ou freiner **l'envie de s'installer**. L'accompagnement permet ensuite à un porteur de projet d'avancer dans sa réflexion, son analyse, préciser ses envies et possibilités, faire des choix, identifier des besoins, connaître les aides accessibles, mettre en œuvre les moyens pour rendre l'installation sûre, éligible à des aides.... Il peut s'avérer plus ou moins efficace ou contraint et permettre aux candidats d'aboutir à **un projet plus ou moins mûr, personnalisé, innovant...** L'accompagnement peut amener les candidats à s'interroger, à remettre en question ou conforter leurs choix, et leur fournir des réponses adaptées. L'accompagnement peut aussi s'avérer nécessaire à **l'acquisition de connaissances et compétences** en matière de production et de gestion d'exploitation, notamment pour les porteurs de projets non issus du milieu agricole, et y compris après l'installation. Enfin, il peut influencer les choix des candidats en termes de **systèmes**, donc le développement des systèmes et des filières sur le territoire.

## 2.5.3 Quelle évolution de l'état de la variable ?

### 2.5.3.1 Porteur(s) de l'accompagnement

Plusieurs types d'acteurs interviennent aujourd'hui dans l'accompagnement à la construction du projet d'installation : les structures **d'enseignement agricole**, les **structures techniques agricoles** comme la Chambre d'agriculture et dans une moindre mesure les Organisations Professionnelles Agricoles. Les **syndicats agricoles** (comme les Jeunes Agriculteurs) ont été à l'initiative des évolutions quant aux modalités de l'accompagnement ces quinze dernières années. Dans la Nièvre, deux LEGTA, un LPA<sup>9</sup> et deux CFPPA<sup>10</sup> (Morvan et Nevers-Cosne-Plagny) proposent une offre de formations initiales et continues. Le Point Info Installation et la Chambre d'agriculture interviennent au travers du parcours d'accompagnement à l'installation. Enfin, la coopérative céréalière Axereal fournit un accompagnement technique individuel aux jeunes installés.

### 2.5.3.2 Bénéficiaire(s) de l'accompagnement

Depuis les années 90, la porte d'entrée de l'accompagnement à l'installation est le Point Info Installation (PII), chargé d'informer **tout candidat potentiel** à l'installation sur le métier, les démarches, les aides et l'accompagnement possible. Dans un effort croissant de répondre à la demande de tous, le PII oriente les candidats vers différents dispositifs, selon leur profil et leur projet : mûrissement du projet (stage de découverte du métier, accessible aux demandeurs d'emploi), formations longues, Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)... Le PPP est suivi de l'élaboration du Plan de Développement Economique (le chiffrage du projet), élaboré dans l'optique de demander les aides à l'installation de l'Etat. Comme le dispositif qui l'a précédé, le PPP cible donc essentiellement les **candidats éligibles aux aides**.

---

<sup>9</sup> LEGTA : Lycées d'Enseignement Général et Technologique Agricole, LPA : Lycée Professionnel Agricole

<sup>10</sup> Centre de formation d'apprentis et deux Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

### 2.5.3.3 Degré d'adaptabilité aux spécificités des projets et des candidats

Selon leur profil, les candidats à l'installation ont aujourd'hui des besoins en accompagnement différents. L'acquisition de compétences techniques est primordiale pour des porteurs de projets ayant peu d'expérience du milieu agricole ou souhaitant s'installer avec une production qu'ils connaissent peu. Au niveau des formations longues, le CFPPA du Morvan propose depuis plus de vingt ans un **BPREA<sup>11</sup> Agriculture Biologique (AB)** qui peut s'appliquer à différents systèmes et comprend un stage pratique de quatre semaines. Le CFPPA de Nevers-Cosne-Plagny propose quant à lui deux **BPA<sup>12</sup>** en production animale et viticulture.

L'acquisition des compétences en **gestion d'exploitation**, requise dans tous les cas, y compris pour des cadres agricoles, est quelques fois moins considérée. Les acteurs de l'installation s'accordent à dire que la formation la plus apte à fournir ces compétences est le **BTS** en alternance Analyse et Conduite de Systèmes d'Exploitation (ACSE), récemment mis en place par le CFPPA du Morvan.

Les formations courtes reçues au cours du **parcours d'installation** ont pour but de compléter l'acquisition de connaissances ou compétences jugées nécessaires à l'installation. Jusqu'à 2008, le dispositif incluait un stage de préparation à l'installation de cinquante-six heures, huit journées de réflexion et d'apports techniques sur le projet et un stage de six mois, parfois réduit à trois mois. En 2009, les JA ont poussé à l'adoption d'un nouveau dispositif plus **personnalisé** : il prévoit notamment un autodiagnostic aboutissant à la réalisation du PPP pour chaque porteur de projet. Le PPP cible les formations à suivre par le candidat à l'installation : il peut s'agir de formations courtes (environ trois par porteur de projet), d'un stage de six mois (en réalité peu adapté donc peu mis en œuvre), ou d'un tutorat (non encore mobilisé car il manque un cadre juridique). Un stage de vingt-et-une heures sur la comptabilité, les démarches, la sécurité au travail, les normes... est suivi par tous les candidats.

En termes d'innovations, l'accompagnement actuel est plutôt limitant. Le chiffrage du projet est en général plus prudent en l'absence de références économiques locales, ce qui favorise les projets d'installation sur des **systèmes dominants**. Par ailleurs, les porteurs de projets ont peu d'occasions de s'ouvrir à d'autres systèmes ou à d'autres pratiques. Jusqu'à 2009, le stage de six mois devait obligatoirement se dérouler à plus de 50km de l'exploitation familiale, avec des possibilités de partir à l'étranger, ce qui pouvait favoriser **l'ouverture sur les systèmes et les pratiques**.

Le cadre actuel (et passé) des aides à l'installation n'est pas favorable à une installation **progressive** pour ceux qui le souhaiteraient. La mise en place d'un atelier « innovant » doit se faire dès l'installation et les installations progressives sont limitées par les conditions d'accès aux aides. Toutefois, de nouvelles modalités d'accompagnement voient le jour, dont le lien avec le cadre actuel est encore à éclaircir. Ainsi, à Nevers, un **espace-test** créé en 2013 permet à de futurs maraîchers de mettre leur projet à l'épreuve, d'acquérir des compétences et de développer leur activité, tout en bénéficiant d'un cadre juridique et d'un appui technique. Un autre existe à Château-Chinon.

Enfin, l'aspect « soutenabilité » des projets est rarement travaillé au même niveau que les autres aspects, notamment économiques. La question de la charge de travail et de la possibilité de construire une vie de famille est souvent éludée du fait de la condition première de rentabilité de l'exploitation. Si cette question n'était pas davantage traitée par le passé, la charge de travail par UTA semblait moindre et la problématique moins prégnante.

---

<sup>11</sup> Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole

<sup>12</sup> Brevet Professionnel Agricole

## **2.5.4 Projection future**

Les Assises de l'installation menées en 2013 en Bourgogne ont fait ressortir certaines attentes et propositions. Si les acteurs de l'installation s'en emparent, les prochaines années pourraient être marquées par une **ouverture de l'accompagnement** aux différents **profils** et une consolidation des possibilités de **construction progressive des projets** : outil d'accompagnement pour toute la construction du projet, intégration des espaces-test, du tutorat et de stages dans le PPP, renforcement du suivi post-installation. L'ouverture aux différents profils de candidats passerait par un renforcement du rôle de coordinateur du PII et un accompagnement facilité pour les candidats à l'installation non éligibles aux aides.

## **2.5.5 Hypothèses d'évolution**

### **H1 Hypothèse tendancielle – portage chambre et CFPPA**

L'accompagnement reste porté essentiellement par la Chambre d'agriculture et les CFPPA. Il est axé sur la formation initiale et l'accompagnement des candidats éligibles aux aides via le PPP. Le choix des systèmes est orienté par les filières en place mais les structures d'accompagnement appuient aussi certains projets de diversification.

### **H2. Des territoires moteurs**

L'accompagnement est porté par les territoires (Parc du Morvan, Communautés de Communes...) avec un appui des structures traditionnellement impliquées sur l'installation. Les innovations sont encouragées (systèmes et pratiques nouvelles), ainsi que les activités œuvrant au développement local (circuits de proximité, tourisme...). L'accompagnement est repensé dans le but de s'adapter davantage à la variété des profils et des projets, et de laisser plus de temps à la construction des projets d'installation ; de nouveaux outils sont mobilisés (espaces-test, tutorat, stages...).

### **H3. L'installation par les filières**

L'accompagnement est essentiellement porté par les filières (coopératives, syndicats de producteurs...), qui mettent en œuvre leurs propres stratégies et outils : il concerne donc les systèmes en place et porte sur les aspects techniques. Les porteurs de projets sur des productions minoritaires ou ceux qui ne s'intègrent pas dans les structures de filière ont du mal à trouver leur place.

### **H4. Vers une disparition de l'accompagnement**

Les structures agricoles se dessaisissent de la question de l'accompagnement. Les candidats peuvent trouver un appui limité auprès de leurs pairs, de syndicats agricoles ou de conseillers d'entreprise.



## 2.6 Attractivité du métier d'agriculteur sur le territoire

---

### 2.6.1 De quoi parle-t-on ?

#### 2.6.1.1 Définition

On désigne par attractivité du métier le pouvoir de **plaire et d'attirer** un nombre important de personnes ou d'attirer fortement ces personnes. On parle ici de l'attractivité sur le territoire spécifique de la Nièvre.

#### 2.6.1.2 Descripteurs de la variable

L'attractivité du métier dépend d'un nombre important de paramètres propres aux individus : les envies, centres d'intérêt, valeurs, motivations, l'histoire personnelle. Autant de descripteurs complexes et marqués par les **référents culturels** d'un territoire ou d'une communauté. Toutefois, l'attractivité est aussi intrinsèque au métier : la **reconnaissance du rôle de l'agriculteur par la société** est particulièrement déterminante en agriculture, ainsi que la **liberté d'action** a priori permise par cette profession. C'est également en comparaison des caractéristiques des autres métiers que se construit l'attractivité d'un métier donné, notamment des **opportunités professionnelles** que les autres secteurs offrent sur le territoire où l'on vit, on étudie ou on souhaite s'installer. Enfin, l'**accueil réservé aux porteurs de projets**, notamment issus d'autres milieux ou d'autres régions, contribue à rendre le métier plus ou moins attractif sur un territoire donné. Il dépend des caractéristiques de la société agricole du territoire (ses règles de fonctionnement, la solidarité au sein du milieu, l'accueil envers les nouveaux...) mais aussi du comportement des autres acteurs et des politiques mises en œuvre.

On décrira « l'attractivité du métier d'agriculteur sur le territoire » au travers des indicateurs :

- **Attractivité intrinsèque du métier : reconnaissance sociale et liberté d'action**
- **Opportunités professionnelles des autres secteurs sur le territoire**
- **Accueil des porteurs de projets sur le territoire**

### 2.6.2 Quelle influence sur l'installation et la transmission ?

L'attractivité du métier d'agriculteur agit très en amont de la chaîne d'influence sur l'installation et la transmission. Elle contribue à susciter l'**envie puis le choix de s'installer** en agriculture.

### 2.6.3 Quelle évolution de l'état de la variable ?

#### 2.6.3.1 Attractivité intrinsèque du métier : reconnaissance sociale et liberté d'action

Si l'après-guerre avait donné un rôle essentiel et valorisant à la profession agricole, en charge de produire de quoi nourrir l'ensemble de la société, les années 80 ont vu naître les effets pervers de la politique productiviste. L'agriculture a rapidement été pointée du doigt comme coupable de pressions

sur l'environnement et l'agriculteur est devenu le « pollueur » et le « subventionné ». La **reconnaissance sociale** qu'un jeune agriculteur pouvait trouver dans la pratique de son métier par le passé s'est donc fortement **amoindrie**. Cependant, la prise en compte depuis quelques années de la multifonctionnalité de l'agriculture, de son rôle social et des pratiques respectables font émerger des **niches** de représentations plus **valorisantes** sur le métier.

Le métier d'agriculteur a de tout temps attiré par la liberté qu'il offre. L'évolution des réglementations et contraintes qui pèsent sur la profession (normes, conditionnalité, administratif...) contribuent cependant à **réduire cette liberté** fondamentale aux yeux des agriculteurs. Par ailleurs, il semble, dans l'ensemble et d'après les entretiens réalisés, que les agriculteurs nivernais ont un caractère plutôt **conservateur** quant à leur modèle d'agriculture, ce qui peut altérer le sentiment de liberté de porteurs de projets plus innovants.

### ***2.6.3.2 Opportunités professionnelles des autres secteurs sur le territoire***

En 1990, l'agriculture représentait 8.5% des emplois, l'industrie 24% et le tertiaire 60%. Depuis, la part du tertiaire a augmenté et celle de l'industrie et de l'agriculture a diminué. Vingt ans plus tard, la Nièvre compte environ **6% d'emplois** (salariés et non salariés) **en agriculture**, soit plus qu'en Bourgogne (5%) et qu'en France (3%). 72 % des emplois relèvent du commerce et des services et 17 % de l'industrie, principalement autour de Nevers, Imphy et Decize.

Le taux de chômage, de 8.5% en 2005, atteint 10.3 % début 2013 dans la Nièvre, un taux supérieur au taux régional (9.8 %), mais proche du taux national (10.4 %).

### ***2.6.3.3 Accueil des porteurs de projets sur le territoire***

En comparaison à d'autres territoires, il semble, au travers des entretiens réalisés, que les exploitants nivernais sont relativement peu solidaires entre eux, et plutôt **individualistes**. Les « migrants » rencontrés disent ne pas se sentir bien accueillis. En revanche, les acteurs du **développement territorial**, comme certaines communautés de communes et le Parc naturel régional du Morvan, s'emparent depuis quelques années de la question de l'installation et réfléchissent à des initiatives permettant de faciliter l'accueil des porteurs de projets.

### ***2.6.4 Projection future***

Les tendances qui s'observent laissent espérer une **revalorisation** du métier d'agriculteur par l'évolution des politiques, des mouvements sociétaux et de la communication sur le resserrement du lien producteurs-consommateurs, les produits locaux, les fonctions environnementales et paysagères de l'agriculture, les difficultés du métier... Toutefois, l'image d'une agriculture impactant l'environnement devrait persister, accompagnée d'une **remise en cause du modèle actuel** dans la société. Quant aux contraintes qui pèsent sur la profession, elles semblent vouloir se maintenir.

Selon la tendance actuelle, la **baisse de l'emploi** pourrait se poursuivre, particulièrement dans le secteur industriel et agricole. Les opportunités se développeront davantage dans le secteur tertiaire.

Enfin, on peut penser que l'intégration progressive d'agriculteurs avec des profils non « traditionnels » de la société agricole nivernaise favorisera l'apparition de groupes plus ouverts au sein de la

profession et **l'accueil des porteurs de projets**. Les territoires, en s'impliquant sur la question de l'installation, pourraient contribuer à aller dans ce sens.

## **2.6.5 Hypothèses**

### ***H1. Hypothèse tendancielle – un métier et un territoire relativement peu attractifs***

Le lien entre agriculteurs et citoyens est ténu. Les agriculteurs conservent une image de « pollueurs » au sein de la société, qui décourage des enfants d'agriculteurs et des hors-cadre familial. Toutefois, des initiatives isolées sont mises en œuvre par certains agriculteurs pour valoriser leur métier. Par ailleurs, les opportunités professionnelles sont plus nombreuses dans le tertiaire et le métier d'agriculteur apparaît contraignant. La Nièvre ne donne pas l'image d'un territoire très accueillant pour les candidats venus d'autres régions.

### ***H2. Une agriculture attractive sur le territoire***

Le lien entre agriculteurs et citoyens se renforce, via la multiplication d'initiatives de commercialisation en circuits courts et la communication sur les productions françaises. L'image de l'agriculteur est revalorisée. Une agriculture moins capitaliste attire notamment des hors-cadre familial, qui sont de mieux en mieux intégrés sur le territoire et au sein de la société agricole. Le soutien à une agriculture intégrée au territoire sécurise ce secteur professionnel.

### ***H3. Un climat peu attractif***

L'image des agriculteurs au sein de la société est très mauvaise. Le revenu qu'il est possible de dégager en agriculture est très faible en comparaison d'autres secteurs professionnels, alors que les contraintes s'alourdissent et que l'investissement est important. L'accueil est plutôt froid envers les porteurs de projets s'installant sur des modèles différents, davantage valorisés par la société.

### ***H4. La Nièvre, « terre d'accueil »***

La Nièvre devient une véritable « terre d'accueil » pour les porteurs de projets venant d'autres régions. Les territoires s'impliquent fortement pour rendre cette ambition concrète.

## 2.7 Système de production

---

### 2.7.1 De quoi parle-t-on ?

#### 2.7.1.1 Définition

L'agriculture peut être abordée à différentes échelles (parcelle, exploitation, territoire). Il est proposé dans cette fiche variable de s'intéresser à l'échelle « exploitation » au travers de l'étude des systèmes de production. Un système de production agricole est la combinaison des facteurs de production (foncier, capital, travail) et de ses productions (Chombart de Lauwe, 1963). Il n'est pas pertinent dans le cadre de l'étude de détailler l'ensemble type de systèmes de production du territoire, qui nécessiteraient un travail de plusieurs mois. Nous nous intéresserons à quelques grandes caractéristiques des exploitations agricoles du territoire.

#### 2.7.1.2 Descripteurs de la variable

Les éléments qui permettront de décrire les systèmes de production agricole sont les suivants :

- **SAU moyenne des exploitations**
- **Orientations techniques principales**
- **Diversification**
- **Organisation du travail**
- **Indicateurs d'intensification des systèmes (en élevage notamment)**

### 2.7.2 Quelle influence sur l'installation et la transmission ?

Le type d'exploitation à reprendre influence l'installation de manière importante. L'orientation technico-économique des exploitations à reprendre conditionne le montant de l'investissement dans le matériel notamment. La surface de l'exploitation conditionne également le montant de la reprise, tout particulièrement si une partie importante du foncier est à acquérir. Ces deux éléments, en combinaison avec la réglementation (PAC) et les dispositifs d'accompagnement (conditions d'accès aux financements notamment et accès à la connaissance d'autres systèmes) ont une influence forte sur les types de systèmes qui pourront être développés par l'agriculteur nouvellement installé.

Les systèmes de production sont eux même influencés par l'installation et la transmission ainsi que les mécanismes d'accompagnement à l'élaboration de projet et l'accès aux financements.

## 2.7.3 Quelles tendances d'évolution de la variable ?

### 2.7.3.1 Des productions orientées vers l'élevage allaitant et les grandes cultures

La région est historiquement spécialisée en élevage bovin allaitant. Les autres orientations technico-économiques dominantes dans la région sont les grandes cultures et la polyculture-élevage. On observe une relative **spécialisation** dans les grandes cultures au nord-ouest du département et dans l'élevage bovin allaitant dans le sud-est.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre d'exploitations par orientation technico-économique dominante. Le nombre d'exploitations diminue pour toutes les orientations, mais cela est particulièrement marqué pour l'élevage bovin allaitant.

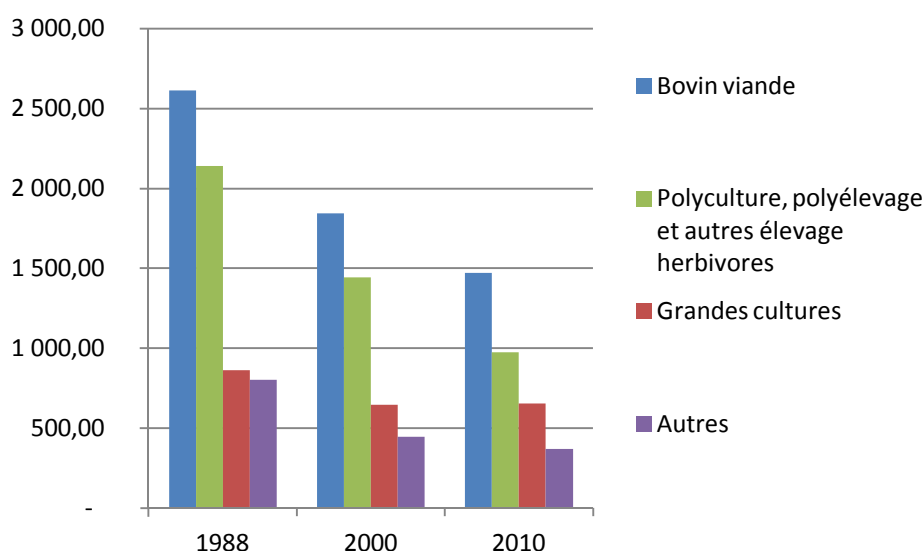


Figure 4 - Evolution du nombre d'exploitation par orientation technico-économique (Source : Recensement agricole 2010)

### 2.7.3.2 Des surfaces à gérer de plus en plus grandes

En lien avec la baisse du nombre d'exploitations pour ces différentes orientations, on peut étudier l'évolution des surfaces exploitées. La figure suivante montre que les exploitations les plus grandes sont celles spécialisées dans les grandes cultures. La progression de leur surface particulièrement marquée entre 1988 et 2000 semble stagner entre 2000 et 2010. Concernant les élevages bovins allaitant, la progression des surfaces a été continue depuis 1988 et ne semble pas s'infléchir.

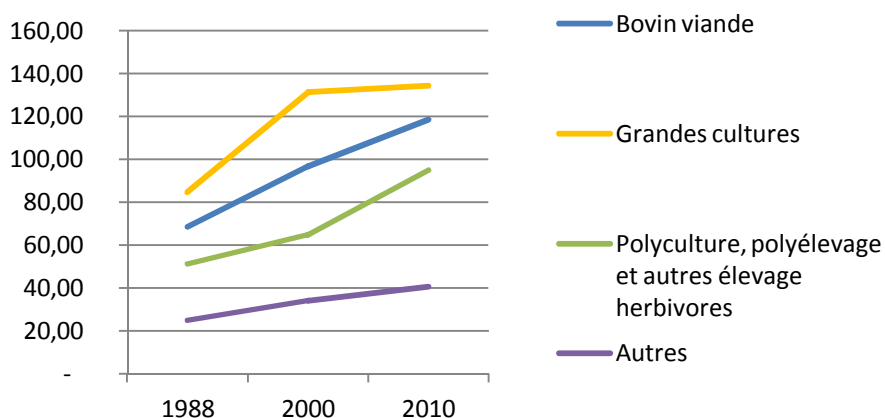


Figure 5 - Evolution de la surface moyenne par exploitation et par orientation technico-économique (Source RA)

### 2.7.3.3 Charge de travail

La question se pose alors de la charge de travail. La surface gérée par unité de travail a presque doublé en élevage allaitant. L'augmentation est elle aussi marquée dans les exploitations spécialisées dans les grandes cultures.

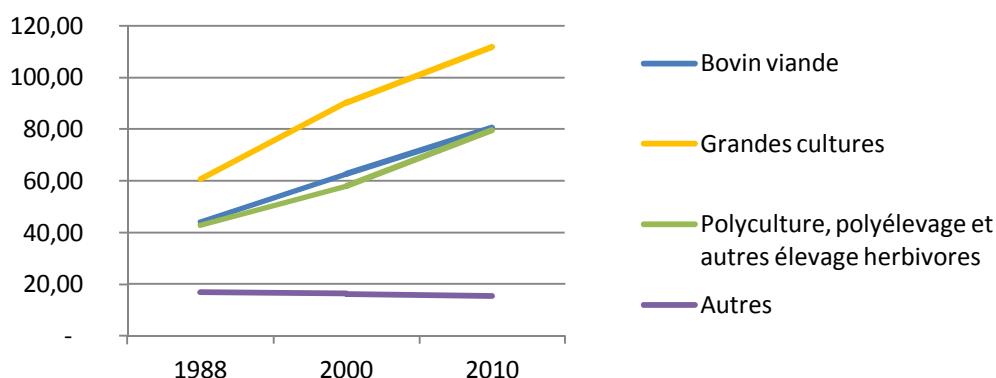


Figure 6 - Evolution de la surface moyenne par unité de travail (UTA) et par orientation technico-économique (Source RA)

Les informations liées à la charge de travail sont difficilement accessibles. Elle n'est pas directement liée à la surface exploitée ou à la taille du troupeau. Elle dépend aussi des évolutions techniques permettant de lever les « goulot d'étranglement » liés au travail. Concernant les grandes cultures, l'évolution de la puissance des machines agricoles et la simplification des itinéraires techniques permettent aux agriculteurs d'exploiter des surfaces plus grandes sans avoir d'importante charge de travail supplémentaire. Pour ce qui est de l'élevage, l'évolution des techniques est beaucoup moins marquée. Ainsi, même si la charge de travail n'a probablement pas doublé en 20 ans, on peut tout de même supposer qu'elle a fortement augmenté pouvant ainsi être à l'origine d'une dégradation de la qualité de vie.

### **2.7.3.4 La diversification des productions**

12% des exploitations pratiquent la vente en circuits courts, essentiellement en vin et « autres produits animaux ». C'est moins qu'à l'échelle de la Bourgogne (20% des exploitations). Les jeunes installés s'orientent davantage vers la vente en circuits courts. Sur le Parc naturel régional du Morvan par exemple, trois éleveurs se sont regroupés en une SARL pour vendre en direct de la viande, et un réseau de producteurs s'est organisé pour commercialiser ses produits en Bourgogne et en France.

Les signes de qualité ou environnementaux (agriculture biologique) sont peu développés aujourd'hui, mais connaissent tout de même une croissance.

### **2.7.4 Quelles hypothèses d'évolution pour les politiques publiques en agriculture ?**

#### **H1. Hypothèse tendancielle - Grandes exploitations bovin allaitant et grandes cultures**

Les trois orientations principales restent présentes et poursuivent leurs évolutions. Les systèmes d'élevage bovin allaitant de race charolaise sont toujours majoritaires. Leur nombre continue à se réduire et les surfaces à augmenter. Les exploitations en grandes cultures continuent à s'agrandir. Les systèmes diversifiés augmentent mais restent minoritaires.

#### **H2. Forte extensification des systèmes**

Les exploitations d'élevage allaitant grandissent de manière très accentuée et s'orientent vers des systèmes d'élevage de type ranch. Les systèmes de grande culture s'agrandissent également. La majorité des cessions sont au bénéfice de l'agrandissement des exploitations. Les systèmes de polyculture élevage reculent et se spécialisent soit en élevage, soit en grandes cultures. Les systèmes diversifiés régressent.

#### **H3. Vers une diversification des productions et/ou des activités**

On assiste à une forte progression des productions à forte valeur ajoutée. On voit par exemple se développer le maraîchage, l'engraissement de bovins allaitants ou l'élevage hors-sol. Des exploitations écologiquement intensives apparaissent. De nouvelles activités sont aussi mises en place sur les exploitations, comme la production d'énergie. L'élevage du charolais régresse et est progressivement remplacé par des races plus rustiques ou par d'autres herbivores (ovins, etc.). Cette forte dynamique de diversification s'accompagne d'une baisse de la surface des exploitations. Lors des transmissions, plusieurs enfants s'installent et se partagent les surfaces.

#### **H4. Régression des surfaces consacrées à l'élevage**

L'élevage régresse fortement. Les surfaces d'oléo-protéagineux (à destination de la production d'agro-carburants par exemple), les cultures industrielles et les céréales se développent. Les prairies labourables sont converties en cultures. Les surfaces non labourables sont peu à peu abandonnées.

---

### 3 SCENARIO PROSPECTIFS

Les hypothèses d'évolution des variables influentes sur l'installation et la transformation ont été combinées pour proposer 6 scénarios qui se veulent contrastés mais réalistes, c'est-à-dire qu'ils empruntent des chemins qui sont en rupture par rapport aux évolutions passées mais qui sont tout à fait plausibles. L'objectif en proposant ces scénarios est d'avoir une vision sur l'ensemble des futurs possibles.

Les scénarios proposés sont les suivants :

- Sc. 1 Les tendances se poursuivent
- Sc. 2 Le bio structuré
- Sc. 3 Rebondir après le broutard
- Sc. 4 Le sursaut citoyen
- Sc. 5 Des espaces de conservation
- Sc. 6 Dérégulation

Le tableau suivant présente les combinaisons d'hypothèses d'évolution choisies pour chaque scénario.



<b>Variable</b>	<b>S1. Les tendances se poursuivent</b>	<b>S2. Le bio structuré</b>	<b>S3. Rebondir après le brouillard</b>	<b>S4. Le sursaut citoyen</b>	<b>S5. Des espaces de conservation</b>	<b>S6. Dérégulation</b>
<b>Débouchés commerciaux</b>	H1. Débouché italien, marché des céréales porteur	H4. Filières bio « de masse »	H2. L'effondrement du marché italien	H3. Relocalisation des débouchés	H1. Débouché italien, marché des céréales porteur	H5. Autres marchés internationaux
<b>Politiques publiques en agriculture</b>	H1. Une PAC en appui aux revenus	H3. Politiques agricoles axées environnement	H2. Régionalisation des politiques	H2. Régionalisation des politiques	H3. Politiques agricoles axées environnement	H4. Réduction de toutes les aides publiques
<b>Accès au foncier</b>	H1. Diminution de la SAU du territoire et dynamique d'agrandissement	H2. Terres agricoles + production d'énergie gagnent du terrain	H3. Dynamique contrastée entre déprise et pression	H4. Concurrence et régulation	H3. Dynamique contrastée entre déprise et pression	H1. Diminution de la SAU du territoire et dynamique d'agrandissement
<b>Accès au financement</b>	H1. Des taux de prêts bancaires bas	H4. Financements par les apporteurs de capitaux	H1. Des taux de prêts bancaires bas	H3. Financements citoyens	H1. Des taux de prêts bancaires bas	H4. Financements par les apporteurs de capitaux
<b>Accompagnement à la construction du projet</b>	H1. Portage par la chambre et CFPPA	H3. Installation par les filières	H2. Territoires moteurs	H2. Territoires moteurs	H4. Disparition de l'accompagnement	H4. Disparition de l'accompagnement
<b>Attractivité du métier sur le territoire</b>	H1. Un métier et un territoire relativement peu attractifs	H2. Agriculture attractive	H4. Nièvre, terre d'accueil	H2. Agriculture attractive	H3. Agriculture peu attractive	H1. Un métier et un territoire relativement peu attractifs
<b>Systèmes de production</b>	H1. Grandes exploitations bovin allaitant et grandes cultures	H1. Grandes exploitations bovin allaitant et grandes cultures + contractualisation environnementale	H3. Diversification des productions et/ou des activités	H3. Diversification des productions et/ou des activités	H4. Régression des surfaces consacrées à l'élevage	H2. Extensification

## 3.1 Scénario 1 : Poursuite des tendances

---

**Moteur du scénario** : Les débouchés se maintiennent. Les exploitations continuent de s'agrandir.

Le contexte socio-économique général suit les grandes tendances de 1995 à aujourd'hui.

La demande italienne en bovins maigres se maintient et constitue le premier débouché pour la production de bovins viande du département. Les prix des ventes des brouards est toutefois fluctuant.

Concernant les cultures céréalières et les oléo-protéagineux, les prix sont fluctuants et connaissent de manière cyclique (tous les 3 à 5 ans) des flambées de prix qui font des grandes cultures une orientation technico-économique intéressante. Les périodes de flambées de prix permettent l'investissement dans des équipements de plus en plus grands et permettent ainsi d'améliorer la gestion des périodes de pointes, de la moisson notamment. Ainsi, la taille des équipements ne constitue pas un frein à l'agrandissement des exploitations. En parallèle, la simplification des itinéraires techniques se généralise progressivement autorisant ainsi un agrandissement des exploitations en grandes cultures.

Les débouchés en matière de circuits courts sont limités en raison d'un bassin de consommation peu développé dans le département. Concernant l'agriculture biologique, les prix des productions ne sont pas assez intéressants pour amorcer un réel engouement pour ce mode de production dans le département. Elle progresse lentement, mais reste marginale.

La nouvelle programmation de la PAC de 2014 s'oriente vers une harmonisation au niveau national (convergence progressive à raison de 14% de l'écart par an pour atteindre 70% au bout de 5 ans) des droits à prime avec une surprime pour les 52 premiers hectares. Pour les systèmes d'élevage allaitants extensifs de la Nièvre, cette évolution est mitigée. En effet, la convergence des aides augmente le montant des aides à l'hectare et favorise ainsi les grandes exploitations. A l'inverse, la surprime pour les 52 premiers hectares est peu favorable. Les politiques régionales en matière d'agriculture se développent lentement, mais pas assez pour infléchir les tendances actuelles. Les politiques agricoles territoriales restent axées sur les circuits courts, l'agriculture biologique et la diversification.

**2014 : Nouvelle programmation de la PAC 2014-20. L'harmonisation des droits à prime au niveau régional**

**2017 : Passage de 22 à 13 régions**

La surface agricole utile du département continue à diminuer de manière régulière. Les terres abandonnées par l'agriculture sont généralement converties et exploitées en forêt. La demande agricole en foncier reste importante. La dynamique d'agrandissement des exploitations limite très fortement les possibilités d'installation. Ainsi l'augmentation des prix du foncier est régulière, sans connaître de changements brusques.

La réforme des retraites de 2018 fixe le départ à la retraite à 65 ans. Dans le même

temps, on observe qu'une part importante des agriculteurs arrivés à l'âge de la retraite continue à travailler. La part des agriculteurs de plus de 60 ans atteint près de 40% en 2025. Afin de palier la diminution de la force physique liée à l'âge et de permettre une poursuite de l'activité au-delà de 65 ans, on voit augmenter l'embauche de salariés agricoles temporaires sur les exploitations ainsi qu'un recours accru aux entreprises de travaux agricole. Le maintien des agriculteurs en place ralentit le rythme des transactions et des agrandissements et maintient une tension sur le foncier.

**2018 : réforme des retraites. L'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans.**

Dans les années 2030, on voit se dessiner une vague de départs à la retraite. Les cessions d'exploitations à des agriculteurs en activité continuent à être privilégiées par les agriculteurs partant à la retraite, afin d'assurer une vente au meilleur prix d'une part et d'avoir une connaissance du système de production déjà développé par l'agriculteur souhaitant reprendre le foncier (acquisition ou fermage). Le taux de renouvellement est inférieur à 1 sur 4 voire 1 sur 5.

Les taux d'emprunt bancaire sont relativement bas. L'accès au financement ne constitue pas un frein pour les agriculteurs en activité qui souhaitent s'agrandir ou pour les candidats à l'installation ayant des ascendants familiaux en activité (ces derniers pouvant se porter garants du prêt). Ainsi la dynamique d'agrandissement des exploitations se poursuit. Les conditions d'accès à la Dotation Jeunes Agriculteurs restent plutôt favorables aux descendants d'agriculteurs du territoire. Les aides destinées aux Hors Cadres Familiaux sont toujours en place, mais ne permettent pas d'infléchir la tendance principale. Les grands systèmes de production présents sur le territoire (grandes cultures et élevage de charolais extensif) sont perpétués.

En 2021, une nouvelle programmation de la PAC instaure l'harmonisation des aides des primes à l'hectare ainsi que le plafonnement des aides. Cette évolution entraîne une perte de revenus des exploitations nivernaises en élevage allaitant notamment.

**2021 : Nouvelle programmation de la PAC. Les aides du premier pilier sont plafonnées.**

En 2025, la crise de la grippe bovine éclate. La consommation de viande en France et en Europe diminue. Les prix des bovins sur pied chutent. Cela entraîne un arrêt d'activité pour les exploitations les moins grandes. Les exploitations de polyculture-élevage abandonnent l'élevage et se spécialisent dans les cultures. Les surfaces en prairies sont reprises par les élevages à proximité et alimentent ainsi l'agrandissement. Les fluctuations des prix ainsi que la crise de la grippe bovine poussent un collectif d'éleveurs de Luzy à s'organiser. Sous l'impulsion de Brice Lemoine, éleveur à Luzy, la coopérative de producteurs de bovins allaitants sud Nièvre est créée en 2029. Le cahier des charges de production est très rigoureux et permet une réelle amélioration de la qualité de produits finis. Les producteurs renforcent leur position face à leurs principaux clients (intermédiaires exportant les animaux vifs vers l'Italie) et parviennent à progressivement lisser les fluctuations des prix.

**2025 : Crise de la grippe bovine**

**2028 : Prime unique d'aide au revenu par exploitation.**

La réforme de la PAC 2028 instaure une prime unique d'aide au revenu pour toutes les exploitations de 50 000€. Cette prime n'est plus attribuée à la surface. Elle est totalement découplée des productions et est attribuée à chaque exploitation agricole. Les budgets

européens pour l'agriculture se réduisent progressivement et la prime unique est fixée à un montant inférieur à celui du plafond de la précédente PAC. Cela entraîne une réflexion sur la rentabilité des exploitations de la part des agriculteurs. La rentabilité des exploitations d'élevage est relativement basse. Cette nouvelle réforme ralentit quelque peu les dynamiques d'agrandissement même si elles restent importantes.

**En 2035**, les exploitations agricoles continuent de s'agrandir, quel que soit le type de système développé. La SAU moyenne d'une exploitation est proche de 250ha. La SAU totale du département est de 360 000 ha et le nombre d'exploitations est de 1 630. La charge de travail par exploitation a augmenté, en particulier dans les élevages. L'embauche de salariés (à temps plein ou à temps partiel) est généralisée. En 2020, on compte 50 installations par an, 48 par an en 2030 et 40 par an en 2035.

## 3.2 Scénario 2 : Le Bio structuré

---

**Moteur du scénario :** Pour répondre à la demande grandissante, l'agriculture biologique se « massifie »

En France comme dans le reste de l'Europe, la demande en produits issus de l'agriculture biologique croît rapidement au sein d'une société dont le lieu habituel d'achat reste principalement les grandes et moyennes surfaces. En 2016, une étude française sur l'impact des pesticides sur la santé, notamment le risque de cancers et de stérilité, est relayée par tous les médias nationaux et donne lieu à de nombreux reportages et enquêtes sur le sujet. La demande en produits bio de la part des consommateurs augmente mais reste freinée par des prix plus élevés que les produits issus de l'agriculture conventionnelle. Les associations de consommateurs se mobilisent en faveur de l'accès aux produits biologiques à des prix abordables. Le gouvernement et les associations de consommateurs poussent les chaînes de distribution à limiter leurs marges sur les produits bio. Les enseignes des supermarchés communiquent sur ce « geste » et rivalisent de stratégies pour attiser la demande (campagnes de publicité, promotions, baisse des marges...). Petit à petit, des produits « bio à petits prix » envahissent les rayons des grandes et moyennes surfaces et la part des produits bio dans la consommation des ménages est multipliée par 4 en 6 ans : elle atteint 10% des produits en 2020 et grimpera jusqu'à 25% quinze ans plus tard.

2016 : étude sur l'impact des pesticides sur la santé

2020 : 10% de la consommation des ménages est bio

En parallèle, la concrétisation du programme Ambition bio 2017 (inscription d'aides significatives à la conversion et au maintien de l'agriculture bio dans le cadre du 2<sup>E</sup> pilier de la PAC, prise en compte du surcoût lié à la formation, majoration des aides dans le cadre des actions collectives..) permet d'augmenter le revenu en agriculture biologique et de limiter les coûts de production. Parallèlement, les aides PAC pour l'agriculture conventionnelle est en recul.

Les filières organisées voient dans cette évolution un nouveau débouché pour la commercialisation de gros. Axereal structure deux nouvelles filières au sein de son organisation : une filière blé meunier bio incluant des meuneries spécialisées dans la production de pain bio, destiné à la commercialisation en grandes et moyennes surfaces sous le label « pain bio de nos régions », et une filière orge bio incluant des malteries bio. En 2020, l'export ne concerne plus que 40% des volumes de céréales collectées, dont l'essentiel pour des produits conventionnels et une petite partie pour des produits bio exportés en Europe.

Parallèlement, la filière bovins maigres tente de se structurer dans la Nièvre. En 2019, des éleveurs créent la coopérative des Eleveurs de Bovins Bio de la Nièvre pour organiser la collecte et la commercialisation des animaux vers l'Italie mais aussi vers la France où l'engraissement regagne du terrain. Toutefois, la dynamique n'est pas assez forte pour être réellement structurante et l'offre reste atomisée.

2019 : création des Eleveurs de Bovins Bio de la Nièvre

Restant extensifs, les systèmes d'élevage bovin évoluent assez peu mais les contractualisations pour services environnementaux se multiplient. En 2021, la nouvelle Politique Agri-environnementale Commune (PAEC) met en œuvre dans toute l'Europe

2021 : nouvelle PAEC

une mesure contractuelle de soutien à l'agriculture biologique plus avantageuse, soutient les conversions au bio. En 2025, 20% des surfaces sont en bio, dont la moitié en grandes cultures et la moitié en élevage. La PAEC laisse peu de place aux politiques régionales et les mesures et objectifs sont construits nationalement.

**2025 : 20% des surfaces en bio**

Les cours des produits bio sur les marchés européens augmentent régulièrement : un pic du cours du blé meunier lui fait atteindre 600€/t en 2026, avant de redescendre et d'osciller autour de 500€/t entre les années 2030 et 2035. Le cours des bovins maigres bio sera quant à lui 40% supérieur au cours des bovins non bios en 2035.

**2026 : pic à 600€/t sur le marché du blé**

Dans ce contexte, l'agriculture devient une activité plus rentable. La rentabilité des grandes cultures évolue encore peu, car la hausse des prix conjuguée à la baisse des rendements en bio fait peu évoluer les résultats économiques. Cependant, les terres agricoles sont l'objet d'investissement. Des investisseurs, notamment étrangers, rachètent à prix élevé des exploitations qu'ils mettent le plus souvent en gérance à des chefs d'exploitations salariés. En 2027, une société étrangère achète 5 000 ha de terres en céréales bio, soulevant une polémique dans le département. La capacité de ces apporteurs de capitaux à acheter et faire exploiter des surfaces importantes contribue à renforcer la dynamique d'agrandissement sur le territoire, au détriment des surfaces de forêt. De nouvelles terres (périurbain, friches...) sont également mises en exploitation. En revanche, l'agrandissement des exploitations restant aux mains des agriculteurs exploitants se stabilise, influencée notamment par les contraintes techniques liées à la diversification des cultures, et par un marché du foncier agricole tendu sous l'effet des investissements.

**2027 : 5000 ha de céréales bio achetées par un investisseur**

Le crédit nouvellement accordé à l'agriculture biologique rend le métier d'agriculteur attractif sur le territoire en comparaison d'autres secteurs moins porteurs. Bien que le salariat ne convienne pas à certains candidats cherchant dans le métier la liberté d'action dont disposaient « leurs pères », et que le territoire et les agriculteurs eux-mêmes encouragent peu les porteurs de projets à s'installer, ils sont malgré tout plus nombreux à essayer d'intégrer le secteur. Dans le même temps, les investissements pour des usages agricoles ou non augmentent la pression sur l'offre de foncier : face à la hausse du prix de l'énergie, des groupes français achètent des terres agricoles à « prix fort » pour y implanter éoliennes et panneaux solaires. Ces prix restent néanmoins bien inférieurs à ceux d'autres régions de France et continuent d'attirer les investisseurs. En 2029, 1 000ha de SAU sont déjà occupés pour la production d'énergie.

Les exploitants propriétaires partant en retraite vendent rarement leurs terres en vue d'une rente future. En 2030, 2,5% de la SAU est mise sur le marché et 6 candidats en moyenne se positionnent sur chaque dossier de vente (hors transmission familiale). La moitié est constituée d'investisseurs ou d'exploitants déjà en place. Les prix des terres agricoles grimpent et atteignent 4500€/ha (hors viticulture) en 2030. Bien que des prêts et aides à l'installation perdurent, ils ne suffisent pas à financer les reprises d'exploitation. S'installer devient quasiment impossible et les porteurs de projets s'orientent davantage vers le salariat ou la gestion de terres achetées par des investisseurs.

**2030 : prix des terres agricoles (hors viticulture) de 4500€/ha en moyenne**

Craignant de voir la production impactée par cette évolution, les filières prennent en main la question de l'installation et s'impliquent dans l'accompagnement technique, commercial et de projet des jeunes installés. Les porteurs de projets s'inscrivent dans les filières

dominantes, en bio et en conventionnel, sont donc accompagnés selon les exigences de production de la filière. En 2032, Axereal et les Eleveurs de Bovins Bio de la Nièvre organisent le premier Salon de l'Installation en Bio à Nevers.

**2032 : premier Salon de l'Installation en bio**

La « dé-régionalisation » des politiques agricoles et le contexte spéculatif font perdre tout leur pouvoir aux structures et politiques de régulation des transactions foncières. La nouvelle Loi Agricole de 2034 mentionne un rôle de veille et de suivi du foncier agricole par les SAFER ; elles ne pèsent quasiment plus sur l'offre de foncier et la régulation de la concurrence.

**2034 : Loi Agricole fait disparaître le rôle régulateur des SAFER**

En 2035, l'escalade des investissements et transactions sur les terres agricoles menace d'aboutir à la formation d'une bulle spéculative.

**2035 : menace d'une bulle spéculative**

**En 2035**, l'agriculture biologique représente 22% de la SAU. La SAU totale du département est de 380 000ha. Le département compte environ 2 200 exploitations d'une SAU moyenne de 170 ha. La croissance des surfaces moyennes d'exploitation est modérée par le développement des exploitations bio, dont la SAU croît moins rapidement que les exploitations en agriculture conventionnelle. Les exploitations en agriculture biologique ont généralement un ou deux salariés. On compte 2 sociétés d'investissement agricole de plus de 5 000 ha.

### 3.3 Scénario 3 : Le rebond après le broutard

---

**Moteur du scénario** : Le marché italien s'effondre

En raison de la crise économique qui persiste, la commission européenne réduit les financements destinés à l'agriculture et les oriente vers les pays dont le secteur agricole est moins développé. Ainsi, les pays de l'est de l'Europe bénéficient de financements qui favorisent le développement et la modernisation de leurs agricultures. Sous l'effet des financements de la PAC et d'une politique agricole nationale offensive, l'agriculture polonaise connaît un essor important. Le pays se spécialise dans l'élevage bovin. Dans un premier temps, le bovin polonais n'est pas considéré comme un concurrent sérieux. Toutefois, les efforts des éleveurs polonais portent leurs fruits. Ils développent une offre de qualité à un prix très concurrentiel. En une dizaine d'années, la Pologne devient le principal fournisseur de bovins maigres de l'Italie. Dans la Nièvre, le principal débouché des élevages bovins se réduit fortement.

**2017 : Réforme de la PAC. Les financements sont réduits**

En France, malgré sa progressivité, on ressent la réduction des aides de la PAC. Les agriculteurs se mobilisent. Plusieurs manifestations ont lieu en France. Des opérations escargot couplées d'opération de communication auprès du grand public sont lancées courant de l'été 2019. Le slogan « Ensemble pour une agriculture française dynamique et

vivante ! » fleurit dans les campagnes et les villes. Les régions Rhône-Alpes et PACA sont pionnières et engagent en 2020 des politiques agricoles fortes. Suivent d'autres régions et collectivités locales dans les années qui suivent. La région Bourgogne lance son programme pour l'agriculture en 2022. Les priorités sont données à l'innovation et à la diversification des productions. L'objectif est de développer la valeur ajoutée créée sur le territoire en diversifiant les productions, en proposant des produits finis de qualité. Un des leviers sur lesquels mise la région est le collectif. Le premier espace INOCO est créé dans la Nièvre en 2023. Un espace INOCO est un espace (physique et virtuel) de rencontre d'acteurs du monde agricole. Des réunions et évènements thématiques y sont régulièrement organisés. Ces espaces sont des endroits de rencontre entre agriculteurs, techniciens (Chambres d'agriculture et coopératives), chercheurs et acteurs de filières. L'investissement de quelques leaders de la profession agricole pour l'animation de ces espaces en fait un succès. Des encouragements fiscaux pour les innovations agricoles sont mis en place.

En 2021, la réglementation environnementale concernant les élevages hors-sol se durcit. Elle limite la concentration des élevages hors-sol sur un même territoire. Les élevages bretons sont mis en difficultés et de nombreux élevages doivent fermer. Les industriels français voient dans la Nièvre l'opportunité de « délocaliser » la production. Les éleveurs bovins en difficulté y voient eux l'opportunité de diversifier leurs productions et leurs revenus.

Face au recul de la demande italienne, certains éleveurs ont mis en place un atelier d'engraissement des mâles castrés permettant de valoriser les surfaces en herbe. Le troupeau de mères de ces exploitations est réduit. Les producteurs du département développent une production de qualité et s'organisent. Les débouchés locaux permettent d'écouler une partie de la production. D'autres agriculteurs orientent leurs productions vers l'élevage ovin.

Face à la dynamique fragile de rebond, le conseil général lance une vaste opération « Nièvre, terre d'accueil ». L'installation d'entreprise est encouragée du point de vue fiscal. Une zone franche est créée favorisant ainsi l'installation de petites entreprises innovantes. Les transports, ferroviaires notamment, sont renforcés et facilitent les liaisons avec Paris d'une part et Dijon d'autre part. Dans le monde agricole, la profession agricole prend conscience de la nécessité d'accueillir des innovations et des agriculteurs d'autres territoires. La chambre d'agriculture de la Nièvre en collaboration avec le conseil régional de Bourgogne et l'agglomération de Nevers lancent une campagne de communication en France pour « appeler » les agriculteurs qui souhaiteraient s'installer en agriculture. Les collectivités locales mettent en place des dispositifs d'accompagnement de l'installation afin de maintenir un tissu rural dynamique.

Depuis la fin des années 2020, les prix de l'énergie ont explosé. Le circuit de Magny-Court a saisi cette occasion pour lancer un grand prix « automobiles propres ». Cette course a connu un succès grandissant et devient mondialement connu. Elle génère chaque année des retombées économiques importantes et dynamise l'ensemble de l'activité du circuit automobile. Par ailleurs, la politique de la ville s'est axée sur la culture se concrétisant par l'ouverture du « Musée d'Orsay de Nevers » et le développement du festival annuel d'art de rue. Ces activités créent des opportunités d'emplois et dynamisent la zone. Ainsi, les exploitants ou co-exploitants des environs de Nevers y trouvent le moyen d'avoir une « entrée d'argent » complémentaire dans le foyer. Cela permet dans

**2022 : Lancement de la politique bourguignonne pour l'agriculture**  
**2023 : Lancement du dispositif INOCO**

**2021 : la réglementation environnementale impose un plafond de chargement/nombre d'élevage hors sol**

**2024 : Création de la AOC Bœuf bourguignon**

**2028 : Lancement de la campagne « Nièvre, terre d'accueil »**

**2029 : Lancement du grand prix « automobiles propres »**



certains cas de maintenir l'activité agricole ou encore de profiter de la fréquentation touristique au travers de l'agro-tourisme. Les fermes auberges autour

Grâce aux dispositifs encourageant les innovations mis en place par le Conseil régional, quelques élevages d'insectes ont vu le jour. Ils trouvent des débouchés auprès d'une clientèle confidentielle de détaillants franciliens. En 2028, une étude démontre que la consommation d'insectes permet de réduire les risques de développement d'un cancer. La demande de produits alimentaires à base d'insecte explose à partir des années 2030, grâce à la médiatisation de ces découvertes. Les élevages d'insectes se développent fortement dans la Nièvre et constituent en 2035 l'orientation principale pour 15% des exploitations.

**2035 : l'élevage  
d'insectes se  
développe fortement**

**En 2035**, la SAU du département est de 355 000 ha. La Nièvre compte 1 950 exploitations, et la surface moyenne des exploitations agricoles est de 180 ha. L'agriculture s'est fortement diversifiée. L'élevage s'est intensifié avec l'apparition d'élevage bovin plus intensif et d'élevages hors-sol. Grâce à la mobilisation de la profession et aux politiques territoriales, les territoires ont trouvé des nouvelles dynamiques suite à la crise du débouché italien. Après avoir connu un fort déclin dans les années 2020 (30 installations par an), les installations ont repris pour atteindre une centaine d'installations par an en 2035.

### 3.4 Scénario 4 : Le sursaut citoyen

---

**Moteur du scénario** : La hausse de la demande en produits locaux conduit à une relocalisation des débouchés, soutenue par une régionalisation des politiques publiques agricoles

La consommation de produits locaux se développe à un rythme modéré jusqu'en 2016 où un nouveau scandale alimentaire éclate : les mycotoxines du blé ont rendu des tonnes de pain impropre à la consommation dans le nord de la France. Après le scandale des graines germées et de la viande de cheval, encore dans les mémoires, celui du pain contaminé relance la polémique de la traçabilité des aliments. Les acteurs de la grande distribution mettent tous leurs efforts de communication sur les produits d'origine régionale et les médias relaient de plus en plus d'initiatives de développement des circuits de proximité portées par les citoyens.

**2016 : scandale du pain contaminé**

Parallèlement, le coût de l'énergie augmente fortement. Le coût des transports pèse de plus en plus dans le prix des produits alimentaires vendus en circuits longs, et l'écart avec les produits locaux diminue. L'avantage comparatif des produits locaux devient net en 2020, leur consommation par les ménages a presque doublé par rapport à l'année du scandale.

**2020 : la consommation des produits locaux a doublé**

Il devient plus facile pour les producteurs nivernais de trouver des débouchés auprès des grandes et moyennes surfaces régionales ou parisiennes, des épiceries et restaurants locaux, des industries agro-alimentaires et des collectivités. Avec ces nouvelles perspectives, les jeunes s'installent sur des systèmes plus diversifiés que leurs aînés : le maraîchage se développe autour des villes où fruits et légumes frais rencontrent du succès, dans les commerces et via les paniers, et les exploitations laitières regagnent du terrain en écoulant leur production auprès de laiteries pour la marque Lait de France et grâce à diverses méthodes innovantes, comme des distributeurs de lait dans les écoles ou les supermarchés. En 2025, 5% de la SAU est occupée par du maraîchage, 10% des exploitations sont des élevages laitiers et 15% des élevages ovins. L'élevage bovin reste dominant mais s'oriente de plus en plus vers l'engraissement. Les abattoirs de Corbigny et Cosne sur Loire se restructurent pour traiter des volumes conséquents et la viande trouve preneur auprès des boucheries, des supermarchés via la marque Viande de France ou en direct (cagettes). Le Charolais laisse peu à peu de la place à d'autres races, plus rustiques, comme la Salers.

La situation des marchés agricoles encourage d'autant la diversification : le cours des céréales fluctue plus que jamais, avec des écarts allant jusqu'à 50€/t autour d'une moyenne de 200€/t. Le cours des bovins maigre diminue quant à lui lentement, jusqu'à 2,30€/kg vif en 2020. A l'inverse, la commercialisation des fruits et légumes via des circuits de proximité garantit un prix satisfaisant aux producteurs, pour un coût de transport limité. Le prix payé aux éleveurs laitiers augmente et atteint 0,50€/L en 2020.

**2020 : le cours des bovins maigres est à 2,30€/kg vif et le prix du lait à 0,50€/L**

La diversification des productions sur le territoire est soutenue par les politiques locales, ce qui permet de pérenniser cette évolution. En 2021, la Politique Agricole Commune

transfert l'essentiel des fonds et du pouvoir de décision aux Régions. Si les budgets baissent globalement, leur allocation est repensée pour soutenir une agriculture tournée vers le territoire. En 2022, la Bourgogne définit sa stratégie régionale agricole et se donne comme orientations principales :

- Le soutien au développement des circuits de proximité et des circuits courts alimentaires. La Région fixe un objectif de 35% des exploitations pratiquant en partie la vente en circuits courts d'ici 2030 (hors vin) ;
- La diversification des productions sur le territoire et au sein des exploitations, via la mise en place d'ateliers et de productions innovantes ou minoritaires ;
- Le développement de l'agriculture biologique, avec un objectif de 15% des surfaces en bio ou conversion en 2030 (5% l'étant en 2022)
- L'installation des jeunes, notamment des « hors cadre familial », avec une priorité systématique sur l'accès au foncier aux candidats à l'installation face aux agrandissements ;

Des aides sont ainsi allouées aux projets de diversification et de vente en circuits courts des exploitants : ateliers au sein d'exploitations sur des productions minoritaires par département, ateliers individuels ou collectifs de transformation, points de vente à la ferme ou boutiques de producteurs. Les candidats à l'installation peuvent bénéficier de subventions et de prêts, avec une bonification pour les installations en bio, en circuits courts ou sur des productions dites « diversifiées ». Les installations progressives, « hors cadre familial » ou en pluri-activité bénéficient d'un soutien supplémentaire. Appuyée par la politique régionale, l'agriculture nivernaise est ainsi mieux placée que celle d'autres régions et gagne des marchés, à Paris notamment.

Le financement des installations et de la diversification passe aussi par un engagement plus soutenu des consommateurs et citoyens nivernais. Plusieurs projets d'installation aboutissent grâce à l'implication de fondations et associations ou à des dons directs par les habitants de la Nièvre. En 2016, Terre de Liens finançait l'installation de quatre jeunes « hors cadre familial » autour d'un projet collectif de polyculture-élevage. Dix ans plus tard, un site de financement participatif permet à un paysan boulanger d'acquérir des terres et de construire son laboratoire. Plusieurs AMAP s'appuient sur la solidarité de leurs consom'acteurs pour introduire les productions de jeunes maraîchers souhaitant développer un système de circuit court (panier de légumes).

Les territoires s'approprient eux aussi la question de l'installation. Depuis 2019, la nouvelle Charte du Parc naturel régional du Morvan inclut dans ses orientations « l'installation des jeunes agriculteurs et la contribution de l'agriculture au développement local ». Par ses missions d'animation et d'accompagnement, le Parc contribue au développement d'une agriculture valorisant et orientée vers son territoire, et soutient les projets innovants et l'agritourisme. En 2024, deux « marchés paysans » hebdomadaires s'ouvrent à Château-Chinon et Autun tandis que Nevers lance en 2025 sa première « foire agricole », qui regroupe des producteurs de tout le département et rencontre un grand succès.

Sans financer de manière conséquente les projets, les Communautés de Communes sont de plus en plus nombreuses à agir pour la transmission des exploitations sur leur territoire. Certaines mettent en place des « cellules installation » animées par des

**2021 : nouvelle PAC et régionalisation des fonds**

**2022 : stratégie régionale agricole**

**2026 : installation d'un paysan boulanger grâce au financement participatif**

**2024 : ouverture de deux marchés paysans sur le PNR Morvan**

**2025 : première foire agricole de Nevers**

techniciens qui connaissent par cœur leur territoire et leurs habitants. L'objectif principal des cellules est de faire le lien entre exploitants en place et en devenir, entre cédants et repreneurs. Les animateurs encouragent les rencontres et proposent à partir de 2027 des « cafés-installation » pour faciliter les échanges. Avec l'aide des acteurs classiques de l'installation, le tutorat est si bien encouragé qu'en 2030, 1 exploitant sur 10 accompagne un porteur de projets. Les efforts sont importants envers les « hors cadre familial » afin qu'un tuteur soit systématiquement proposé, et les animateurs font de leur mieux pour satisfaire les envies les plus diverses : en 2028, un candidat s'installe avec une production de sauterelles grillées au piment, destinée à un marché de niche, les épicerie fines parisiennes. Si le tuteur est d'un soutien limité en termes de techniques d'élevage, il est en revanche d'un grand secours sur la construction du débouché et la gestion de l'exploitation.

**2027 : « cafés installation »**

**2028 : installation en « sauterelles »**

Le soutien des politiques locales et de la société nivernaise à une agriculture « de proximité » et pleine de possibles, ainsi que le contexte économique favorable, rendent l'activité attractive et sécurisante sur le territoire. Les installations « hors cadre familial » gagnent du terrain, représentant en 2030 près de 50% des installations. Cette forte croissance est démultipliée par l'effet de « cercle vertueux » quant à l'accueil de candidats « hors cadre familial ». De plus en plus nombreux à construire leurs projets autour de productions minoritaires sur le territoire, les jeunes installés contribuent à l'évolution des systèmes dans la Nièvre. En 2035, 10% de la SAU est exploitée en maraîchage ; les grandes cultures ne couvrent plus que 25% des terres. Par ailleurs, d'autres productions voient le jour, comme des cultures destinées à la production d'agro-carburants. Plusieurs exploitations « d'agriculture écologiquement intensive » naissent entre 2020 et 2035. L'agriculture voit aussi apparaître de nouvelles formes d'organisation : les sociétés non familiales et la pluriactivité sont de plus en plus fréquentes : en 2035, 10% des exploitants seront pluriactifs.

**2030 : 50% des installations sont « hors cadre familial »**

**2035 : 10% de la SAU en maraîchage, 25% en grandes cultures, 10% de pluriactifs**

L'attractivité de l'agriculture nivernaise amène mécaniquement le nombre de candidats à l'installation à augmenter. Face à cette demande en croissance, l'offre en foncier est limitée par le recul de l'âge de départ en retraite des agriculteurs : 67 ans en 2025, 70 ans en 2035. Le stock de terres mises sur le marché est donc « retenu » pendant cette période et ne représente plus que 3% de la SAU en 2035, pour une SAU totale en très légère diminution. L'évolution des politiques publiques et des systèmes d'exploitation contribue en revanche à limiter la dynamique d'agrandissements sur le territoire, donc à faire baisser la concurrence entre agrandissements et installations sur les terres à reprendre. La concurrence existe bel et bien entre porteurs de projets mais les surfaces convoitées sont moindres que par le passé. Par ailleurs, la politique agricole régionale renforce la régulation des transactions foncières en faveur de l'accès au foncier pour les candidats à l'installation, en mettant en place plusieurs outils : limitation de la taille des exploitations, division encouragée lors de la transmission (notamment en faveur de l'installation de plusieurs enfants), location-vente pour faciliter l'acquisition... La SAFER voit son rôle renforcé et intervient notamment sur les transmissions de sociétés et la location. En Comité Technique, les candidats s'installant sur des productions diversifiées et/ou en circuits courts sont favorisés.

**2035 : départs à la retraite à 70 ans, 3% de la SAU mise sur le marché**

**En 2035**, la taille moyenne des exploitations est de 160 ha. Le département compte 361 000 ha de SAU et près de 2 300 exploitations. L'agriculture du département s'est diversifiée. Les circuits courts ainsi que les modes d'échanges entre agriculteurs et consommateurs se sont fortement développés.

## 3.5 Scénario 5 : Des espaces de conservation

---

**Moteur du scénario :** Les politiques environnementales conduisent à la partition de l'espace entre zones de conservation et terres agricoles, où les contraintes environnementales pèsent.

En Europe, la menace grandissante de la dégradation de l'environnement, du climat et de la biodiversité et le poids croissant des partis écologistes amènent à l'élaboration d'une Politique Environnementale Commune (PEC) en 2017. En lien avec la Politique Agricole Commune et les autres politiques européennes comme celle de l'eau, la PEC impose aux Etats de mettre en œuvre des stratégies de préservation de l'environnement, notamment de conservation de la biodiversité suite à la parution en 2018 d'un rapport inquiétant sur l'état de la biodiversité européenne. En 2020, la France valide son Schéma National de Conservation de la Biodiversité (SNCB), décliné dans toutes les régions en des schémas régionaux. Ce document de planification prévoit la délimitation de Zones de Conservation, qui doivent couvrir 15% de la superficie du département de la Nièvre en 2030, soit un peu plus de 102 000ha. Une partie de ces zones concernera donc des terres agricoles, essentiellement des prairies. Parallèlement, la Politique Agricole Commune (PAC) prend un tournant environnemental en 2021, en introduisant deux types de mesures : l'éco-conditionnalité de toutes les aides du premier pilier et la mise en œuvre de paiements pour services éco-systémiques remplaçant les dispositifs contractuels agro-environnementaux, grâce à une hausse conséquente du budget du deuxième pilier.

L'évolution de la PAC fait peser des contraintes lourdes sur l'élevage dans la Nièvre, en termes de chargement, d'exploitation des prairies, de conduite d'élevage. Venant s'ajouter à une charge de travail importante et à des coûts de production en hausse, ces contraintes rendent l'élevage de moins en moins attractif, malgré des cours qui se maintiennent. Si les exploitants en place tentent de poursuivre leur activité jusqu'à la retraite, les candidats à l'installation sont de moins en moins nombreux à choisir cette production. Par ailleurs, l'élevage extensif tel qu'il est pratiqué dans la Nièvre demande des surfaces importantes. L'entretien des Zones de Conservation est confié pour partie à des éleveurs, notamment via un nouveau dispositif de mesures agro-environnementales territorialisées ; plusieurs troupeaux de moutons pâturent sur ces grands espaces, ce qui offre un léger soutien à l'activité.

Face à une hausse de la pression s'exerçant sur le foncier agricole et à une baisse progressive de la SAU, les agriculteurs nivernais tentent de s'orienter vers des systèmes moins consommateurs de foncier. Les grandes cultures gardent leur place du fait de la poursuite de la hausse des cours, qui permet de diminuer les surfaces moyennes des exploitations céréalières. Les oléo-protéagineux et d'autres cultures destinées à la production d'énergie, comme le miscanthus, se développent sur certaines zones. Leur bonne valorisation permet l'exploitation de plus petites surfaces que l'élevage et les céréales. La nouvelle stratégie européenne en matière de production d'énergie renouvelable assure par ailleurs un bon débouché à ces cultures. Sur d'autres systèmes, comme le maraîchage, l'opportunité de valoriser une production biologique fortement encouragée par les mesures de la PAC reste limitée du fait d'un pouvoir d'achat qui croît plus lentement que les coûts de production n'augmentent. Finalement, les exploitations nivernaises sont contraintes de s'intensifier (en développant des activités rémunératrices

**2017 : élaboration de la Politique Environnementale Commune**

**2020 : Schéma National de Conservation de la Biodiversité**

**2021 : PAC : éco-conditionnalité des aides et paiement pour services éco-systémiques**

sur des surfaces moindres) tout en adoptant des modes de production plus respectueux de l'environnement. Dans les zones de transition, entre Zones de Conservation et secteurs agricoles, l'agriculture écologiquement intensive se développe, encouragée par les organisations environnementales.

Peu à peu, on assiste à une véritable partition de l'espace entre Zones de Conservation et terres agricoles dans la Nièvre. En 2025, 12% de la SAU a déjà disparu au profit d'un usage de conservation. Le maintien du nombre de candidats à l'installation jusqu'en 2025 entretient la concurrence sur l'accès au foncier agricole, essentiellement entre porteurs de projets à l'installation – les exploitants en place cessant de s'agrandir. Les prix augmentent et atteignent en moyenne 3980€/ha.

**2025 : 12% de la SAU a disparu et le foncier coûte 3980€/ha**

A partir de 2025, la chute de l'attractivité de l'agriculture sur le territoire nivernais se fait sentir davantage. Les contraintes environnementales, l'absence de liberté d'action, l'opposition qui persiste entre usage agricole et conservation de l'espace et l'incompréhension de la profession agricole vis-à-vis de la stratégie européenne à l'œuvre sur leur département n'attire plus les vocations. Il est bien plus facile de travailler dans le secteur tertiaire, voire industriel, dans les régions limitrophes. En 2030, le nombre de candidats à l'installation a été divisé par deux par rapport à son niveau de 2020. La concurrence baisse et les prix s'en ressentent. Les candidats à l'installation n'ont pas de difficulté à trouver du foncier, choisissent des systèmes productifs à la surface et s'installent sur de petites exploitations. Souvent, le paiement pour services écosystémiques et la contractualisation pour la conservation d'espaces en Zones de Conservation (pour les enfants d'agriculteurs héritant de terres) vient compléter le revenu agricole.

**2030 : nombre de candidats à l'installation divisé par deux**

Dans ce contexte, les politiques de régulation des transactions foncières ont un rôle limité. Si, jusqu'en 2025, elles contribuent à faciliter l'acquisition de terres agricoles visées par le SNCB par des porteurs de projets, elles se heurtent à partir des années 2030 à la puissance de la politique environnementale. Cantonnées à agir sur les espaces agricoles destinés à le rester, les structures régulatrices du foncier agricole n'interviennent plus que dans des situations qui deviennent vite peu concurrentielles.

Le rétrécissement de la place de l'agriculture et la chute du nombre de porteurs de projets sur le territoire rend difficile le maintien des aides à l'installation. Seul le renforcement de la fourniture de bénéfices environnementaux par l'agriculture permet de légitimer le maintien des aides directes aux candidats à l'installation, tandis que les crédits alloués aux structures d'accompagnement s'amenuisent. En 2027, le Point Info Installation disparaît, n'étant plus en capacité de rémunérer ses animateurs. Par ailleurs, le nombre de conseillers à l'installation à la Chambre d'agriculture se réduit drastiquement. Il n'en reste plus qu'un en 2030. Les organisations de producteurs font de leur mieux pour appuyer les jeunes installés, sur des aspects essentiellement techniques et commerciaux.

**2027 : disparition du Point Info Installation**

Ce contexte, peu favorable à l'émergence de nouveaux projets, encourage la déprise plutôt que l'adaptation des systèmes aux nouvelles exigences des politiques environnementales sur le territoire. En 2035, la SAU a diminué d'un tiers par rapport à son niveau de 2015, un quart concerne des Superficies Toujours en Herbe, un quart des cultures énergétiques et la moitié des céréales. Dans un contexte de fluctuation des cours des céréales, cet équilibre est relativement précaire.

**2035 : SAU a diminué d'un tiers et la STH couvre 25% de la SAU**

**En 2035**, la SAU du territoire a fortement diminué et se situe à 305 000 ha. Près de 55 000 ha (non compris dans la SAU) sont passés en zone de conservation. On compte environ 1000 exploitations sur le territoire. La surface moyenne des exploitations est de 300 ha. Dans ce contexte, le nombre d'installations annuel se situe autour de 40 par an.



## 3.6 Scénario 6 : Dérégulation

---

**Moteur du scénario :** Les productions européennes sont résolument tournées vers l'international

Suite aux négociations à l'OMC lors du cycle de Pékin qui s'achève en 2020, toutes les barrières douanières sont levées sur toutes les productions agricoles et agroalimentaires. Dans ce contexte, les stratégies économiques reposent sur les avantages comparatifs de chaque pays et de chaque territoire. Les négociations de l'OMC imposent aussi à l'Europe de réduire son budget à destination de l'agriculture. Les aides à la production ainsi que les dispositifs agro-environnementaux sont fortement réduits au cours de la programmation 2021-2027 et ont complètement disparu dans la programmation 2028-2034. Les conditionnalités agro-environnementales n'existent plus. Les aides à l'installation sont supprimées. Cela a pour effet de réduire les investissements des agriculteurs installés. La crise économique a entraîné une réduction du budget des collectivités et de l'Etat français. L'agriculture qui n'était pas un secteur prioritaire dans les politiques régionales et territoriales recule encore

**2020 : Fin du cycle de Pékin imposant la suppression des barrières douanières**

**2021 puis 2028 : Réduction puis suppression des financements européens pour l'agriculture**

Après une reprise de l'économie à la fin des années 2020, l'Europe connaît une forte crise financière et économique qui se prolonge pendant plusieurs années. La diminution des revenus de la population entraîne une réduction de la consommation de viande rouge. En parallèle, des marchés émergents en Turquie, en Asie et dans le Maghreb se sont développés. Ces derniers, après avoir connu un « été arabe » ont vu les processus démocratiques se renforcer. La stabilité politique et le recul de la corruption sont favorables au développement économique. L'Europe voit là l'opportunité d'un nouveau marché pour ses productions.

**2022 : Crise économique et financière**

Le marché de la viande rouge est largement ouvert à la concurrence, notamment des pays d'Amérique du sud. Les prix bas de la viande sud américaine poussent les éleveurs nivernais à réduire leurs coûts de production. Les conduites de troupeaux sont simplifiées au maximum. D'un point de vue technique, il est alors possible d'agrandir les exploitations. L'agrandissement est rendu nécessaire pour maintenir une rentabilité.

**2025 : le prix de la viande est de 1€/kg**

La taille importante des exploitations impose un changement de race au profit d'une race plus rustique qui demande peu de surveillance (y compris pour les vêlages). Cette dynamique entraîne une baisse marquée de la qualité de la viande. Les troupeaux rustiques restent toute l'année à l'extérieur. Cela permet de réduire le temps de curage et d'entretien des bâtiments. A l'installation, les bâtiments ne sont plus repris ou vendus à perte.

L'augmentation de la taille des troupeaux et des exploitations est accélérée par les investissements des apporteurs de capitaux. En effet, la crise financière de 2022 a rendu les investisseurs méfiants et l'agriculture est alors considérée comme une valeur « refuge ». Ainsi, les plus grosses exploitations d'élevage continuent leur agrandissement à un rythme soutenu. Afin de répondre à l'agrandissement des exploitations, un remembrement est mis en place et permet la constitution de grandes surfaces sur

**2030 : le troupeau d'une exploitation nivernaise atteint la taille de 500 vaches allaitantes**

lesquelles les troupeaux sont laissés pendant plusieurs semaines, avec un minimum de surveillance. Les financements réduits de l'Etat et l'influence des éleveurs possédant les exploitations les plus étendues entraînent un recul de la régulation foncière.

Les exploitations céréalières ont elles aussi poursuivi leur agrandissement grâce aux investissements dans des équipements de grande taille. En parallèle, les très grandes exploitations ont laissé une place à de petites exploitations qui subsistent en développant des modèles diversifiés (circuits courts, produits de qualité, agrotourisme, etc.).

Dans ce contexte, les installations d'agriculteurs sont très limitées. Moins d'une exploitation sur dix est reprise par des successeurs familiaux, par manque de rentabilité. Les exploitations les plus grosses sont les seules pouvant donner les garanties financières aux investisseurs et aux banques et continuent ainsi rapidement à grandir. Le nombre d'exploitations diminue de manière drastique.

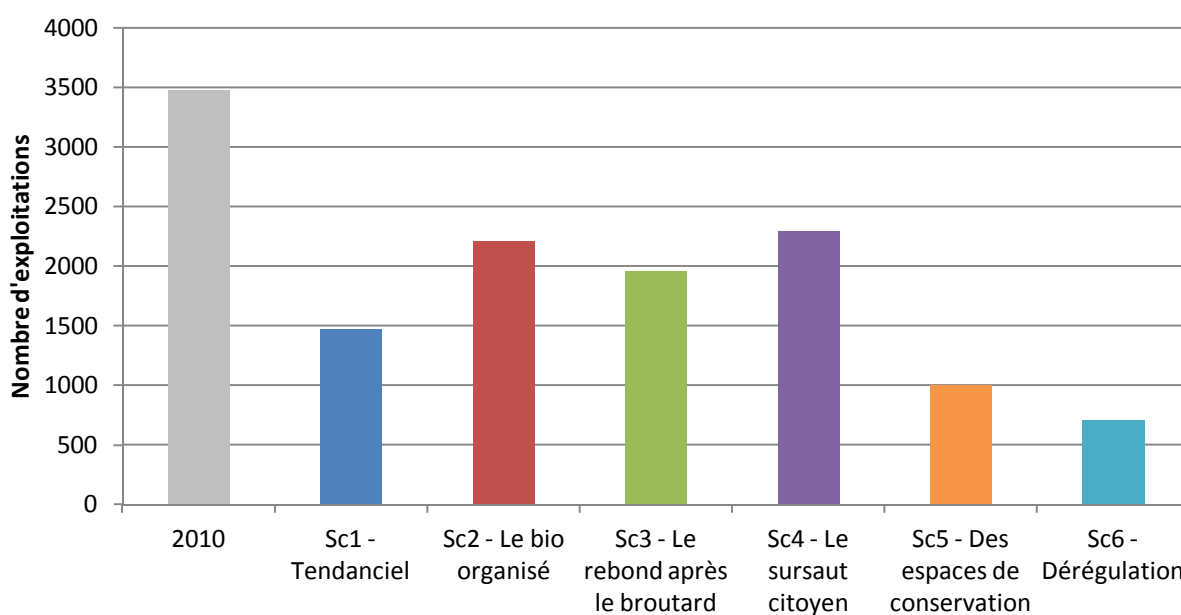
**2035 : Le nombre d'installations par an stagne autour d'une dizaine.**

**En 2035**, le nombre d'exploitations sur le territoire est passé en dessous de la barre symbolique des 1000 exploitations pour atteindre 870. La SAU du territoire a elle aussi fortement décliné. Elle est d'environ 280 000 ha. La SAU moyenne des exploitations est de 325 ha. En zone d'élevage, les exploitations développent des systèmes extensifs avec salariés, notamment pour les travaux d'astreinte et de surveillance du troupeau. Le nombre d'installations dans ce contexte peu favorable a fortement chuté passant de 25 installations par an en 2020 à une dizaine en 2035.

### 3.7 Éléments de comparaison entre scénarios

**A titre illustratif**, sont présentés ci-dessous des éléments graphiques présentant des comparaisons entre les scénarios. Ils sont proposés sur la base des données actuelles auxquels des taux d'évolution réalistes cohérents avec les scénarios ont été appliqués. Autrement dit, ces chiffres sont présentés pour représenter **une réalité compatible avec les scénarios**, mais **ne sont pas** issues d'un travail de **modélisation**.

Le graphique ci-dessous montre le nombre d'exploitations agricoles que la Nièvre compterait dans chacun des scénarios.



**Figure 7 - Nombre d'exploitations agricole en 2035 en Nièvre par scénario**

Le graphique ci-dessous montre la taille moyenne des exploitations agricoles que la Nièvre compterait dans chacun des scénarios.

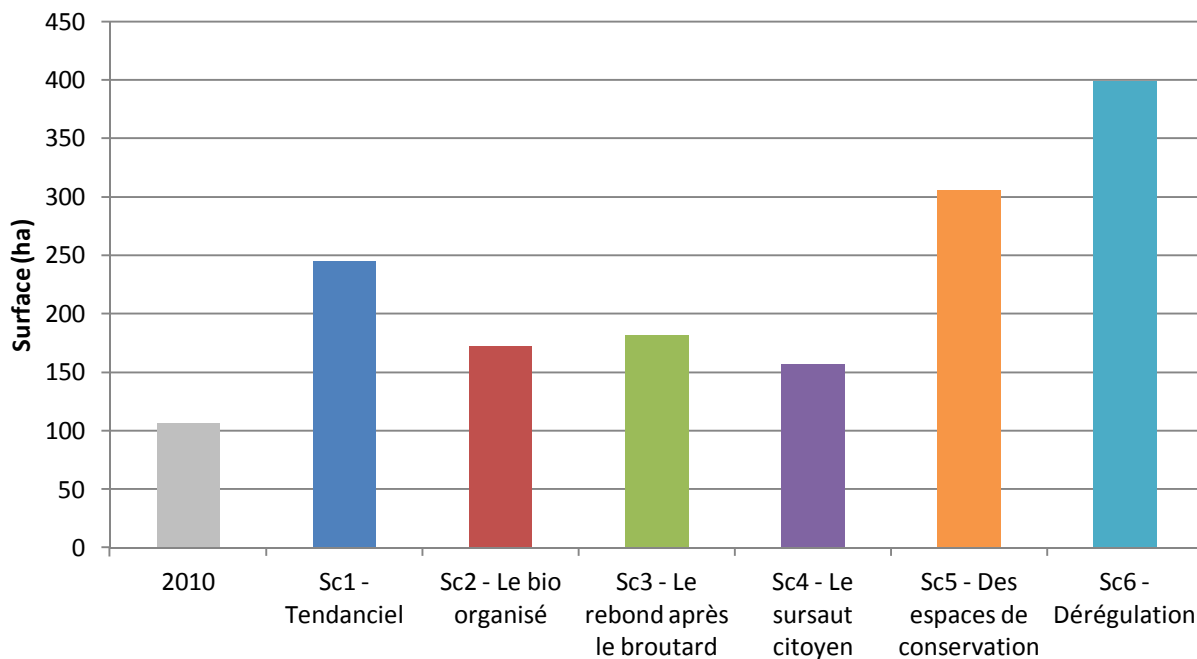


Figure 8 - SAU moyenne par exploitation en 2035 en Nièvre par scénario

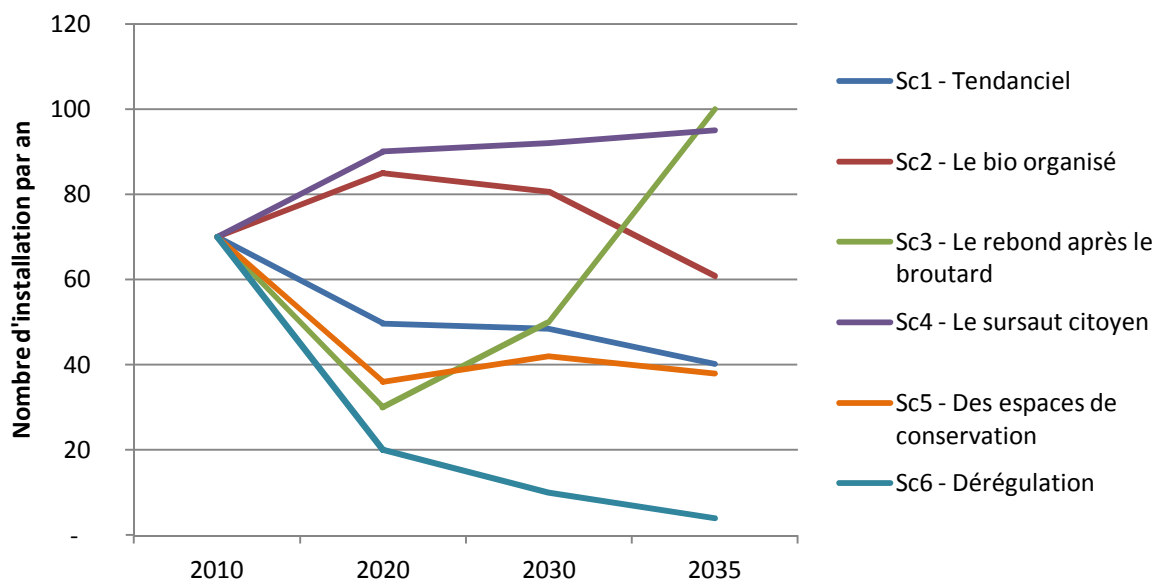


Figure 9 - Evolution du nombre annuel d'installations par scénario

Le graphique ci-dessus montre comment pourrait évoluer le nombre d'installations de nouveaux agriculteurs dans chacun des scénarios.

---

## 4 INSTALLATION ET TRANSMISSION EN AGRICULTURE : VERS UNE ACTION POLITIQUE

Après la rédaction des scénarios prospectifs, le comité de pilotage n'a pas désiré se prononcer sur la caractérisation d'un scénario souhaitable. Ainsi, il n'a pas été possible d'établir un cap vers lequel orienter une politique de l'installation et de la transmission. Le comité de pilotage a souhaité travailler sur différentes stratégies, chacune cohérente avec l'un des scénarios envisagés. Ces stratégies sont des outils destinés aux décideurs et aux élus qui prendront en main la question du renouvellement des générations en agriculture. A partir de leur positionnement sur le sujet et sur un scénario souhaitable, ils pourront mobiliser les stratégies proposées dans cette partie lors de l'élaboration d'un plan d'action régional.

A partir des réflexions sur les scénarios prospectifs, 6 positionnements stratégiques ont été proposés. Ils sont les suivants :

- Stratégie A : Soutenir une dynamique d'installation de nouveaux agriculteurs
- Stratégie B : Le bio d'abord
- Stratégie C : Vers une agriculture diversifiée et résiliente
- Stratégie D : Des liens forts entre agriculteurs et société
- Stratégie E : La nature, une richesse
- Positionnement F : A la recherche d'une stratégie pour l'agriculture ...

Pour chacune des stratégies, les objectifs principaux et secondaires (le cas échéant) sont présentés. Des propositions d'axes stratégiques sont ensuite développées, illustrées par des exemples d'action.

### 4.1 Un socle de base

---

Dans un premier temps, il a semblé important de s'appuyer des objectifs transversaux. Ils s'intègrent « naturellement » aux stratégies visant à accompagner l'agriculture. Toutefois, pour certaines stratégies identifiées, l'agriculture ou l'installation de nouveaux agriculteurs ne semble pas prioritaire. Pour ces stratégies, certains objectifs du socle (accompagnés d'une \*) ne s'appliquent pas.

Les objectifs du socle sont les suivants :

- **Viabilité / pérennité / durabilité des exploitations agricoles.** Les exploitations agricoles du territoire doivent avoir des performances de productions permettant une rémunération du ou des exploitants et d'investir dans l'exploitation pour la faire évoluer et l'adapter aux évolutions du contexte. Ainsi, les exploitations agricoles doivent avoir un certain niveau de production ou d'intensification permettant des performances économiques équilibrées. L'aspect « durabilité » des exploitations intègre en plus du volet économique, les volets environnementaux et sociaux ;
- **Développement des compétences des agriculteurs.** L'agriculteur a de multiples compétences pour piloter son exploitation. Il doit pouvoir les développer pour intégrer les

innovations dans le domaine agricole (nouvelles variétés, itinéraire technique, gestion des troupeaux, etc.) ;

- **Permettre l'accès au foncier pour l'installation de nouveaux agriculteurs\***. L'installation de nouveaux agriculteurs est un objectif transversal. La condition nécessaire pour y parvenir est de permettre un accès au foncier aux candidats à l'installation.
- **Produire pour nourrir\***. L'agriculture est une activité visant à produire des produits animaux et végétaux. Ces productions sont prioritairement orientées vers l'alimentation humaine (ou animale).
- **Maintien du foncier à usage agricole\***. Afin de maintenir une activité agricole dynamique, une ressource essentielle est le foncier. Pour répondre à la dynamique de recul de la surface agricole utile, le maintien de foncier à usage agricole est nécessaire.
- **Cohabitation des agricultures\***. Une agriculture vivante et dynamique se traduit par une diversité de systèmes de production. La cohabitation voire la collaboration entre les différentes formes d'agricultures et les différents types de systèmes de production est donc nécessaire et peut même constituer une opportunité.

Parmi ces objectifs, certains sont repris, développés et appuyés dans les propositions de stratégies présentées ci-dessous.

## 4.2 Stratégie A : Soutenir une dynamique d'installation de nouveaux agriculteurs

---

Les **objectifs principaux** de cette stratégie sont les suivants :

- **Transmission du capital d'exploitation** : Les exploitations de grande taille du département sont le lieu d'investissements importants, particulièrement concernant le capital vif ainsi que le foncier. Afin de faire progresser les exploitations, la transmission du capital de l'exploitation est donc une priorité ;
- **Soutenir ou développer la production à destination des marchés nationaux et internationaux** : Le maintien de l'autosuffisance alimentaire est une priorité fondamentale. La France, aujourd'hui largement autosuffisante d'un point de vue alimentaire et puissance exportatrice, continue de maintenir un niveau de production agricole permettant ce positionnement.

En lien avec ces objectifs prioritaires dans la stratégie A « Soutenir une dynamique d'installation de nouveaux agriculteurs », **l'installation et la transmission** ne sont pas prioritaires mais constituent une préoccupation importante pour maintenir un certain dynamisme de l'agriculture départementale.

Les principaux axes d'action en lien avec l'installation sont :

- la **gestion du foncier** dans l'optique de limiter l'agrandissement, donc de faciliter la transmission des exploitations ; cela passe par un rôle accru des politiques de régulation foncière.
- **l'accompagnement et la formation.** Cet axe stratégique consiste en un accompagnement étroit des candidats à l'installation. L'idée d'une transition progressive vers l'installation et la mise en place d'une activité de croisière peut être développée, notamment par le développement de lieux « test » ou de couveuses. La taille grandissante des exploitations est à **encadrer d'un point de vue réglementaire**, par la limitation de la SAU des exploitations par exemple.

**Encadré : Idées de leviers d'action pour la stratégie A : Soutenir une dynamique d'installation de nouveaux agriculteurs**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Leviers réglementaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Limitation de la SAU par exploitation agricole (schéma des structures)</li> </ul> </li> <li>• <b>Leviers juridiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un statut social pour le porteur de projet (pacte d'accompagnement personnalisé)</li> </ul> </li> <li>• <b>Leviers incitatifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Incitation fiscale aux circuits courts</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Leviers d'accompagnement/formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Passerelle emploi/installation (parrainage, contrats de génération)</li> <li>○ Développer les lieux tests grâce à un fonds d'investissement régional</li> </ul> </li> <li>• <b>Leviers financiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Créer des coopératives financières</li> </ul> </li> </ul> |
|---|--|

### 4.3 Stratégie B : le bio d'abord

Les **objectifs principaux** de cette stratégie sont les suivants :

- **Développement de l'agriculture biologique :** Cet objectif est le pilier de cette stratégie. L'agriculture biologique est une priorité en raison de son moindre impact sur l'environnement d'une part et sur la santé d'autre part. Toutes les productions sont concernées ;
- **Maintenir ou développer la production à destination des marchés nationaux et internationaux :** Le maintien de l'autosuffisance alimentaire est une priorité fondamentale. La France, aujourd'hui largement autosuffisante d'un point de vue alimentaire et puissance exportatrice, continue de maintenir un niveau de production agricole permettant ce positionnement ;
- **Création de richesse à l'échelle nationale :** Cet objectif est lié avec l'objectif d'alimenter les marchés nationaux et internationaux.

Dans la stratégie B « Le bio d'abord », le positionnement par rapport à l'installation et à la transmission est orienté principalement vers un encouragement des installations ainsi que les conversions en agriculture biologique.

Les axes stratégiques sont les suivants :

- **Accompagner la structuration des filières** : Des filières biologiques structurées sont des leviers d'importance pour développer l'agriculture biologique et la rendre accessible à la majorité des consommateurs. Ainsi, un des objectifs de cette stratégie est d'accompagner la structuration des filières biologiques en particulier ;
- **Accompagner et former des candidats à l'installation et formation continue dans l'agriculture biologique** : Les systèmes de production agricoles biologiques demandent des techniques de culture et d'élevage particulières qui ne sont pas enseignées dans le cursus habituel des candidats à l'installation. La généralisation d'initiation et d'enseignement sur des techniques agricoles biologiques aussi bien en formation initiale qu'en formation continue est une voie permettant de « vulgariser » et de partager ces techniques et même d'encourager les innovations sur les exploitations. Cet accompagnement peut être porté par les acteurs des filières, comme par exemple les coopératives céréalières.

#### Encadré : Idées de leviers d'action pour la stratégie B : le bio d'abord

- **Leviers réglementaires** :
  - Donner la priorité aux installations dans l'accès au foncier
- **Leviers incitatifs** :
  - Intégrer le bio dans les marchés publics (restauration collective)
- **Leviers d'accompagnement/formation** :
  - Site internet dédié aux porteurs de projets
  - Des formations dans les lycées agricoles (bio) / une section agro-écologique dans chaque lycée
  - Tutorat technique par les agriculteurs pour les nouveaux installés
  - Co-construire les projets entre cédants et candidats à l'installation
  - Formation et information des jeunes sur l'intégration des filières biologiques
  - Renforcement de l'accompagnement pour les hors-cadre familial
- **Leviers de gouvernance** :
  - Construire les dispositifs d'accompagnement à l'installation en partenariat avec les filières (bio)
- **Leviers de structuration de la filière** :
  - Renforcement de l'organisation interprofessionnelle bio
  - Organisation d'une plateforme logistique pour les productions locales
- **Leviers financiers** :
  - Aides spécifiques à la bio au niveau régional
  - Aides à l'installation et à la production agricole biologique
  - Soutien financier pour que les produits bio soient accessibles aux consommateurs
  - Soutien pour la formation AB
  - Financements pour la diversification en bio

## 4.4 Stratégie C : Vers une agriculture diversifiée et résiliente

Les **principaux objectifs** de cette stratégie sont les suivants :

- **Limiter la dépendance de l'agriculture (du département) vis-à-vis des débouchés internationaux en diversifiant les productions** : Les principales productions du département nivernais trouvent leur débouché à l'export. Une des faiblesses du système d'élevage du département est son principal débouché. S'il venait à se réduire, les élevages pourraient se trouver en difficulté. La diversification des productions est une alternative.



- **Encourager la création de richesses au niveau départemental ou régional** : La production agricole est aujourd'hui peu transformée sur le territoire. La production de produits « finis » (bovins engraisés) ou des produits transformés sont une voie d'évolution des systèmes de production agricoles permettant une création de richesse et d'emplois sur le territoire.

Cette priorisation d'objectifs dans la stratégie C « Vers une agriculture diversifiée et résiliente » entraîne un fort encouragement de l'installation de nouveaux agriculteurs (y compris les candidats « hors cadre familial »). Au travers de ces nouvelles installations, on souhaite encourager l'innovation et la diversification dans les exploitations agricoles.

Le principal axe stratégique est le développement de politiques aux niveaux local et régional favorisant l'innovation en agriculture. Ces politiques peuvent mettre en place des appels à projet pour favoriser les innovations ou valoriser les démarches réussies. Un exemple d'action pouvant s'intégrer à cet axe stratégique est la création d'espaces et d'échanges, de partages d'idées et d'expériences.

**Encadré : Idées de leviers d'action pour la stratégie C : « Vers une agriculture diversifiées et résiliente »**

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Leviers réglementaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Régulation foncière (redécoupage progressif des grandes exploitations)</li> <li>○ Schéma des structures renforcé</li> </ul> </li> <li>• <b>Leviers incitatifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser la vente directe (avantages fiscaux)</li> <li>○ Faire de la diversification un critère d'éligibilité pour les aides à l'installation ou des primes</li> <li>○ Des prêts bonifiés environnementaux</li> </ul> </li> <li>• <b>Leviers d'accompagnement/formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formations et stages obligatoires dans un système diversifié (bio, diversification)</li> <li>○ Formations initiales sur d'autres compétences</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Leviers de gouvernance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dialogue et organisation des acteurs du monde agricole</li> </ul> </li> <li>• <b>Leviers de structuration de la filière :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de filières plus courtes (pour les productions animales, notamment)</li> </ul> </li> <li>• <b>Leviers de communication :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Campagne publicitaire dans le métro parisien pour l'attractivité de la Nièvre</li> </ul> </li> <li>• <b>Leviers financiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aides spécifiques à de nouvelles productions</li> <li>○ Système d'aides à l'installation à la carte (trésorerie, prêts à taux bonifiés...)</li> <li>○ Financements pour l'accès au foncier</li> <li>○ Des aides à la vente directe (subventions)</li> </ul> </li> </ul> |
|--|--|

## 4.5 Stratégie D : Des liens forts entre agriculteurs et société

Les **principaux objectifs** de cette stratégie sont les suivants :

- **Développer les liens entre producteurs et consommateurs** : Cette stratégie se base sur l'idée d'une production agricole qui répondrait aux demandes des consommateurs. Afin de permettre aux consommateurs d'exprimer les attentes et leurs demandes d'une part et aux agriculteurs de les recevoir pour pouvoir y répondre, des espaces d'échanges et des liens plus directs sont nécessaires.

- **Encourager la création de richesses au niveau départemental ou régional, notamment en développant des produits à haute valeur ajoutée :** La production agricole du territoire doit pouvoir développer plus de valeur ajoutée notamment au travers de productions de produits finis de qualité. Il faut pour cela permettre aux agriculteurs de faire évoluer leurs systèmes de production.

Ces objectifs prioritaires dans la stratégie D « Des liens forts entre agriculteurs et société » concernant l'agriculture entraînent une priorisation des installations de nouveaux agriculteurs sur des systèmes de production diversifiés et en circuits courts.

Les axes stratégiques sont les suivants :

- **Renforcement de la régulation des transactions foncières en faveur de l'installation de nouveaux agriculteurs :**
- **Accompagnement et formations à des systèmes diversifiés peu présents sur le territoire :** La diversification, que ce soit l'introduction de nouvelles productions ou l'introduction de nouvelles activités (comme la transformation et la vente directe), nécessite des connaissances particulières.

#### Encadré : Idées de leviers d'action pour la stratégie D : « Des liens forts entre agriculteurs et société »

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Leviers réglementaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un Schéma des structures unique, clair et orienté ; la SAFER soumise aux mêmes règles que le Schéma des Structures pour toutes les opérations</li> <li>○ Un contrôle fort en matière de structure pour favoriser l'accès au foncier (surface maximum par UTA ?)</li> <li>○ Définir des critères larges, adaptés et modulables pour la définition de la « diversification » sur les aides à la diversification</li> </ul> </li> <li>• <b>Leviers incitatifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aides favorisant la production 100% bourguignonne et la production de protéagineux</li> </ul> </li> <li>• <b>Leviers d'accompagnement/formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Groupes d'échanges de pratiques/d'expérience pour favoriser la capitalisation d'expériences en termes d'innovations</li> <li>○ Former les jeunes à la découverte de systèmes de productions divers</li> <li>○ Partager la connaissance sur les systèmes innovants</li> <li>○ Adapter l'enseignement agricole local concernant des nouvelles productions ou de nouvelles techniques de production</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Leviers de gouvernance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organiser des réunions à plusieurs niveaux (région, département...) entre les acteurs de la filière alimentaire</li> <li>○ Mettre en lien, régulièrement, collectivités, agriculteurs et consommateurs</li> <li>○ Gouvernance partagée entre territoires, profession et consommateurs</li> </ul> </li> <li>• <b>Leviers de structuration de la filière :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valoriser les productions locales via les commerces et l'achat des collectivités</li> </ul> </li> <li>• <b>Leviers d'intervention :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en place une politique de développement favorisant la transformation locale</li> <li>○ Définir une politique alimentaire sur le(s) territoire(s) qui permettra d'évaluer les besoins en production primaire</li> <li>○ Construire une politique de production par l'installation</li> </ul> </li> <li>• <b>Leviers financiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aides à l'autonomie préciser</li> <li>○ Aides à la création d'atelier et à la vente directe</li> </ul> </li> </ul> |
|--|---|

## 4.6 Stratégie E : La nature, une richesse

---

Le principal objectif de cette stratégie est la **préservation et l'amélioration de l'environnement et de la biodiversité sur le territoire**. Cette stratégie entraîne un recul des activités agricoles qui ne sont plus prioritaires. L'agriculture peut avoir un rôle d'entretien du paysage ou de fourniture de services environnementaux, mais la production n'est plus l'objectif premier.

Le positionnement cohérent vis-à-vis de l'installation et de la transmission est un accompagnement très limité à l'installation, la production agricole et le dynamisme des territoires ruraux ne constituant plus une priorité.

Les principaux leviers stratégiques mobilisables dans cette stratégie sont les suivants :

- **Mise en place d'une politique de gestion foncière forte en faveur de la mise en place d'espaces de conservation** : Ce levier d'action consiste par exemple en l'acquisition de foncier agricole dans l'objectif de mettre en place des espaces de conservation. Ces espaces de conservation pourraient ensuite être soit entretenus par les agriculteurs soit gérés de telle sorte qu'ils constituent des réserves naturelles.
- **Mise en œuvre des contrats de rétribution des services environnementaux** : Ce levier, qui pourrait être en lien avec une évolution future de la Politique Agricole Commune, vise à rémunérer les agriculteurs qui développent des systèmes de production agricole produisant des services environnementaux.

### Encadré : Idées de leviers d'action pour la stratégie D : « Des liens forts entre agriculteurs et société »

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Leviers contractuels :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Contrats de type CTE pour prévenir l'enfrichement</li><li>○ Cahiers des charges en faveur de l'entretien du paysage/environnement par l'agriculture</li></ul></li><li>• <b>Leviers d'accompagnement/formation :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Accompagnement technique à l'élevage avec des races adaptées à l'entretien paysager</li></ul></li><li>• <b>Leviers de gouvernance :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Gouvernance avec les acteurs du territoire sur des sujets comme l'entretien des éléments du paysage, le tourisme...</li></ul></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Leviers de création :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Imagination des nouvelles activités et productions adaptées aux objectifs de protection de l'environnement et de la biodiversité</li></ul></li><li>• <b>Leviers d'intervention :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Sensibilisation envers le grand public</li><li>○ Valorisation des paysages</li></ul></li><li>• <b>Leviers financiers :</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Aides orientées vers les fonctions environnementales de l'agriculture</li></ul></li></ul> |
|--|---|

## 4.7 Positionnement F : A la recherche d'une stratégie pour l'agriculture

---

Ce positionnement correspond à une quasi absence de vision stratégique pour l'agriculture, ou plutôt, une vision de l'agriculture dans laquelle les interventions seraient minimales. Les objectifs stratégiques de ce positionnement sont les suivants :

- **Favoriser la création de richesse au niveau national en favorisant les investissements « extérieurs » au monde agricole ;**
- **Limiter les interventions de l'Etat et des collectivités dans le secteur agricole.**

Tableau 2 - Synthèse des objectifs et des axes stratégiques par scénario prospectif

Stratégie	A. Maintenir les installations	B. Le bio d'abord	C. Vers une agriculture diversifiée et résiliente	D. Des liens forts entre agriculteurs et société	E. La nature, une richesse	F. A la recherche d'une stratégie pour l'agriculture ...
<b>Scénario</b>	Sc.1 Poursuite des tendances	Sc2. Le bio organisé	Sc3. Le rebond après le broutard	Sc4. Le sursaut citoyen	Sc5. Des espaces de conservation	Sc6. Dérégulation
<b>Objectifs prioritaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission du capital d'exploitation</li> <li>• Maintenir ou développer la production à destination des marchés nationaux et internationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'agriculture biologique</li> <li>• Maintenir ou développer la production à destination des marchés nationaux et internationaux</li> <li>• Encourager la création de richesse nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la dépendance de l'agriculture française vis-à-vis des débouchés internationaux en diversifiant les productions</li> <li>• Encourager la création de richesses au niveau départemental ou régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les liens entre producteurs et consommateurs</li> <li>• Encourager la création de richesses au niveau départemental ou régional par les productions de produits de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver et améliorer le capital environnemental du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la création de richesse au niveau national en favorisant les investissements extérieurs au monde agricole</li> <li>• Limiter les interventions de l'Etat et des collectivités dans le secteur agricole</li> </ul>
<b>Conséquences pour l'installation et la transmission</b>	Maintenir une certaine dynamique d'installation de nouveaux agriculteurs	Encouragement des installations et des conversions à l'agriculture biologique	Fort encouragement de nouveaux agriculteurs favorisant ainsi les nouvelles idées	Encouragement des installations en diversification et en circuits courts	Accompagnement de l'installation non prioritaire	Accompagnement de l'installation inexistant
<b>Axes stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement et formation des candidats à l'installation</li> <li>• Gestion du foncier agricole (limitation de l'agrandissement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement et formation des candidats à l'installation et formation continue dans l'agriculture biologique</li> <li>• Appui à la structuration de la filière bio</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de politiques au niveau local et régional favorisant l'innovation en agriculture → création d'espaces d'échanges et de partage d'idées et d'expériences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la régulation des transactions foncières en faveur de l'installation de nouveaux agriculteurs</li> <li>• Accompagnement et formations à des systèmes diversifiés peu présents sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une politique de gestion foncière forte en faveur de la mise en place d'espaces de conservation</li> <li>• Mise en œuvre des contrats de rétribution des services environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique agricole et d'accompagnement de l'installation faible voire inexistante</li> </ul>

Les travaux réalisés dans le cadre de la présente étude ont permis aux acteurs du groupe prospectif d'échanger et d'exprimer leurs points de vue. Leurs connaissances des dynamiques et processus d'installation et de transmission ont permis d'alimenter les réflexions. Leurs propositions ont été à la base de chacune des avancées de la prospective : identification des variables clé, proposition d'hypothèses d'évolution de ces variables, combinaison des variables et construction des scénarios prospectifs.

La question de la **définition du sujet** a été rapidement abordée pendant la première réunion de travail et aurait peut-être méritée plus de réflexion. En effet, le sujet d'étude a été défini comme « l'installation et la transmission ». Ces concepts constituent l'approche actuelle du renouvellement des générations en agriculture et renvoie au modèle d'agriculture familiale dominant en France. Il a certes été proposé de faire évoluer ce modèle dans certains scénarios (par exemple, dans le Sc.6 Dérégulation, l'agriculteur devient de plus en plus un investisseur, dans le Sc.4, des formes d'exploitation qui s'apparentent à des entreprises sociales et solidaires ont été envisagées). Toutefois, l'approche retenue n'a pas permis d'ouvrir les réflexions à des formes innovantes d'exploitation agricole ou à de nouvelles dynamiques d'entrée-sortie de l'activité agricole.

La définition des principales variables en lien avec l'installation et la transmission a été guidée par cette même vision « traditionnelle » de l'exploitation. Cela est particulièrement vrai pour les descripteurs proposés. Le risque d'avoir suivi cette logique est de s'être « enfermé » dans la vision actuelle de l'exploitation agricole (exploitation cellulaire ou familiale, unité de production, de décision et de travail).

Les indicateurs proposés dans les fiches variables ont été utilisés dans la caractérisation des variables mais sont restés peu exploités dans la rédaction des scénarios. En effet, l'approche qualitative adoptée pour la rédaction des scénarios excluait une approche lourde de modélisation, nécessaire à la proposition d'éléments chiffrés. Cette même approche n'a pas permis d'exploiter de manière précise les liens initialement identifiés avec les variables-fille, notamment concernant le revenu disponible et le montant de la reprise (cf. Figure 2). Une approche plus économique des exploitations agricoles aurait permis de développer l'utilisation de ces variables.

Les variables retenues offrent une vision relativement large des interactions complexes qu'il existe entre l'agriculture, les facteurs extérieurs et l'installation et la transmission. Certaines thématiques ont, au cours de travaux, été peu évoquées. Par exemple, concernant les politiques publiques, le groupe a choisi de se limiter à l'étude des politiques publiques agricoles. Les autres politiques telles que les politiques territoriales, environnementales, énergétiques ou alimentaires n'ont pas été abordées. Le sujet des innovations en est un autre exemple : les innovations techniques, scientifiques ou sociales ont été peu mentionnées, et donc peu intégrées en tant que telles dans les scénarios. Or, leur prise en compte aurait pu influencer de manière importante les scénarios. Une piste de travail pour prendre en compte cette thématique pourrait être d'utiliser le levier de l'innovation dans les stratégies politiques.

Malgré ces faiblesses, la démarche prospective a permis de faire émerger des scénarios contrastés et équilibrés qui sont tous susceptibles d'arriver dans le futur.

Cette démarche prospective au sein du groupe de travail s'est déroulée de décembre 2013 à mars 2014. Elle a été l'occasion de proposer un espace de réflexion sur l'installation et la transmission et l'agriculture de manière générale. La réflexion a porté sur les éléments déterminants (variables) l'évolution de l'agriculture, leurs évolutions possibles dans le futur (hypothèses d'évolution) et leur impact sur l'installation et la transmission en agriculture. Ainsi, l'influence de variables telles que l'accès au foncier et aux financements ou les politiques publiques, ainsi que l'évolution des systèmes de production agricole sur l'installation et la transmission ont été étudiées.

D'un scénario de dérégulation totale entraînant une « ranchisation » des élevages, une forte augmentation de la taille des exploitations et le quasi arrêt des installations de nouveaux agriculteurs à un scénario de prise de conscience citoyenne et politique de l'importance de lien agriculteur-consommateur, les futurs possibles envisagés ont été divers et caricaturaux, afin d'avoir une palette la plus large possible. La réalité future se trouve certainement entre les 6 extrêmes dessinés.

Des orientations politiques ont été proposées en cohérence avec ces scénarios extrêmes. Des produits bio accessibles au plus grand nombre, la conservation de la nature et de la biodiversité ou la diversification de l'agriculture, autant d'orientations qui ont été évoquées, sans pour autant faire émerger de caractérisation d'une situation souhaitable.

Il convient de questionner ce choix de ne pas se positionner sur la « souhaitabilité » d'un ou plusieurs futurs pour l'installation et la transmission. Ce positionnement ne permet pas de définir les critères d'une situation souhaitable.

Un séminaire de restitution des résultats de cette étude est prévu au mois d'octobre 2014. Ce séminaire sera l'occasion de partager les résultats des échanges riches et constructifs qui ont eu lieu au sein du groupe prospectif. Pour que la démarche prospective aboutisse à une vision, à un projet, la participation des décideurs à ce séminaire constituera un premier pas vers une réflexion sur un projet à long terme pour l'installation et la transmission en agriculture, dans la Nièvre et dans toute la région Bourgogne et au-delà, dans des régions présentant des problématiques similaires (telles que le Limousin, la Haute Marne, etc.)

<b>Table des matières</b> .....	<b>ii</b>
<b>Table des illustrations</b> .....	<b>iii</b>
<b>Contexte pédoclimatique de la Nièvre</b> .....	<b>iv</b>
<b>1. Climat : éléments clé</b> .....	<b>iv</b>
<b>2. Pédologie : éléments clé</b> .....	<b>v</b>
<b>L’agriculture dans la Nièvre : dynamiques et enjeux</b> .....	<b>vi</b>
<b>1. Une baisse de 65% du nombre d’exploitations en 40 ans</b> .....	<b>vi</b>
<b>2. Des exploitations toujours plus grandes</b> .....	<b>vii</b>
Petites, moyennes et grandes exploitations.....	viii
Une augmentation de la productivité du travail .....	ix
<b>3. Une spécialisation marquée</b> .....	<b>x</b>
<b>4. Une productivité à la surface limitée</b> .....	<b>xiii</b>
Des pratiques extensives .....	xiii
S’agrandir pour rester rentable.....	xiv
<b>5. Une production peu transformée, exportée brute du territoire</b> .....	<b>xv</b>
Des filières organisées vers l’export.....	xv
Quelles stratégies de valorisation ?.....	xv
<b>6. Les défis de l’installation</b> .....	<b>xvii</b>
Vieillesse et renouvellement .....	xvii
Qui sont les jeunes installés ? .....	xix
Des installations sur de grandes structures .....	xix
<b>Bibliographie</b> .....	<b>xxi</b>



---

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 11. Normales de températures et d'ensoleillement dans la Nièvre – source : météo France.....</i>	<i>iv</i>
<i>Figure 12. Normales de précipitations dans la Nièvre – source : météo France .....</i>	<i>v</i>
<i>Figure 13. Carte des régions pédopaysagères de la Nièvre – Source : Sols et Territoires de Bourgogne.....</i>	<i>v</i>
<i>Figure 14. Evolution du nombre d'exploitations, exploitants et UTA de 1970 à 2010 dans la Nièvre – recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 .....</i>	<i>vi</i>
<i>Figure 15. Evolution de la taille et du travail moyen des exploitations de la Nièvre entre 1970 et 2010 - recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 .....</i>	<i>vii</i>
<i>Figure 16. Evolution du nombre d'exploitations par taille entre 2000 et 2010 – recensements agricoles 2000 et 2010.....</i>	<i>viii</i>
<i>Figure 17. Evolution du nombre d'UTA/ha sur les exploitations de la Nièvre de 1970 à 2010 – recensements agricoles 1970 – 1979 – 1988 – 2000 - 210.....</i>	<i>ix</i>
<i>Figure 18. Deux orientations technico-économiques majoritaires dans la Nièvre en 2010 – ACTeon.....</i>	<i>x</i>
<i>Figure 19. Orientations technico-économiques par commune dans la Nièvre en 2010 – recensement agricole 2010.....</i>	<i>xi</i>
<i>Figure 20. Nombre d'exploitations par orientation technico-économiques dans la Nièvre en 2010 – Recensement agricole 2010.....</i>	<i>xi</i>
<i>Figure 21. Evolution du nombre d'exploitations par orientation technico-économique entre 1970 et 2010 – recensements agricoles 1970, 2000 et 2010 .....</i>	<i>xii</i>
<i>Figure 22. Répartition de la SAU de la Nièvre en 2010 (ha, %) – recensement agricole 2010.....</i>	<i>xiii</i>
<i>Figure 23. Occupation du sol sur la Nièvre en 2006 – Corine land cover 2006 – Recensement agricole 2010.....</i>	<i>xiv</i>
<i>Figure 24. Pyramide des âges des exploitants en Bourgogne en 2000 et 2010 – Recensements agricoles 2000 et 2010.....</i>	<i>xviii</i>
<i>Figure 25. Répartition des exploitations à transmettre et de leur potentiel économique selon leur destination (source: Agreste Bourgogne n°124, déc. 2011 – 20 ans d'installations en région Bourgogne) .....</i>	<i>xviii</i>

### 1. Climat : éléments clé

Le climat de la Nièvre est assez diversifié. A la différence des autres départements de la région où le climat est semi-continental, la plus grande partie de la Nièvre est soumise à un climat dit *océanique dégradé*. En altitude, le climat est dit de *marges montagnardes*, jusqu'à *montagnard* pour la zone du Morvan. La plaine au sud du Morvan est soumise à un climat océanique altéré.

Les températures varient de 0 à 25°C, avec une moyenne annuelle entre 10 et 12°C. La température minimale moyenne sur l'année est de 5.8°C, la maximale de 16.0°C. La durée d'insolation moyenne est de 1774 heures, avec 148 jours d'ensoleillement faible et 65 jours d'ensoleillement fort.

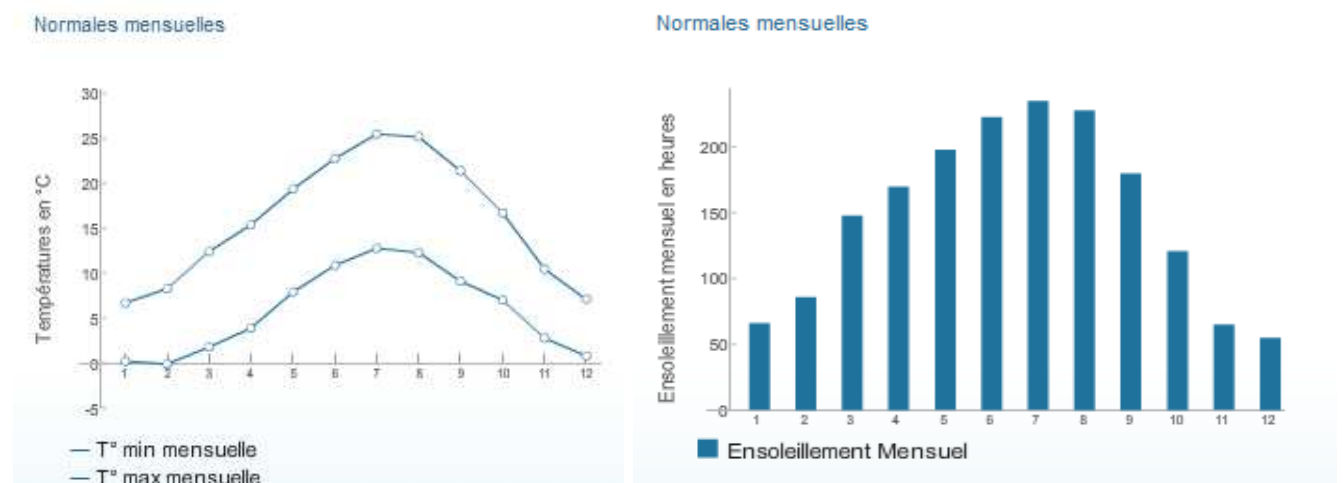


Figure 10. Normales de températures et d'ensoleillement dans la Nièvre – source : météo France

Les précipitations atteignent en moyenne 804.1 mm et sont réparties sur l'ensemble de l'année (123 jours en moyenne). Elles sont plus importantes dans le Morvan et plus faibles dans le Val de Loire. Les vents d'ouest ou de sud-ouest dominant.

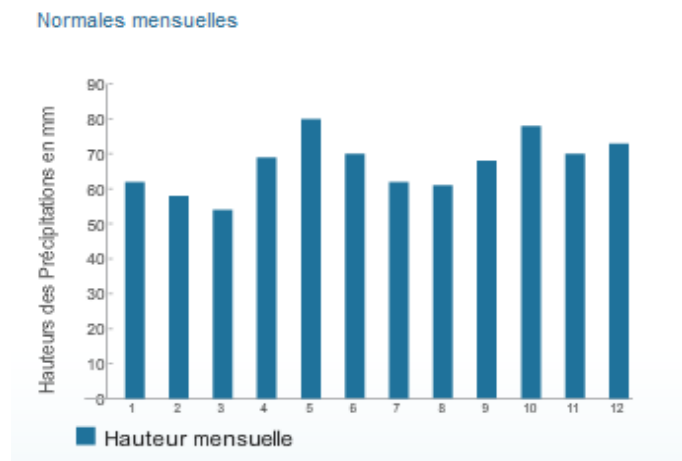


Figure 11. Normales de précipitations dans la Nièvre – source : météo France

## 2. Pédologie : éléments clé

Le sol nivernais est essentiellement constitué de calcaire et de marnes, jusqu'aux confins du Morvan qui s'étend sur une roche granitique. Les formations des plateaux du nord-ouest sont propices aux grandes cultures. Dans la partie sud et centre-est du département, l'imperméabilité des sols est plus favorable au maintien de prairies.

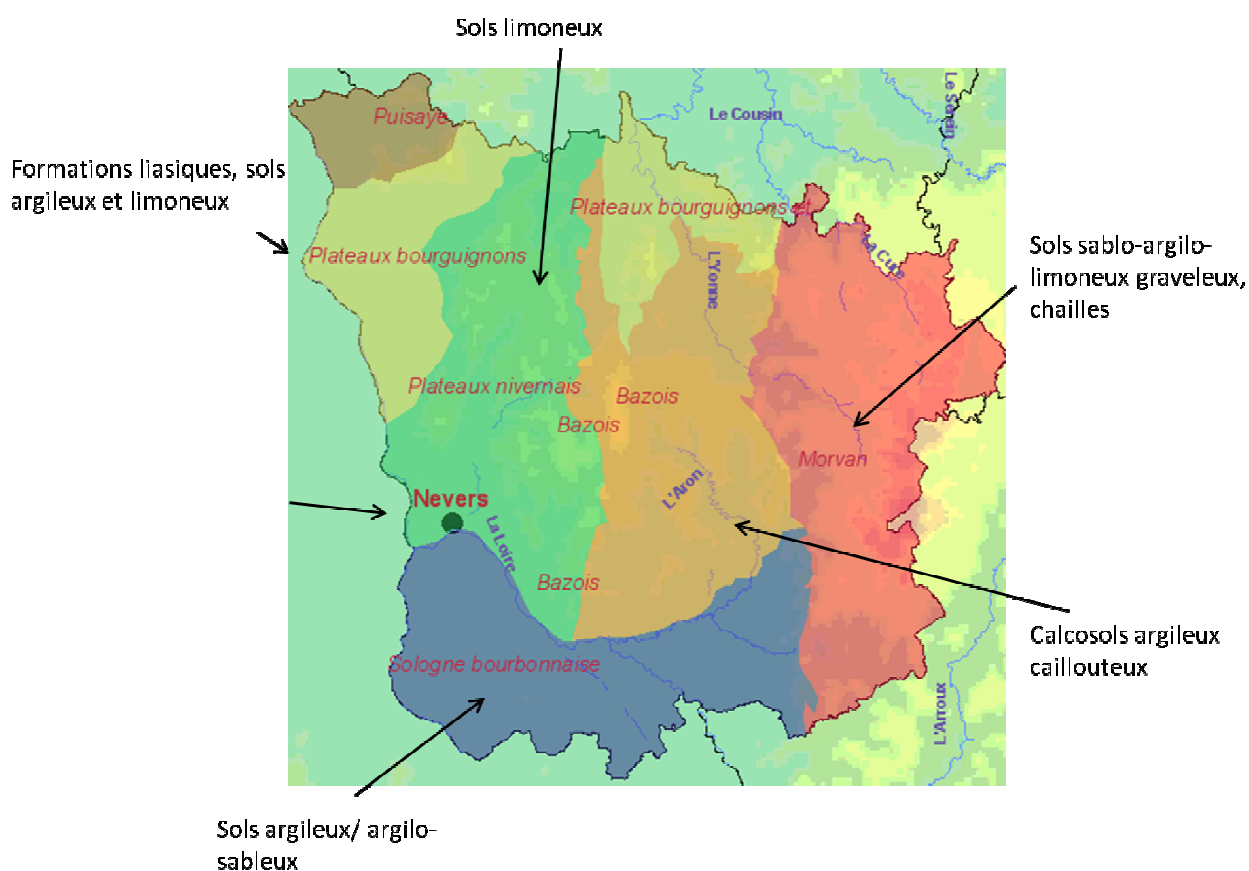


Figure 12. Carte des régions pédopaysagères de la Nièvre – Source : Sols et Territoires de Bourgogne.

## L'AGRICULTURE DANS LA NIEVRE : DYNAMIQUES ET ENJEUX

La Bourgogne est une région agricole : l'agriculture représente 4.3% de la valeur ajoutée totale de la région (pour 1.7% en France), et 5.6% de l'emploi salarié et non salarié (pour 2.1% en France).

En 2010, la Nièvre compte 370 203 ha de Surface Agricole Utile (SAU), soit 5% de moins qu'en 1970.

### 1. Une baisse de 65% du nombre d'exploitations en 40 ans

Le Recensement Agricole 2010 établit à 3475 le nombre d'exploitations agricoles dans la Nièvre. 6 913 actifs travaillent sur ces exploitations, soit 5100 Unités de Travail Agricole (UTA).

Le nombre d'exploitations et d'UTA a diminué de 65% en 40 ans, avec un ralentissement depuis 2000.

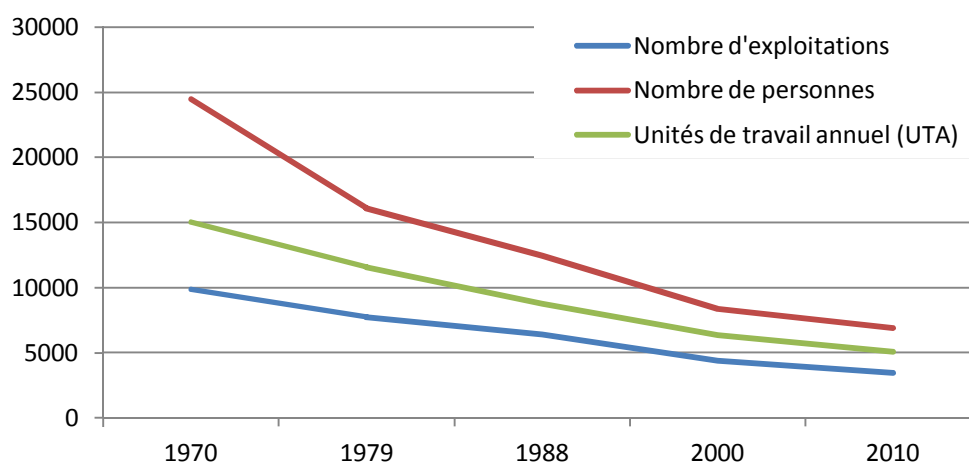


Figure 13. Evolution du nombre d'exploitations, exploitants et UTA de 1970 à 2010 dans la Nièvre – recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010

L'exode rural, la mécanisation de l'agriculture et l'agrandissement des exploitations (voir paragraphe suivant), ainsi que le développement d'autres secteurs plus porteurs contribuent à expliquer cette diminution. Certains acteurs soulignent la vision fataliste des agriculteurs face à cette tendance.

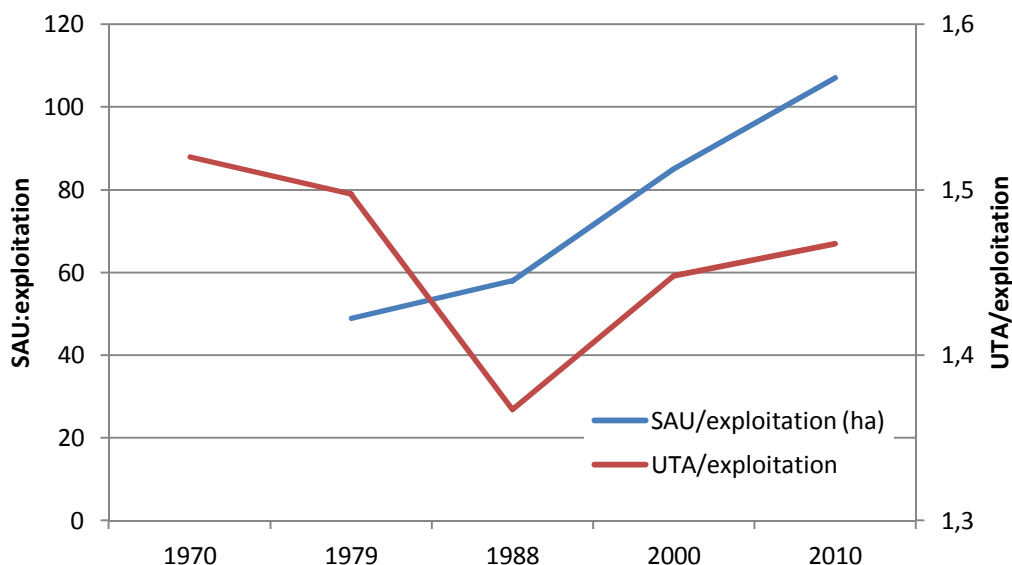
Outre les **impacts directs sur l'emploi et l'économie agricole**, la baisse du nombre d'exploitations a des effets sur les autres secteurs économiques du milieu rural, notamment le tourisme. Si l'enjeu alimentaire ne semble pas être préoccupant sur ce territoire, **la vie des territoires ruraux** peut en revanche être affectée par cette baisse de la population agricole.

#### Enjeux

- Enjeux économiques et d'emploi pour le secteur agricole et les autres secteurs (tourisme)
- Enjeux sociaux : vie des territoires ruraux

## 2. Des exploitations toujours plus grandes

La baisse importante du nombre d'exploitations avec un maintien de la SAU totale du département traduisent de fait un agrandissement de la surface moyenne des exploitations. Le graphique ci-dessous montre une augmentation de la SAU par exploitation de 118% entre 1970 et 2010, avec un léger ralentissement depuis 2000. La vitesse d'agrandissement des exploitations entre 2000 et 2010 est de 2ha/an.



**Figure 14. Evolution de la taille et du travail moyen des exploitations de la Nièvre entre 1970 et 2010 - recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010**

On constate par ailleurs une baisse du nombre d'UTA moyen par exploitation entre 1970 et 1988, qui peut s'expliquer en partie par la mécanisation des exploitations. La hausse du nombre d'UTA/exploitation depuis 1988, malgré une poursuite de la mécanisation, illustre une augmentation du travail humain sur les exploitations qui peut être corrélé à l'agrandissement en surface et cheptel.

### Taille moyenne des exploitations de la Nièvre en 2010 : quelques références

- 1.5 UTA/ exploitation
- 106 ha/exploitation (97ha pour la Bourgogne, 55ha pour la France)
- 67 vaches/exploitation allaitante (hausse de 30% depuis 2000)
- 45 vaches laitières/exploitation bovins lait (hausse de 125% depuis 2000)
- Concentration des productions de porcs, ovins, volaille dans de gros ateliers.
- 36 chèvres/exploitation caprine (68 en France)

En 2010, 70% des exploitations sont des Exploitations Individuelles. Au sein des grandes exploitations, cette part n'est plus que de 37%, avec 20% de GAEC. Les formes sociétaires se

développent en parallèle de ce phénomène d'agrandissement. Par ailleurs, l'installation au sein d'une société familiale est de plus en plus fréquente, avec parfois création de la société au moment de l'installation du « jeune ». Cette dynamique contribue d'autant à l'agrandissement des exploitations et les jeunes installés peuvent se retrouver seuls sur de grandes structures une fois les parents retraités.

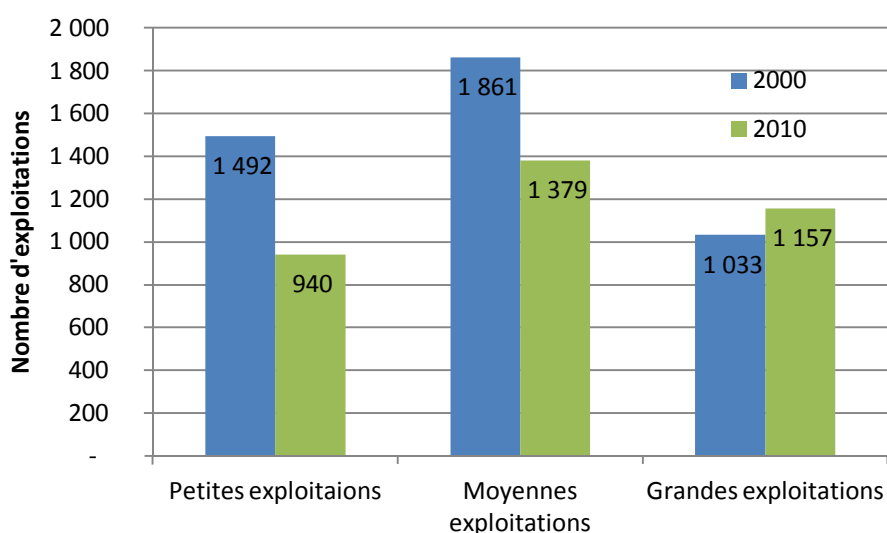
➤ *Parole d'acteur :*

*On trouve parfois plusieurs formes sociétaires gérées par une seule et même personne, et dont l'une est au nom de la conjointe de l'exploitant de l'autre.*

## **Petites, moyennes et grandes exploitations**

73% des exploitations de la Nièvre sont moyennes ou grandes<sup>13</sup>. Elles occupent 96.5% de la SAU et contribuent à 98% de la production agricole potentielle départementale.

Le nombre de petites exploitations a chuté de 37% entre 2000 et 2010, pour une baisse de 26% des moyennes exploitations et une hausse de 12% des grandes. Ces chiffres traduisent l'absorption d'une partie des petites exploitations par des exploitations qui s'agrandissent.



**Figure 15. Evolution du nombre d'exploitations par taille entre 2000 et 2010 – recensements agricoles 2000 et 2010**

➤ *Parole d'acteur :*

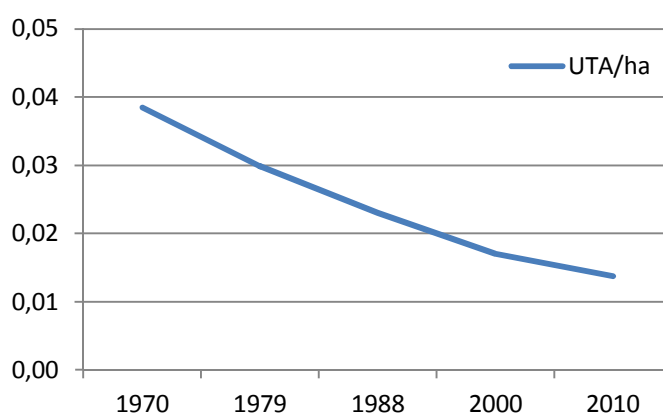
*Les petites exploitations sont difficilement rentables, sauf à mettre en œuvre des stratégies de valorisation particulières ou à être double actif. Les agriculteurs s'agrandissent pour pallier au manque de rendements, de rentabilité : faire des économies d'échelles permet de diminuer la part des charges fixes. En 30 ans, un agriculteur a observé les petites exploitations se faire*

<sup>13</sup> Grandes exploitations : production brut supérieure à 100 000€ / moyenne : entre 25 000 et 100 000€/ petites : inférieure à 25000€

absorber par les grosses. On ne trouve plus aujourd'hui d'exploitations de 30, 40ha ou de 40 vaches. Lui-même est en train de fusionner deux exploitations de 100ha chacune.

**L'agrandissement des exploitations soulève la question de leur transmissibilité.** Les structures à céder sont coûteuses car leur prix se base sur le capital et non la rentabilité des exploitations. S'installer nécessite donc un apport élevé en capitaux, enjeu d'autant plus prégnant pour les porteurs de projets « hors cadre familial ». Diviser les grandes structures est une option qui présente des difficultés. Par ailleurs, l'investissement important au moment de l'installation fait croître le besoin de rentabilité de l'activité qui la suit.

### *Une augmentation de la productivité du travail*



**Figure 16. Evolution du nombre d'UTA/ha sur les exploitations de la Nièvre de 1970 à 2010 – recensements agricoles 1970 – 1979 – 1988 – 2000 - 210**

Si en 1970, dans la Nièvre, un UTA exploitait en moyenne 26ha, il en exploite aujourd'hui 71, presque trois fois plus. Cette hausse de la productivité du travail des actifs peut s'expliquer par les progrès techniques (mécanisation, meilleure organisation des bâtiments). Cette dynamique d'agrandissement de la surface agricole par UTA est impulsée par une diminution des marges économiques par unité de surface (source à identifier).

La Nièvre compte 92 CUMA, ce qui est peu par rapport au reste de la région et du pays.

➤ *Parole d'acteur :*

*Les agriculteurs nivernais sont plus individualistes que coopératifs. Ils entrent dans les CUMA par obligation économique mais ont une démarche de copropriétaires, plus que de coopérateurs. En s'organisant davantage entre eux, ils gagneraient en temps et en énergie.*

#### **Actifs agricoles dans la Nièvre : quelques références**

- 84% des actifs sont familiaux (salariés ou non)

- La moitié des actifs sont les chefs d'exploitations
- 20% des chefs d'exploitations sont des femmes
- Hausse de 22% du salariat chez les actifs familiaux en 10 ans
- Hausse du nombre d'aides familiaux à temps complet (18% en 2010)
- Baisse de 30% du travail fourni par les conjoints non exploitants

## Enjeux

- Transmissibilité des grandes exploitations (coût élevé)
- Augmentation de la charge de travail en lien avec l'augmentation de la surface et de la taille des troupeaux
- Concurrence des installations avec les agrandissements et les investisseurs

### 3. Une spécialisation marquée

L'observation du paysage nivernais fait apparaître deux productions majoritaires : l'élevage de bovins allaitants et les grandes cultures. La production végétale représente au total 307.6M€ et la production animale 163.4M€ en 2011.



Figure 17. Deux orientations technico-économiques majoritaires dans la Nièvre en 2010 – ACTeon

- **L'élevage bovin allaitant :**

Il constitue la production principale et historique du département ; la part des exploitations nivernaises spécialisées dans l'élevage bovin allaitant représentaient en 1988 et représente toujours en 2010 42% des exploitations, situées dans le sud et l'est du département. Le cheptel est stable et atteint 141 400 vaches allaitantes en 2010, dont 91% de charolaises. La Limousine et la Salers sont de plus en plus présentes dans les élevages.

- Les exploitations en **grandes cultures :**

Elles représentent 17% des exploitations nivernaises, pour 13% en 1970. Elles se développent et occupent en 2010 25% de la SAU, principalement au nord-ouest du département. Les céréales sont essentiellement du blé panifiable et de l'orge de brasserie. Le colza couvre 10% de la SAU totale et les protéagineux ont vu leur surface s'accroître de 38% en 10 ans.



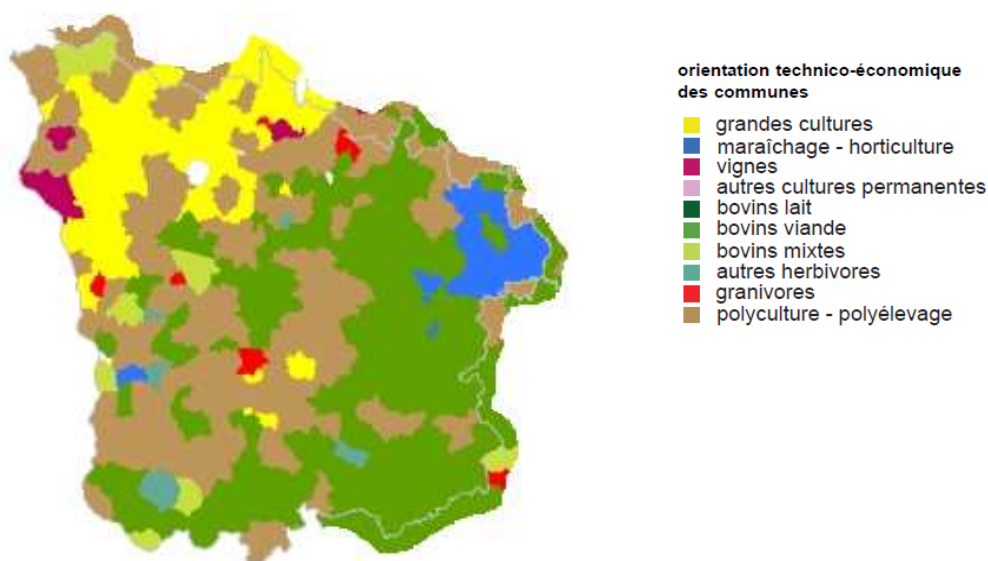


Figure 18. Orientations technico-économiques par commune dans la Nièvre en 2010 – recensement agricole 2010

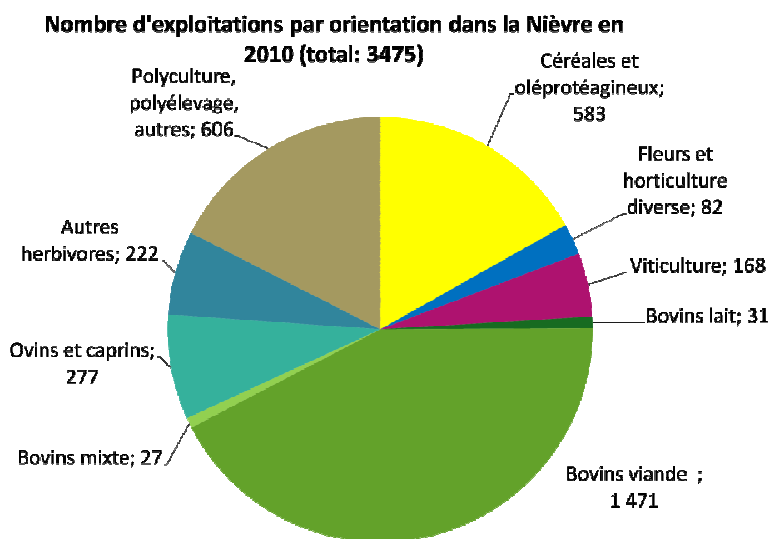


Figure 19. Nombre d'exploitations par orientation technico-économiques dans la Nièvre en 2010 – Recensement agricole 2010

- Les **exploitations viticoles** :

Une exploitation sur cinq a disparu depuis 2000 (baisse depuis 1970) et les autres se sont agrandies, maintenant stable la SAU totale en vignes (1550ha, soit une proportion inférieure à la Bourgogne).

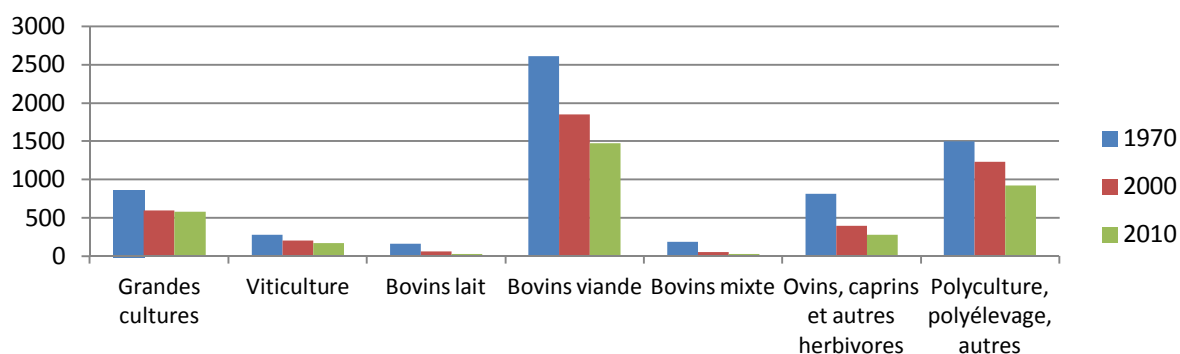
- Autres élevages :

Les **exploitations bovins lait** (73% de Prim'holstein) se sont agrandies mais leur nombre a chuté de 62% depuis 2000 et le cheptel total a diminué de 20%. Les ateliers **porcins**, **ovins viande**, **les poulets de chair et les équidés** sont souvent complémentaires à d'autres productions. On assiste là

encore à une concentration de la production dans de gros ateliers et à une forte baisse du nombre d'exploitations. Le cheptel ovin a diminué de moitié en 20 ans, tandis que le cheptel **caprin** se maintient, avec davantage d'exploitations spécialisées et orientées vers la valorisation et la transformation du lait. Seul le cheptel avicole a augmenté, de 25% depuis 2000. L'avenir de ces productions et de ces exploitations soulève donc des interrogations.

- Autres cultures :

34 exploitations sont spécialisées dans le **maraîchage**, notamment autour de Nevers où quelques installations sont accompagnées. Le département produit des arbres de Noël sur 67 exploitations spécialisées, des plantes ornementales et du miel sur 45 exploitations spécialisées.



**Figure 20. Evolution du nombre d'exploitations par orientation technico-économique entre 1970 et 2010 – recensements agricoles 1970, 2000 et 2010**

Etant spécialisés sur deux productions principales, l'agriculture nivernaise présente de fait une dépendance aux politiques qui encadrent ces productions (Politique Agricole Commune, politiques française et locales...), notamment aux aides à l'élevage et aux grandes cultures. Les productions du département sont majoritairement exportées ce qui peut la rendre vulnérables aux variations des cours de la viande et des céréales.

S'installer avec des productions minoritaires est difficile dans ce contexte où deux filières occupent historiquement et continuent d'occuper l'essentiel du paysage. Organisées, elles offrent des débouchés et un appui technique nécessaires à l'activité de nouveaux exploitants, qui peuvent être à construire ou à consolider dans le cas d'autres productions et rendre les installations plus risquées.

**Enjeux**

- Influence passé de la PAC sur les productions
- Dépendance aux marchés et aux cours mondiaux
- Avenir incertains des productions minoritaires

## 4. Une productivité à la surface limitée

Les exploitations nivernaises sont importantes en termes de surface, de capitaux et de travail, mais les rendements sont modestes (6T/ha en blé): la productivité à la surface et la valeur ajoutée créée par unité de surface sont donc limitées, ce qui interroge la compétitivité de ces exploitations sur le marché national ou mondial.

### Des pratiques extensives

Dans la Nièvre, les Surfaces Toujours en herbe représentent 50% de la SAU (192 939ha). A cela s'ajoutent 36 295ha de prairies permanentes semées depuis 2004, 4 139ha de maïs fourrage et ensilage et 1981ha de prairies artificielles. Ces surfaces sont stables depuis 2000 alors qu'elles baissent sur le reste de la région.

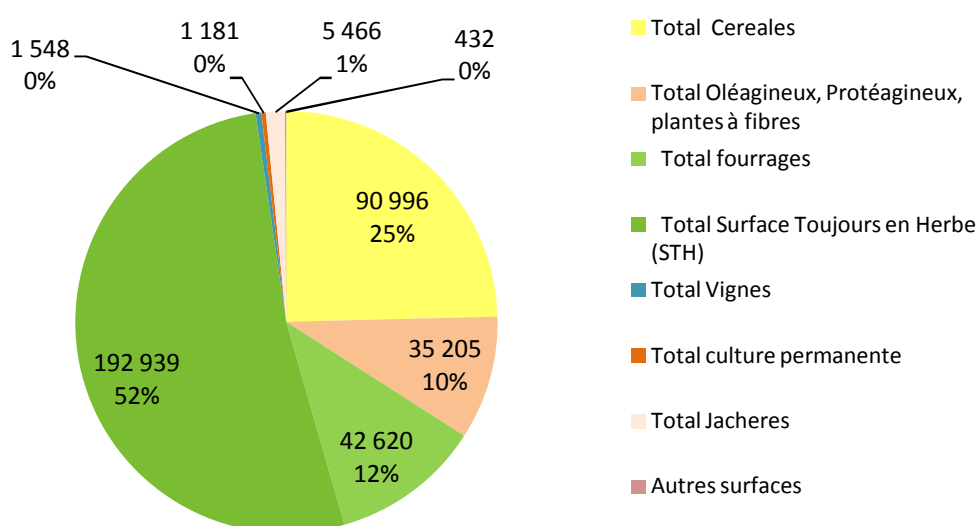


Figure 21. Répartition de la SAU de la Nièvre en 2010 (ha, %) – recensement agricole 2010.

Le chargement moyen sur les exploitations spécialisées en bovins allaitant est de 1,1 Unités Gros Bovins/ha de Surface Fourragère Principale en Bourgogne, ce qui est plutôt bas. 87% de la SAU de ces exploitations est pâturée pendant 7 mois. De plus, 71% des prairies permanentes ne reçoivent ni engrais, ni pesticides ; c'est le cas de 44% de l'ensemble de la SAU. Seulement 1.4% de la SAU est irriguée, et 55% du maïs. On peut qualifier ces pratiques de plutôt extensives.

➤ *Parole d'acteur :*

*Les aides sont de plus en plus liées aux bonnes pratiques environnementales ; les agriculteurs ressentent une pression alors qu'ils ont le sentiment d'avoir de bonnes pratiques, et peinent à suivre les évolutions réglementaires. Par le passé, des prairies ont été retournées, drainées et mises en culture mais cela a cessé.*

Si les pratiques agricoles dans la Nièvre sont peu intensives, les attentes de la société et les exigences règlementaires vis-à-vis de l'impact de ces pratiques sur l'environnement évoluent malgré tout. Continuer de répondre aux demandes ou répondre à des attentes spécifiques (par exemple la production de produits issus de l'agriculture biologique) pourra nécessiter des adaptations.

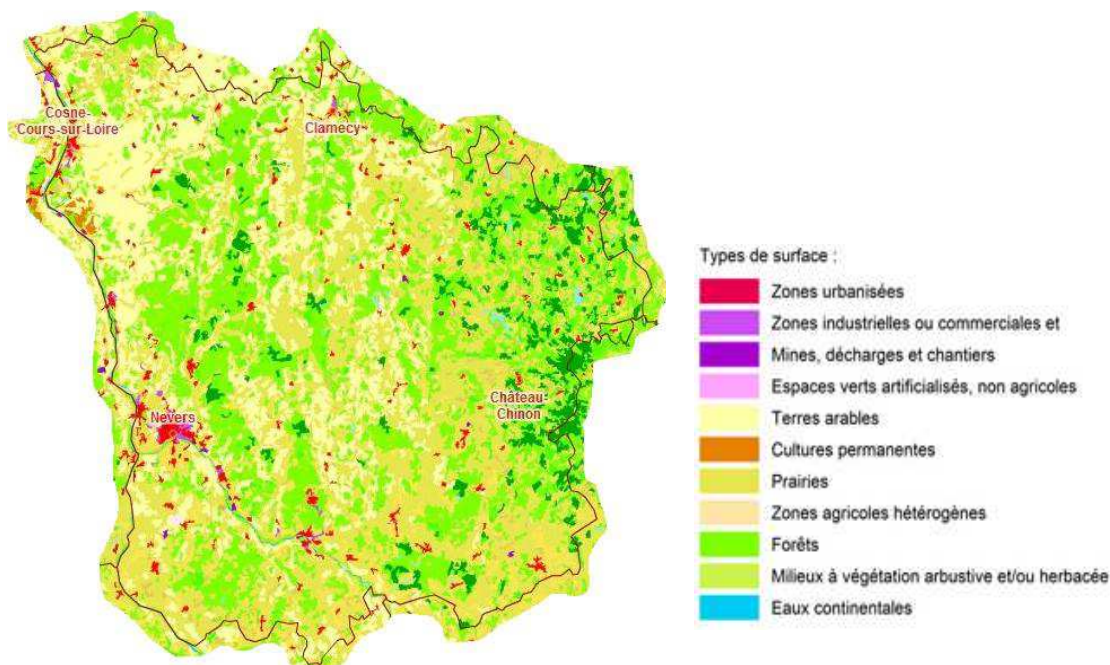


Figure 22. Occupation du sol sur la Nièvre en 2006 – Corine land cover 2006 – Recensement agricole 2010

### *S'agrandir pour rester rentable*

Face à une faible productivité à la surface (rendements et chargements en bovins), les exploitations s'agrandissent pour garantir une certaine rentabilité.

➤ *Parole d'acteur :*

*Les investissements réalisés pour s'agrandir ne sont pas toujours rentables.*

Les aides directes constituent une part importante du revenu des exploitations : 323€/ha en moyenne dans la Nièvre en 2010, 277€/ha en grandes cultures et 372€/ha en bovins viande. Au total, les exploitants nivernais à temps plein ont touché en moyenne 34 774€ d'aides directes en 2010.

➤ *Parole d'acteur :*

*Les aides constituent souvent le revenu. Les acheteurs fixent les prix selon le montant des aides.*

**Enjeux**

- Besoin de surfaces importantes pour être rentable
- Compétitivité des exploitations au niveau national/international
- Evolution des pratiques et adaptation aux évolutions de la demande sociétale et des

## 5. Une production peu transformée, exportée brute du territoire

---

### *Des filières organisées vers l'export*

Les deux productions principales de la Nièvre s'inscrivent dans des filières historiques, bien organisées (collecte, commercialisation, conseil...). L'essentiel de la production de céréales et de viande est exportée hors du département, sans transformation. La faible densité de population explique en partie cette organisation : les bassins de consommation ne sont pas sur la Nièvre mais sur Dijon, Paris ou l'international. En 2010, les exportations cultures et élevage représentent 67 700M€.

- **Céréales :**



L'essentiel de la production n'est pas transformable et 50% est exportée, y compris à l'international. Le groupe coopératif Axereal, fondé par les coopératives Agralys et Epicentre, collecte et commercialise 55% des céréales collectées sur la Nièvre. Les agriculteurs nivernais étant coopérateurs, ils sont impliqués dans la construction des prix d'achat des céréales. Comme elles sont bien valorisées à l'aval (malteries, meuneries), le prix en tient compte, il existe un « retour sur la valeur ajoutée » pour les producteurs.

- **Elevage bovin allaitant :**



Sur les 6 dernières années, 71% des bovins ont été commercialisés en broustards (bovins maigres) en grande partie vers l'Italie. 16% sont vendus en taurillons d'herbe et 4% en mâles engraisés. Les éleveurs n'ont aucune prise sur la fixation du prix d'achat des bovins maigres. La valorisation faite en aval de la vente des bovins maigres (via l'engraissement) ne leur revient donc pas.

- *Parole d'acteur :*

*Les éleveurs ont des stratégies individualistes. De plus, ils sont dans une logique de production (leur métier est de produire), pas de filière.*

De la même façon, il n'existe pas de laiteries dans le département. On trouve bien moins d'industries agro-alimentaires dans la Nièvre que dans le reste de la Bourgogne. Cette organisation des filières (export, manque de contrôle des prix en céréales) pose la question de leur dépendance et de leur vulnérabilité aux marchés et aux cours mondiaux des produits agricoles. Elle implique aussi des coûts importants en termes de transport.

### *Quelles stratégies de valorisation ?*

Exporter des productions non transformées limite la possibilité de créer de la valeur ajoutée à l'échelle des exploitations. Face à cela, certaines exploitations mettent en œuvre des stratégies de valorisation, soit par la transformation, soit par la diversification, soit par la commercialisation en circuits courts.

- **Diversification** : 530 exploitations se diversifient en 2010, dont presque la moitié par la transformation.
- *Parole d'acteur :*  
*Ce sont surtout les neo-ruraux qui se diversifient. Ceux-là ont envie d'aller vers autres choses, c'est un changement qui vient des individus eux-mêmes. Les acteurs du développement peuvent appuyer cette démarche, mais pas l'initier. Si les gens ne comprennent pas l'enjeu de créer plus de valeur ajoutée, on ne peut pas les y forcer.*
- *Parole d'acteur :*  
*Les agriculteurs envisagent rarement la possibilité de conduire d'autres ateliers et les propriétaires ne sont pas toujours d'accord (par exemple pour installer un poulailler qui peut avoir des impacts environnementaux). De plus, les exploitations ne peuvent pas changer radicalement d'orientation, ce n'est pas possible d'un point de vue structurel.*

Comme le souligne cet acteur, diversifier sa production implique des changements sur les exploitations qu'il n'est pas toujours évident de mettre en œuvre. Au-delà de cela, le choix de changer ou de repenser son système peut s'avérer moins facile chez des exploitants issus du milieu agricole nivernais, historiquement spécialisé. Enfin, diversifier ses productions demande de pouvoir s'appuyer sur des filières structurées et des débouchés existants, ce qui reste à consolider dans le cas des autres productions que les céréales et la viande bovine.

- **Signes Officiels de Qualité (SIQO)**

**Zoom sur les SIQO dans la Nièvre :**

- 162 exploitations sous AOP/AOC en vin et 119 sous SIQO hors vin
- ¾ des exploitations porcines en démarche qualité
- 9200ha (2.4%) de surfaces en bio ou en conversion (surtout en polyculture/élevage), avec une hausse de 65% des exploitations AB depuis 2000.
- Les jeunes installés mettent davantage en œuvre des stratégies de valorisation via des signes de qualité

- *Parole d'acteur :*  
*Les agriculteurs produisent ce qui se vend : or, s'il existe des filières bio structurées au sein d'Axereal, ce n'est pas le cas des autres filières.*

Structurer des filières et construire des débouchés pour les produits issus de l'agriculture biologique apparaît nécessaire pour permettre le développement de productions bio. Par ailleurs, les agriculteurs soulignent la technicité de la production en agriculture biologique, qui demande un appui solide.

- **Circuits courts** : 12% des exploitations pratiquent la vente en circuits courts, essentiellement en vin et « autres produits animaux ». C'est moins qu'à l'échelle de la Bourgogne (20% des exploitations). Les jeunes installés s'orientent davantage vers la vente en circuits courts. Sur le Parc naturel régional du Morvan par exemple, trois éleveurs se sont regroupés en une SARL pour vendre en direct de la viande, et un réseau de producteurs s'est organisé pour commercialiser ses produits en Bourgogne et en France.
- *Parole d'acteur :*  
*Les circuits courts peuvent constituer une niche, une stratégie pour de petites exploitations.*
- *Parole d'acteur :*  
*Aujourd'hui, les exploitations veulent faire « plus » et « mieux » ; elles se comportent comme des entreprises. Elles ne veulent pas faire de bricolage et font des investissements importants.*

## Enjeux

- Dépendance aux marchés européens et mondiaux
- Coûts élevés de transport
- Une création de valeur ajoutée des productions limitée sur le territoire (peu de transformations)
- Besoin de structuration de nouvelles filières pour permettre la diversification

## 6. Les défis de l'installation

### *Vieillesse et renouvellement*

#### Trajectoire type d'une exploitation bourguignonne en 2010 :

- Age moyen d'installation : 27 ans pour les moins de 40 ans aidés, 29 ans pour les moins de 40 ans non aidés, 56 ans pour les plus de 40 ans (Recul de l'âge des installés)
- Départ d'une exploitation moyenne ou grande autour de 63 ans, et d'une petite exploitation autour de 80 ans.

En 2010, 56% des exploitations de la Nièvre ont un chef d'exploitation de plus de 50 ans, donc susceptible de partir à la retraite dans les années à venir. Cela concerne au moins la moitié de la richesse agricole du département (en termes de surfaces, de potentiel économique et de cheptel).

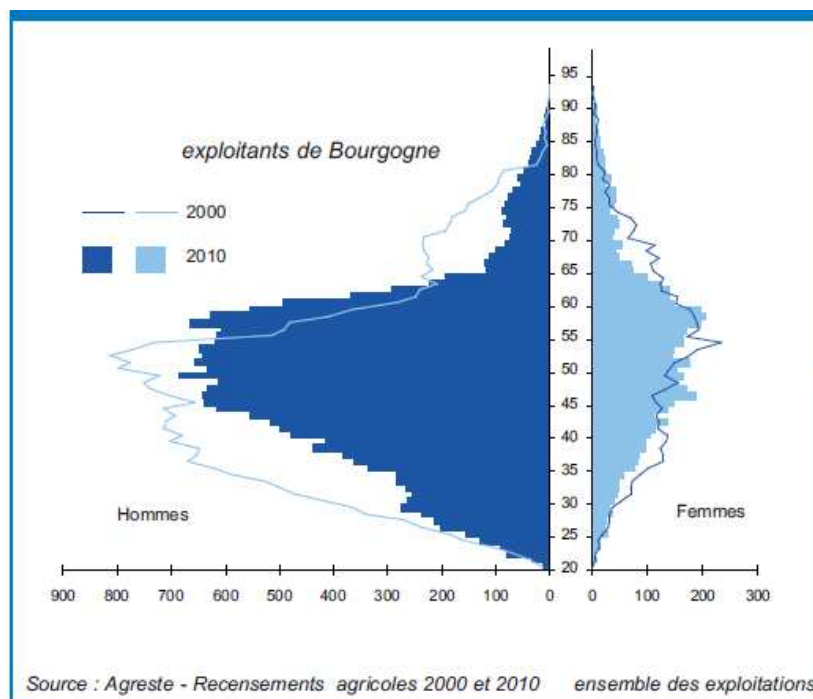


Figure 23. Pyramide des âges des exploitants en Bourgogne en 2000 et 2010 – Recensements agricoles 2000 et 2010

Parmi les exploitations concernées par un départ en retraite dans les prochaines années, 58% n'a pas de successeur connu en 2010 (hausse de 10 points depuis 2000). In fine, c'est le tiers de l'ensemble des exploitations qui se trouve concerné par l'absence de successeur. C'est sur les élevages que l'on trouve le plus d'exploitations avec un jeune actif, dont le renouvellement est de ce fait mieux assuré.

Les 40% d'exploitations à transmettre ayant un successeur se partagent entre des fusions ou agrandissements et des installations (en nombre inférieur). Le graphique ci-dessous illustre ce phénomène pour la Bourgogne.

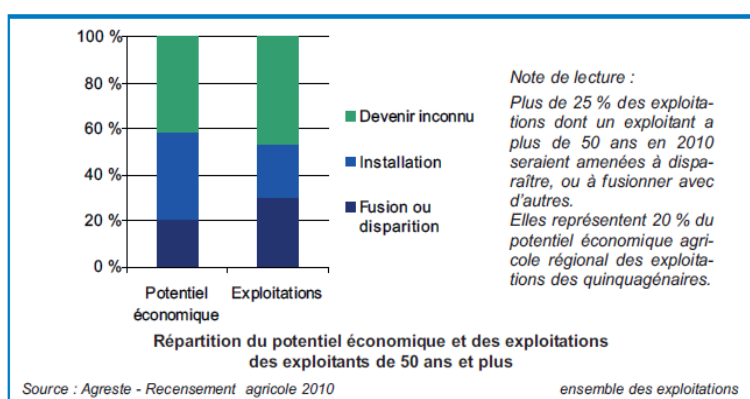


Figure 24. Répartition des exploitations à transmettre et de leur potentiel économique selon leur destination (source: Agreste Bourgogne n°124, déc. 2011 – 20 ans d'installations en région Bourgogne)

Petite histoire de l'installation en Bourgogne (FEVRE et al, 2013, A.Lorge) :

- 1980 à 2000 : diminution des installations



- 2001 à 2004 : limitation de la baisse par des mesures publiques et stabilisation
- 2004 à 2008 : mesures de retraites anticipées : libération de surfaces pour les installations
- 2009 à 2010 : restriction des conditions de départ anticipé, diminution des installations

## **Qui sont les jeunes installés ?**

### **Qui sont les jeunes installés? Quelques chiffres clé :**

La Nièvre compte 3 LEGTPA/LPA, 2 CFPPA, 1 CFA et 2 établissements privés.

- 80% des élèves en formation initiale scolaire d'origine bourguignonne
- 20% de hors-cadre familial chez les jeunes installés aidés
- 15% de femmes : elles prennent une gestion prise plus tardive (installation à 52 ans), beaucoup reprennent suite à la retraite du conjoint
- 73% des porteurs de projets d'installation ont touché la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) en 2010 (66% en France). 80% en élevage.

Si un cinquième des jeunes installés aidés sont « hors cadre familial », s'intégrer dans le milieu rural et agricole constitue une difficulté soulignée par les acteurs du territoire, qui peut influencer le succès de l'installation. La reprise d'une exploitation peut aussi être plus difficile que pour les jeunes installés issus du milieu agricole, sur lesquels portera souvent le choix des cédants. Une part importante des installations sont non aidées car le projet des candidats à l'installation ne répond pas aux critères d'attribution des aides.

## **Des installations sur de grandes structures**

Dans un contexte où les exploitations à reprendre sont de plus en plus grandes, impliquant des apports en capitaux élevés et un besoin de rentabilité accru de l'activité, les exploitants sont amenés à s'installer sur des structures et des surfaces importantes. Le coût de l'installation (bâtiments, cheptel, foncier...) est d'autant plus difficile à supporter pour des porteurs de projets « hors cadre familial ».

De plus, les projets d'installation peuvent se retrouver en concurrence avec des projets d'agrandissement dans l'acquisition de terres agricoles, ce qui peut également influencer le prix du foncier. La stratégie du cédant compte aussi dans l'opportunité de reprise par les jeunes installés : entre recherche de la meilleure valorisation possible du capital constitué pendant sa carrière, et préférence de transmission à un associé ou un autre agriculteur, plusieurs obstacles peuvent exister pour les jeunes installés.

En Bourgogne, les terres et prés libres à la vente valent 2320 à 2990€/ha en 2010, et les terres et prés loués 1950 à 2910€/ha. La Bourgogne est la région française où les prix sont les plus bas. Toutefois, les prix ont augmenté de 24% en Bourgogne depuis 2000, 32% dans la Nièvre (pour 54% en France). La pression foncière demeure cependant basse.

### Sur quelles exploitations s'installent les porteurs de projet ? (données 2010)

- Reproduction des orientations majoritaires chez les jeunes aidés
- Installation avec 189ha en moyenne pour les jeunes avec DJA sur les moyennes et grandes exploitation (161 en Bourgogne)
- Structures plus importantes chez les moins de 30 ans et les installations récentes
- 70% des installations aidées et 60% des non aidées sont en société en Bourgogne

### Enjeux

- Coût de l'installation, notamment pour les « hors cadre familial »
- Difficultés d'installation sur de petites structures
- Concurrence entre installations et agrandissements
- Besoin de rentabilité des exploitations suite à l'installation
- Intégration dans le territoire, la profession pour les « hors cadre familial »

AgroParisTech. (2010). *Diagnostic agro-économique du Haut Nivernais*.

Cuma France. (2013). *Chiffres clé du réseau CUMA*.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt . (2011). *20 ans d'installation en Bourgogne*. Agreste Bourgogne n° 124.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt . (2013). *Assises de l'installation, Concertations régionales: région Bourgogne*.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. (2012). *Memento de la statistique agricole*. Agreste Bourgogne.

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. (s.d.). *Disar - données en ligne*. Consulté le octobre 2013, sur <http://aces.agriculture.gouv.fr/disar/faces/>

Mission de service public Transmission - Installation. (2012). *Bilan d'activité*.

## PROSPECTIVE INSTALLATIONS TRANSMISSION

### L'agriculture dans la Nièvre : dynamiques et enjeux

#### - 65% d'exploitations en 40 ans



#### Des exploitations toujours plus grandes

- SAU/exploitation: +118% en 40 ans
- Absorption des petites exploitations par les grandes
- Développement des formes sociétaires

#### Enjeux

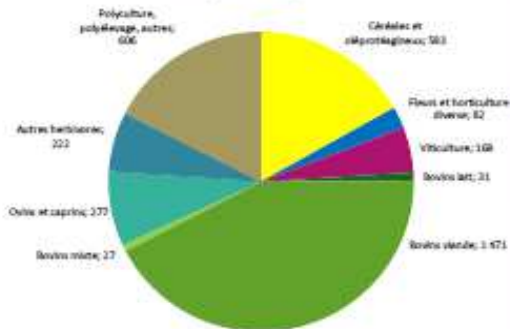
- Besoin de rentabilité face aux capitaux investis
- Exploitations à transmettre avec un capital élevé
- Concurrence agrandissements/installations

#### Une spécialisation qui s'affirme

- Deux orientations majoritaires : bovins allaitants et grandes cultures
- Des filières historiques, bien organisées: collecte, commercialisation, conseil
- Un profil orienté par la PAC et les aides



Nombre d'exploitations par orientation dans la Nièvre en 2010 (total: 3475)



(source: Agreste - recensement agricole 2010)

#### Enjeux

- Dépendance aux marchés et aux politiques
- Difficulté de s'installer avec d'autres productions

Les orientations agricoles par commune dans la Nièvre en 2010



## PROSPECTIVE INSTALLATIONS TRANSMISSION

### ➤ L'agriculture dans la Nièvre : dynamiques et enjeux

Occupation du sol dans la Nièvre en 2006



(source: Agreste - recensement agricole 2010 – couche  
contre land cover 2006)



#### Une agriculture peu intensive

- 50% de surfaces toujours en herbe
- 1,1 UGB/ha de surface fourragère principale
- 44% de la SAU sans engrais ni pesticides
- Des rendements modestes: 60q/ha en céréales (89 en France)

#### Enjeux

- Faible valeur ajoutée créée sur les exploitations
- Quelle compétitivité des exploitations au niveau national/international?
- Adaptation des productions à la demande sociétale (bio...) et aux contraintes environnementales

#### Une production peu transformée, exportée brute du territoire

- Faible population => export vers les bassins de consommation
- Peu de transformation
  - Bovins: peu d'engraissement, export de bovins maigres (Italie)
  - Céréales: peu de transformation, export
  - Lait: laiteries hors du département

#### Enjeux

- Dépendance aux marchés mondiaux/européens
- Peu de valeur ajoutée créée sur le territoire
- Coûts élevés (logistique...)

#### Les défis de l'installation

- Besoin de structures importantes pour être rentables
- Des exploitations à transmettre au capital élevé
  - SAU à l'installation = 189ha
- Logique des propriétaires: entre recherche de capitalisation et transmission filiale

#### Enjeux

- Concurrence installations/agrandissements
- Difficultés d'installation pour les Hors Cadre Familial
- Difficulté de s'installer sur de petites exploitations

Les installations à venir se feront sur de grandes structures



(source: Agreste Bourgogne n°124, déc. 2011 – 20 ans d'installations en région Bourgogne)

## Annexe 3 – Indicateurs de la situation de l’installation et de la transmission

---

S’intéresser à l’avenir des installations et de la transmission en agriculture demande de définir des indicateurs caractérisant et décrivant cette situation. L’analyse des valeurs prises par ces indicateurs doit permettre de tirer des conclusions quant à la situation de l’installation et de la transmission. Ils doivent donc être précis, suffisants pour décrire la situation et ses différentes composantes, et dans la mesure du possible, mesurables. L’analyse des dynamiques et enjeux de l’agriculture dans la Nièvre permet de proposer une liste d’indicateurs paraissant adaptée à l’observation de la situation de l’installation et de la transmission à l’avenir.

*On parlera de « Jeunes installés » pour des exploitants installés depuis moins de 3 ans.*

### Proposition d’indicateurs :

- Nombre d’exploitations
- Surface moyenne/cheptel des exploitations à transmettre
- Nombre et % d’exploitations à transmettre et répartition selon leur destination (installation, agrandissement, disparition)
- Nombre d’installations et % d’installations aidées
- Surface moyenne/cheptel par exploitation à l’installation
- Répartition des exploitations des jeunes installés par taille
- Nombre d’exploitations par OTEX chez les jeunes installés
- Nombre d’UTA/ha par exploitation à l’installation
- Age moyen à l’installation
- % d’exploitations par statut à l’installation
- % de « hors cadre familial » dans les installations
- % de femmes jeunes installées
- Niveau de formation des jeunes installés
- Origine des jeunes installés
- % de jeunes installés sous SIQO, dont AB
- % d’installations pratiquant les circuits courts et/ou la diversification

## Annexe 4 – Composition du groupe prospectif

---

Le groupe prospectif était composé par les personnes suivantes :

- Stéphane AUROUSSEAU, Crédit Agricole
- François BOUCHOUX, EPL Morvan
- Brigitte BOIRON, DDT 58
- Lucien BROSSARD
- Claire BRUANDET, MSA Bourgogne
- Maël CABE, PNR Morvan
- Yves CASTEL, DDT 58
- Alain DELAVEAU, CS PNR Morvan
- Dominique DEGUEURCE, DRAAF Bourgogne
- Pierre DELOBBE, Confédération Paysanne
- Lydie DENEUVILLE, Coordination Rurale
- Paule DUPIN, proviseure LEGTA du Morvan de Château-Chinon
- Nicole GABALDA, Chambre d'Agriculture, responsable PII
- Marie-Luce GHIB, DRAAF, SEFAR
- Hubert GOGLINS, DDT 58
- Maurice GOUSSE
- Catherine LEBRETON, Pays Nevers Sud Nivernais
- Denis LEPICIER, INRA
- Jean-Luc LEROY, SAFER 58
- Alexandre LORRE, Chambre d'Agriculture 58 et JA 58
- Christelle MARTIN, Chambre d'Agriculture 58
- Marie-Claude MASSON-MOREAU, Chambre d'Agriculture 58
- Monique PERENNEC, CER France Alliance Centre
- Denis SANCHEZ, Terre de Liens
- Nicolas ROCHE, CER France Alliance Centre
- Denis SANCHEZ, ARDEAR, Terres de Liens
- Carole SIMON, Chambre d'Agriculture
- Louise THEVENIN, JA Bourgogne
- Josiane THIBAULT, CER
- Monique VARIGNIER, directrice adjointe EPL Nevers Cosne Plagny
- René VOUILLOT, LEGTA et Pays Nevers Sud Nivernais
- Joël CANIOU, Chambre d'Agriculture de la Nièvre
- Magali SALIERES, Terre de Liens

## **Annexe 6 – Composition du comité de pilotage de l'étude**

---

- Dominique DEGUEURCE, DRAAF Bourgogne
- Hubert GOGLINS, DDT 58
- Joël CANIOU, Chambre d'Agriculture de la Nièvre
- Christelle MARTIN, Chambre d'Agriculture de la Nièvre
- Ludovic PASQUETTI, DRAAF Bourgogne
- Antoine HERZOG, Conseil régional de Bourgogne
- Marie PONS, Chambre d'Agriculture de Bourgogne
- Alexandre LORRE, Chambre d'Agriculture 58 et JA 58
- Denis LEPICIER, INRA
- Xavier LE CŒUR, EPLEFPA Nevers
- Jérémy DECERLE, Jeunes Agriculteurs de Bourgogne
- Louise THEVENIN, Jeunes Agriculteurs de Bourgogne
- Jean-François BATHELIER, Coordination Rurale
- Jérôme GAUJARD, Confédération Paysanne
- Catherine LEBRETON, Nevers Agglomération